DOCUMENT RESUME

ED 409 793 HE 030 323

AUTHOR	Tillman, George; Wasilewski, Ania, Ed.
TITLE	The International Development Research Centre: A Guide for the Canadian University Research Community = Le Centre de recherches pour le developpement international: guide a l'intention des scientifiques des universites Canadiennes.
INSTITUTION	Association of Universities and Colleges of Canada, Ottawa (Ontario). International Programmes Div.
REPORT NO	ISBN-0-88876-153-8
PUB DATE	Apr 94
NOTE	120p.
AVAILABLE FROM	Association of Universities and Colleges of Canada, International Division, 350 Albert Street, Suite 600, Ottawa, Ontario, Canada K1R 1B1; phone: 613-563-1236; fax: 613-563-9745; e-mail: awasilew[at sign]aucc.ca (free).
PUB TYPE	Books (010) -- Guides - Non-Classroom (055) -- Multilingual/Bilingual Materials (171)
LANGUAGE	English, French
EDRS PRICE	EDRS Price MF01 Plus Postage. PC Not Available from EDRS.
DESCRIPTORS	Community Development; *Developing Nations; *Financial Support; Foreign Countries; Higher Education; International Programs; Modernization; Research and Development; *Research Opportunities; Research Projects; Technical Assistance
IDENTIFIERS	Canada; *International Development Research Centre ON

ABSTRACT

Written in both English and French this is a manual for the Canadian research community. It describes the International Development Research Centre (IDRC) and its operations. The main objective of the IDRC is to assist scientists in developing countries to identify and conduct research into long term practical solutions to development problems. While it principally supports research conducted by Third World researchers, the Center also allocates about 18 percent of its annual program budget to cooperative projects. Within its core areas of interest, 23 percent of funds are allocated to integrating environmental, social, and economic policies; 18 percent to technology and environment; 20 percent to food systems under stress; 16 percent to information and communication for environment and development; 13 percent to health and the environment; and 10 percent to biodiversity. The role of the IDRC in Canadian research is detailed including information about establishing cooperative programs and contacting developing country researchers. Guidance is provided regarding the IDRC project approval process, project monitoring and evaluation, funding, and establishing contact with the IDRC. Lists of readings, IDRC regional offices, and IDRC governors are appended. (Contains 14 references.) (JLS)

****
* Reproductions supplied by EDRS are the best that can be made *
* from the original document. *
****

HE

ED 409 793

The International Development Research Centre

A GUIDE FOR THE CANADIAN UNIVERSITY RESEARCH COMMUNITY

HE030 323

BEST COPY AVAILABLE

U.S. DEPARTMENT OF EDUCATION
Office of Educational Research and Improvement
EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION CENTER (ERIC)

☒ This document has been reproduced as received from the person or organization originating it.

☐ Minor changes have been made to improve reproduction quality.

• Points of view or opinions stated in this document do not necessarily represent official OERI position or policy.

PERMISSION TO REPRODUCE AND DISSEMINATE THIS MATERIAL IN OTHER THAN PAPER COPY HAS BEEN GRANTED BY

Association of Univ
& Colleges of Canada

TO THE EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION CENTER (ERIC)

Association of Universities and Colleges of Canada
International Division

Association des Universités et Collèges du Canada
Division internationale

Association of Universities and Colleges of Canada

AUCC represents Canadian universities, at home and abroad. Our mandate is to foster and promote the interests of higher education. AUCC is a not-for-profit, non-governmental association established in 1911. Our members fund our core activities — government relations, research, information services and international cooperation — and are represented within the membership and on the association's governing bodies by their presidents.

For more than a decade, AUCC's International Division has been a point of contact for representatives from other countries wishing to establish linkages with Canadian universities. Our staff have the knowledge and contacts to help officials from developing and industrialized countries identify both funding sources and Canadian expertise for educational, scientific and technical cooperation projects and research initiatives.

Working with a network of international liaison officers at member institutions, we organize workshops and international conferences, administer programs that link Canadian universities with institutions in both the South and the North, and speak for the Canadian university community at international meetings. We publish a magazine called *UniWorld* and produce a number of directories and guides. We also work closely with agencies and departments of the Canadian government to gain their support for universities' commitment to international cooperation and understanding of the contribution universities make to Canada's international role.

For more information contact:
Association of Universities and Colleges of Canada
International Division
350 Albert Street, Suite 600
Ottawa, Ontario
Canada K1R 1B1

Tel (613) 563-1236 Fax: (613) 563-9745 E-mail: awasilew@aucc.ca

Copies of this guide may be obtained free of charge from the Publications Office of the Association of Universities and Colleges of Canada at the above address.

© 1993 AUCC, 3rd edition.
ISBN 0-88876-153-8.
Deposited with the National Library of Canada.
Printed in Canada.

BEST COPY AVAILABLE

The International Development Research Centre

A guide for the Canadian university research community

by George Tillman
Editor: Ania Wasilewski

International Division
Association of Universities
and Colleges of Canada
Reprinted April 1994

4

Contents

	Page
Preface to the third edition	iv
Foreword	v
Quick facts about IDRC	**vi**
A checklist of IDRC's main policies and practices	vi
A checklist of what IDRC is not and does not do	vii
What is IDRC?	**1**
Creation	1
Novelty of the centre	1
Mission	2
Powers	3
Objectives	3
Priorities	4
Comparison with other Canadian organizations	4
What does IDRC do?	**5**
Which activities?	5
Which research topics?	8
Inside IDRC	**9**
The board of governors	9
Staffing and budget	9
Organizational structure	10
Offices	10
The new structure	12
IDRC and the Canadian researcher	**21**
The involvement of Canadian researchers	21
Cooperation and development	21
Cooperative activities	21
The cooperative program: beyond technical assistance	22
Collaboration of equals	22
Making contact with developing country researchers	23
Assessing the cooperative spirit	23
The results of partnership	24
Other roles for Canadian researchers	24
How projects are developed	**25**
Procedures	25
The program officer's key role in project development	30
How IDRC decides	**31**
Stages of project approval	31

Project monitoring and evaluation **36**
Different views 36
Projects review committee 37

Money and budgets **38**
Basic principles 38
Overhead 38
Report and payment schedules 39

Approaching IDRC **40**
Before making contact 40
Making contact 42

Appendix **44**
Readings 44
IDRC regional offices and the countries they cover 45
IDRC governors 47

Preface to the third edition

This guide started as a conversation between Marc Van Ameringen and myself as we walked up Yonge Street in Toronto one lovely spring afternoon in 1987 after meeting with researchers at Ryerson Polytechnical Institute, now Ryerson Polytechnic University. We had just spent several hours answering questions covering every conceivable angle of how IDRC worked with Canadian universities. We were still, however, left with the impression that our questioners thought we were holding something back — challenging them to find the last of the secret keys that would open the door to IDRC.

We knew that we had to find a way to assure Canadian universities that IDRC had no hidden "rules of engagement". So we asked AUCC to do for IDRC what it had done for the World Bank — produce a "how to" manual for the Canadian university research community. Over six years have passed since that time and there have been changes at IDRC. The universities have been generous in their support and understanding as we have gone through an important institutional reorganization. They have also been asking if there has been a change in the "rules of engagement" since the first two editions of the guide. It is important to stress that the cooperative project mechanism which has been the basis of collaboration between IDRC and Canadian universities since 1980 has not changed.

IDRC has, however, made significant changes in its structure, procedures and priorities over the past two years. I am pleased that a partnership with the International Division of AUCC enables IDRC to inform the Canadian university research community of these changes through the publication of the third edition of this guide.

Christopher C. Smart
Director
Special Initiatives Program
Corporate Affairs and Initiatives
IDRC

AUCC and its member institutions welcome IDRC's newly articulated goal of "creating, maintaining and enhancing research capacity in developing regions in response to needs that are determined by the people of those regions in the interest of equity and social justice".

Canadian universities have much untapped potential which could prove to be a valuable resource for IDRC in its new mission of empowerment through knowledge. It is an appropriate moment for us to publish the third edition of this guide which explains the operations of the centre and identifies how Canadian universities can participate in IDRC's work.

The International Division of AUCC is grateful for IDRC's support, which made this guide possible, and for the fine work of George Tillman in the preparation of all three editions. I would also like to thank Gisèle Morin-Labatut and many others at IDRC, Ania Wasilewski at AUCC, and all those in Canadian universities who shared their ideas and experiences.

I hope this revised and updated guide will continue to be useful in stimulating greater involvement of Canadian university researchers in the important challenges of development and in the formation of dynamic new partnerships around the world.

Eva Egron-Polak
Director
International Division
AUCC

November 1993

Foreword

The International Development Research Centre (IDRC) provides funds and expert advice to developing country researchers who conduct research to identify long-term, practical solutions to pressing development problems. IDRC provides funds to enable researchers to improve their skills. It helps them build contacts with each other and with others who are interested in the results of their research. It also helps them to involve Canadian researchers in their activities.

Understanding the basic nature of IDRC and its operations will be of great assistance for any Canadian researcher wishing to develop a relationship with the centre.

This publication describes IDRC and its view of the Canadian research community's role in the centre's work. Researchers are requested to examine this guide before contacting IDRC. If they wish to become involved with the centre, the last chapter provides suggestions about how to approach it, and the appendix includes information that should be helpful in doing so.

Quick facts about IDRC

A checklist of IDRC's main policies and practices

- IDRC's main objective is to assist scientists in developing countries to identify and conduct research into long-term, practical solutions to pressing development problems.
- IDRC funds research conducted by Third World researchers in developing countries.
- IDRC has regional offices in East Africa, West Africa, South Africa, the Middle East, Latin America, South Asia, and Southeast Asia.
- Projects are designed to maximize the use of local materials and to strengthen human and institutional capacity. Project criteria emphasize interdisciplinary partnership and close collaboration with intended beneficiaries to ensure research results will be used by communities.
- IDRC principally supports Third World researchers, not Canadians. It does, however, allocate about 18% of its annual program budget to cooperative projects, including joint research projects between Canadian and developing country institutions.
- In 1992-93, IDRC allocated $15.5 million to cooperative projects.
- The average value of a Canadian university's share of an IDRC cooperative project grant is $100,000 to $150,000.
- The Senior Management Committee composed of the president and divisional directors general has authority to approve projects up to $500,000.
- One-third of the members of IDRC's board of governors are from Third World countries.
- Every year, about 200 developing country researchers working in IDRC-sponsored projects do graduate studies at Canadian institutions.
- IDRC supports research projects where developing country researchers are among the principal investigators.
- IDRC is a crown corporation.

A checklist of what IDRC is not and does not do

- IDRC is not funded by CIDA, but by Parliament.
- IDRC is not an aid agency. It promotes development.
- IDRC is not a departmental corporation.
- IDRC is not another granting council for Canadian scholars.
- IDRC does not make grants to individuals.
- IDRC does not allocate funds by geographic region.
- IDRC does not normally provide sabbatical leave support to Canadian researchers, although it may be considered within a project supported by the centre.
- IDRC does not provide funds to Canadian researchers to develop contacts in developing countries.
- IDRC does not generally provide fellowships for developing country researchers or students unless they are participants in IDRC activities. The exception is the Pearson Fellowship program in public administration.
- IDRC does not fund the construction of buildings and libraries or the purchase and maintenance of large equipment or library collections.
- IDRC does not fund basic or fundamental research unless it is connected to and complements an ongoing program of applied research.
- IDRC does not normally fund projects that do not address the themes and programs explained in this guide.
- IDRC will not fund or promote technical assistance projects nor any projects for which the foreign expert assumes all the responsibility.
- IDRC does not issue any disbursements of a grant until all parties involved have signed the memorandum of grant conditions.

What is IDRC?

Creation

The International Development Research Centre was created in 1970. Lester B. Pearson, former prime minister of Canada, chaired a commission that reported to the World Bank on what could be done by the rich countries to help poor countries develop. In its report, Partners in Development, the commission said:

> A large effort is needed to absorb, adapt, and develop scientific and technical knowledge in developing countries. Research institutes and development corporations should be established in potentially rewarding fields.
>
> [Pearson et al., 1969: 21]

After extensive consultation in Canada and abroad, the government introduced the International Development Research Centre Act to Parliament in May 1970. The legislation stated that IDRC would:

> Initiate, encourage, support and conduct research into the problems of the developing regions of the world and into the means for applying and adapting scientific, technical and other knowledge to the economic and social advancement of those regions.
>
> [*IDRC Act*, 1970: s.4(1)]

The Act also provided that IDRC should receive its funding directly from Parliament, and report to Parliament through the secretary of state for external affairs, the senior minister responsible for foreign policy.

Novelty of the centre

In debating the legislation, members of Parliament and senators said that IDRC should represent a new approach to relations with developing countries. Gordon Fairweather, who was then the Progressive Conservative foreign affairs critic, summed up this attitude in these words:

> We have learned that we cannot superimpose on others, as we used to think we could, our cultures, our ethics and institutions as the price for aid.... We have learned that ways of doing things which may be perfectly acceptable to Canada are not necessarily wise or valid in other countries.
>
> [*Hansard*, 1970: 2253]

IDRC was conceived as an independent catalyst for development research, not as an agent of the Canadian government.

Mission

The 1991 mission statement, *Empowerment Through Knowledge*, states:

> Research provides the means for the acquisition of appropriate knowledge and, thence, for development.... IDRC is dedicated to creating, maintaining and enhancing research capacity in developing regions in response to needs that are determined by the people of those regions in the interest of equity and justice.
>
> [*Empowerment Through Knowledge*, p. 7]

IDRC uses the term "development" to mean "giving people the power, defined in terms of adequate knowledge and capacity, to decide what is best for them, and to act accordingly in fulfilling their own destinies" (*Empowerment Through Knowledge*, p. 12).

At the United Nations Conference on Environment and Development (UNCED, also known as the Earth Summit) in June 1992, the prime minister of Canada announced that IDRC would be a lead organization in implementing Agenda 21, the global action plan adopted by UNCED. This responsibility reinforces IDRC's role in contributing to sustainable and equitable development, the chief goals emphasized in Agenda 21.

IDRC's understanding of sustainable and equitable development is inspired by two definitions:

> Sustainable development is development that meets the needs of the present without compromising the ability of future generations to meet their own needs.
>
> [*Our Common Future: The World Commission on Environment and Development*, p. 43.]

> Sustainable and equitable development gives overriding priority to meeting the basic needs of the world's poor; it emphasizes social equality among all peoples now, and responsibility to future generations.
>
> [*Meeting the Global Challenge*, p. 7]

Powers

To carry out its mission, the centre has a broad range of powers:

> To enlist the talents of natural and social scientists and technologists of Canada and other countries;... to assist the developing regions to build up the research capabilities, the innovative skill and the institutions required to solve their problems;... to encourage generally the coordination of international development research; and... to foster cooperation in research on development problems between the developed and developing regions for their mutual benefit. [*IDRC Act*, s. 4(1)(a)]

Objectives

IDRC's main objective is to assist scientists in developing countries to identify sustainable long-term, practical solutions to pressing development problems.

A second objective is to ensure that the products from the activities it supports are used by communities, and that existing research capacity is used effectively to solve development problems.

A third objective is to build up the research capacity and capability of developing countries. Because it wants its activities to be well integrated, IDRC generally supports training only when it forms part of the research projects and programs it supports.

A fourth objective is to develop links among developing country researchers, and to provide them access to the results of worldwide research.

To achieve these objectives, IDRC funds the endeavors of scientists working in universities, private enterprise, government and nonprofit organizations in developing countries and provides some support to regional networks and institutions in the Third World. This support is designed to build a corps of researchers in each country and to help develop the networks of people and institutions that provide the services needed to get research done and to use its results.

Priorities

The following policies guide IDRC's work:

1. To make grants to institutions, not to individuals (with the exception of fellowships);
2. To support primarily Third World researchers, not Canadians;
3. To support applied research whose results can be expected to benefit the poorest members of developing country populations;
4. To allocate 50% of program funds to six core themes in environment and development: integrating environmental, social and economic policies; technology and the environment; food systems under stress; information and communication for environment and development; health and the environment; and biodiversity;
5. To allocate 40% of program funds to a range of programs for sustainable and equitable development organized under five subject headings: environment and natural resources; information sciences and systems; health sciences; social sciences; and corporate programs;
6. To allocate 10% of program funds to new initiatives; and
7. To make all countries that are recognized by the United Nations for membership in the Group of 77 eligible for IDRC support.

Operating within these guidelines, IDRC has mainly funded research conducted in and for the least developed countries by researchers of those countries. It has supported more than 5000 projects involving over 10,000 researchers in 2000 institutions in more than 100 countries.

Comparison with other Canadian organizations

IDRC shares a mandate with the Canadian International Development Agency (CIDA) to promote development in the Third World, but, strictly speaking, IDRC is not an aid agency.

IDRC resembles the Canadian research granting councils in having a mandate to support research, a governing body whose members are appointed principally for their knowledge and experience with the substance of the mandate, and an equally knowledgeable staff. IDRC support, however, goes primarily to institutions in the Third World whose staff conduct applied research. Its main concern is to promote empowerment of people through the advancement of knowledge.

What does IDRC do?

Which activities does IDRC fund to implement its objectives? Which research topics interest it the most?

Which activities?

Research: basic or applied?

IDRC concentrates on applied research that promises to yield results that will benefit ordinary people in the Third World. It also supports basic research to complement applied field research if the latter has run into obstacles that only further research, not alternative methods, can resolve.

IDRC funds two types of research bearing upon the problems of poverty in the Third World:

- *Applied research*, defined as "original investigation undertaken in order to acquire new knowledge..., directed primarily towards a specific practical aim or objective"; and
- *Experimental development*, which is "systematic work, drawing on existing knowledge gained from research and practical experience, that is directed to producing new materials, products and devices, to installing new processes, systems and services, and to improving substantially those already introduced or installed."

[*The Measurement of Scientific and Technical Activities: Proposed Standard Practice for Surveys of Research and Experimental Development*, 1979, OECD]

However, this policy does not limit research to studying obvious problems to reach predictable, practical results. IDRC recognizes that it is difficult to forecast what research will accomplish and that the innovation and creativity necessary in good research are unpredictable and intangible. **It seeks to help researchers become part of a process through which communities will solve their problems.**

Researchers from the Simon Fraser University department of chemistry and the Fundacion de la Universidad de Costa Rica para la Investigacion (FUNDEVI) are working with a Costa Rican farmers cooperative, Coopeipeca, to develop a process for extracting two alkaloids from ipecac roots, and methods to purify one of them to meet the needs of the pharmaceutical industry. A pilot plant is being developed in collaboration with local small entrepreneurs, ipecac growers and exporters.

BEST COPY AVAILABLE

IDRC wants the results of research projects to be accepted and used. It supports the participation of representatives of local communities and national governments in determining what research is required and, whenever possible, in the research itself. In particular, it encourages the involvement of government policy officials in the development and design of policy research projects. The centre also helps to fund follow-up activities such as testing, pilot plant construction and dissemination, and conducts research on innovation and effective implementation.

Researchers from the University of New Brunswick department of biology and the département de génie chimique of the Université Cheikh Anta Diop, Sénégal, are working with officials of the Canadian department of fisheries and oceans and the Ministère de l'éducation nationale in Sénégal to improve methods of harvesting and processing Hypnea-type algae for production of semirefined kappa-carrageenin. The results will be transferred to the productive sector.

Building research capacity

Research capacity involves the ability to identify and carry out research independently; to assess, adapt and apply research results for domestic use; to offer a stimulating research environment counteracting migration to other countries; to disseminate research results; and to participate in international research cooperation.

IDRC provides funds for training Third World researchers within the framework of IDRC-sponsored projects. Generally, training is short-term and takes place a close to the researcher's home institution as possible.

A multidisciplinary group from the University of Alberta's department of rural economy and the University of Zimbabwe is developing methods to quantify the benefits and costs of trees in small farming systems in southern and eastern Africa. The project will encompass training of students in resource economics, social forestry and related fields, and communicating project findings to policymakers, affecting the use of renewable natural resources in the region.

Links

IDRC supports a number of networks on international development, and provides funds to researchers associated with IDRC-supported projects for seminars, meetings and individual travel to maintain and broaden links among research groups in different countries. In some cases, these information networks have become research networks.

16

Researchers at McGill's Biopesticide Research Laboratory are collaborating with researchers at the International Crops Research Institute for Semi-Arid Tropics (ICRISAT) and the International Maize and Wheat Improvement Centre (CIMMYT) in Mali and Niger, and at national research institutions in Burkina Faso and Niger, to survey Striga infestations in selected regions of West Africa. They will isolate causal organisms; evaluate selected pathogens of Striga for their biocontrol potential; develop production and application technologies suitable for use by subsistence farmers; and transfer the technology to the farmers.

Secretariats

With support from other donors, the centre houses a number of secretariats to coordinate and administer global development research and research dissemination projects:

1. The Micronutrients Initiative (MI) has three general objectives: to help countries identify micronutrient deficiencies, analyze and articulate needs, formulate proposals, and establish collaboration with potential funders; to increase international awareness and commitment; and to be a focal point for fundraising, information and international dialogue.
2. The WETV secretariat coordinates and administers the development of WETV, a worldwide alternative television service sponsored by a consortium of national and nongovernmental organizations, broadcasters, independent producers and others. WETV will give balanced access to southern and northern views and perspectives on environment and sustainable development issues.
3. The Strategy for International Fisheries Research (SIFR) is an international initiative to facilitate donor coordination in fisheries development and to strengthen aid to fisheries research in developing countries.

Each secretariat has a steering committee to oversee its work and an external technical advisory group to guide it.

More information about activities that IDRC has supported can be found in its 1986 publication *With Our Own Hands*, its annual reports, its quarterly *IDRC Reports*, its 1993 publication *Meeting the Global Challenge*, its IDRIS database (which most university libraries can access), in AUCC's magazine *UniWorld*, and in AUCC's CUPID database.

Which research topics?

All of IDRC's programs are now oriented explicitly toward sustainable and equitable development. Approximately half of its support will be given to six core themes linking environment and development. The balance of support will go to nearly 20 areas that are essential to sustainable and equitable development. In some cases, these areas are closely related to the core themes. Within this general orientation, IDRC is placing increased emphasis on interdisciplinary and interdivisional approaches to research and problem solving, and on the efficient and effective use of the results of research.

The six core themes are:

1. Integrating environmental, social, and economic policies
2. Technology and the environment
3. Food systems under stress
4. Information and communication for environment and development
5. Health and the environment
6. Biodiversity

The 20 areas of interest are grouped in five program divisions:

1. Environment and natural resources
2. Health sciences
3. Information sciences and systems
4. Social sciences
5. Corporate affairs and initiatives.

The themes and divisions are described in greater detail in the next section.

Inside IDRC

Like other Crown corporations, IDRC operates at arm's length from the Canadian government. However, unlike all other Crown corporations, IDRC is not an agency of the government. It is a legally independent entity.

The board of governors

The board of governors is responsible for interpreting the centre's legal mandate and seeing that its activities comply with it. Its members are appointed because of their concern for and expertise in development issues. At its quarterly meetings, the board reviews all IDRC activities and makes decisions on projects costing over $500,000.

The 21 governors are appointed by the Canadian government through orders-in-council (that is, by the cabinet), but only its chairperson, vice-chairperson and nine others must be Canadians. In practice, seven of the governors are internationally known researchers from developing countries. The remaining three are from industrialized countries. The chairperson is appointed for a term not exceeding five years, other governors for terms not exceeding four years.

The board's international composition is important to IDRC. In particular, the participation of governors from developing countries has sharpened its sensitivity and commitment to Third World development. These scientists have also been vital in IDRC's commitment to collaborative work rather than technical assistance as its preferred mechanism for involving researchers from the North.

Staffing and budget

For 1993-94, IDRC has 450 approved staff positions, about 320 in the Ottawa headquarters, and about 130 in the regional offices. The professional staff is drawn from research communities in Canada and other parts of the world, including many developing countries.

The total IDRC appropriation from Parliament for 1992-93 was $117.1 million, or 4.28% of Canada's $2.733 billion official development assistance (ODA) program. The centre also received $8 million in contract and other revenues. Its program budget was $86.3 million, of which about 18% was allocated for cooperative projects involving Canadian institutions. The total IDRC appropriation for 1993-94 is $115 million.

Organizational structure

In November 1991, IDRC reorganized to decentralize decision-making and streamline project approval. The chart on the next page displays the new organizational structure. There are five program divisions: corporate affairs and initiatives (CAID), environment and natural resources (ENR), health sciences (HS), information sciences and systems (ISS) and social sciences (SS), each headed by a director general who reports to the president, as does the director general of finance and administration (FA). For 1993-94, these five divisions are receiving a total of $46.4 million in program funding.

The president, who is IDRC's chief executive officer and an ex officio member of the board of governors, can be a non-Canadian, and is appointed for a five-year term.

Offices

IDRC has eight offices: its headquarters in Ottawa plus seven others to serve particular regions of the Third World.

- Cairo, Egypt (for the Middle East and North Africa),
- Dakar, Sénégal (for West and Central Africa),
- Nairobi, Kenya (for Eastern and Southern Africa),
- Johannesburg, South Africa (for Namibia and South Africa),
- Montevideo, Uruguay (for Latin America and the Caribbean),
- Singapore (for Southeast Asia, East Asia, and the Pacific),
- New Delhi, India (for South Asia).

Regional offices

The regional office directors report to the Senior Management Committee. Each office plans its own programs and priorities within the framework of IDRC's mission and objectives and the *Corporate Program Framework*. Regional offices are responsible for a series of roundtables in 1993-94 designed to obtain advice for IDRC on how it can best respond to Agenda 21. Roundtable members include senior policymakers, researchers and community leaders (including nongovernmental organizations).

Each regional office controls its own budget. For 1993-94, their global program allocation is $28.1 million. Regional directors can approve projects worth up to $150,000.

Professional staff in the regional offices report to their regional director. In addition to their regional office duties, they provide liaison with the Ottawa-based divisions, make and maintain contact with development agencies, research institutions and researchers, participate in project development, and monitor IDRC-funded projects and research development trends. They also maintain close links with national and multilateral development agencies. Officers in the regional offices have a primary role in assessing the appropriateness and feasibility of proposed research projects.

IDRC Organizational Chart

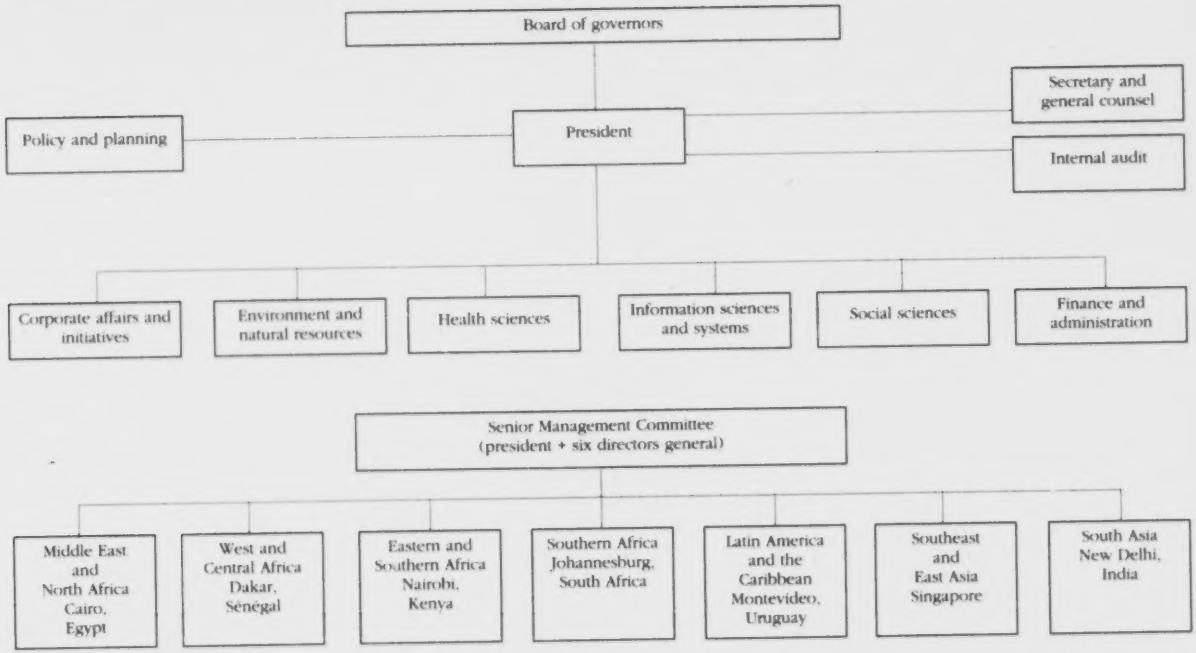
Board of governors
Secretary and general counsel
Policy and planning
President
Internal audit
Corporate affairs and initiatives
Environment and natural resources
Health sciences
Information sciences and systems
Social sciences
Finance and administration
Senior Management Committee (president + six directors general)
Middle East and North Africa Cairo, Egypt
West and Central Africa Dakar, Sénégal
Eastern and Southern Africa Nairobi, Kenya
Southern Africa Johannesburg, South Africa
Latin America and the Caribbean Montevideo, Uruguay
Southeast and East Asia Singapore
South Asia New Delhi, India

BEST COPY AVAILABLE

The new structure

Because of its designation at the Earth Summit as a key Canadian implementation agency for Agenda 21, IDRC has reoriented its activities to emphasize the environment and sustainable development. At least half of its program resources are allocated to six core themes on environment and development; the balance is devoted to twenty more general programs for sustainable and equitable development. Within its core themes IDRC has decided to allocate 23% of funds over the next three years to the theme of integrating environmental, social and economic policies; 18% to technology and environment; 20% to food systems under stress; 16% to information and communication for environment and development; 13% to health and the environment; and 10% to biodiversity.

Core themes on environment and development

Theme 1. Integrating environmental, social, and economic policies

Under this theme, IDRC supports research and research-based activities that inform policymaking and promote the integration of environmental, social and economic policies in three key areas:

- ***Improving the existing body of knowledge*** available to developing countries on subjects related to policymaking;
- ***Increasing the number of social scientists in the South*** capable of integrating environmental concerns into their work; and
- ***Enabling policymakers in developing countries to reshape their current practices*** at both the national and local levels to achieve sustainable and equitable development.

The theme has four components:

1. ***Research on issues:*** environmental effects of economic policies and the effects of environmental policies on the economy; new models and approaches that minimize the negative environmental impact of growth; policies that promote growth while reducing environmental degradation.
2. ***Assessment of existing policy tools and the development of new ones:*** policy and planning tools to facilitate the integration of environmental, social and economic policies; development and management of information systems to support policy development.
3. ***Assessment and dissemination of successful policymaking processes:*** indigenously developed processes that facilitate the integration of environmental, social and economic policies; processes that provide roles for nontraditional partners (e.g., nongovernmental organizations and vulnerable groups), multistakeholder decision-making, and other mechanisms for conflict resolution.

4. ***Capacity building*** is both an input into the three other components and a follow-up to them. The centre will attempt to ensure that activities complement each other and produce results that will strengthen the capacity of researchers and policymakers to integrate environmental, social and economic policies.

> *York University's faculty of environmental studies is working with the University of Nairobi's department of urban and regional planning to analyze government and nongovernment social policies and poverty alleviation programs in Kenya, how the urban poor cope under changing economic and social conditions, and how their survival strategies affect the environment and human well-being. The results will be used to develop social policies that are socially, environmentally and economically sustainable and build on people's strategies where possible.*

Theme 2. Technology and the environment

The technology and environment theme supports research and technology development in several key areas of "green" or "clean" technology (e.g., water quality management, remote sensing, biological agricultural inputs, and industrial waste management).

Under this theme, IDRC emphasizes the development of the human and institutional capabilities needed to diffuse centre-supported technologies beyond initial pilot projects. It promotes the development and application of technologies that reduce environmental degradation and improve resource management, while providing opportunities to reduce poverty and create employment.

Technology and the environment has five components:

1. ***Technology development and diffusion:*** development of environmentally sound technologies; diffusion or commercialization of technologies; institutional innovations to promote diffusion of technologies.
2. ***Improving information on technology needs and resources:*** development and evaluation of technology information systems; markets for particular technologies; alternative sources and channels for transfer (including noncommercial transfer); priority areas for future research and technology development; development and pilot application of technology needs assessments and methods to identify appropriate technologies.
3. ***Promoting access to technology:*** evaluation of institutional innovations in the transfer, development and diffusion of technology; links between access to technology and education and training; alternative frameworks and mechanisms for licensing technology; promotion of technology-based links between Canadians and their developing country partners.

4. Policy evaluation and design: alternative policies (e.g., subsidies, tax incentives, public-private research collaboration) to promote the transfer, adoption and development of new technologies; reform of public-sector research institutions; effects of policy reforms on the technological behavior of enterprises; alternative approaches to intellectual property protection.

5. Developing technology management and innovation capabilities in small and medium-sized enterprises and intermediary institutions: evaluating and improving training and human resource development; diffusion and scaling-up of particular technologies in fields such as biotechnology, geomatics, waste management and natural resource based products; "best practice" diagnostic tools to evaluate the environmental management of technology.

The Université de Sherbrooke's faculté des sciences appliquées, along with the faculté des sciences appliquées of the Université nationale du Rwanda, has developed a new and more efficient technique for manufacturing bricks. The Rwandan group using the technique currently has orders for over 800,000 bricks.

Theme 3. Food systems under stress

This theme encompasses support for systems-based interdisciplinary research on food systems in ecologically fragile regions to identify household and community strategies and institutional arrangements and policies that can increase access to food and improve health and nutrition without further degrading the environment.

IDRC is focusing efforts in three ecological regions where problems of food insecurity and environmental degradation are mo-t urgent: areas undergoing desertification, fragile highlands, and coastal areas.

1. Desertification (especially in Africa): community management of fragile ecosystems in West Africa (resource management models, regeneration of degraded land resources, capacity building targeted at self-development community organizations); building the East African Network on Arid Lands and Resource Management (ALARM) into a pan-African network; "environment and people-friendly commodities"; sustainable management and development of natural resources in threatened and fragile ecosystems; water management and desertification in a region undergoing intensification of irrigated industrial agriculture.

2. Fragile highland areas (the Andes, Himalayas, Indochina, and East and Central Africa): recovery of degraded lands; stable intensification of agricultural systems (including the search for alternatives to increase the value of agricultural products); land tenure; community-based common property resource management.

3. ***Coastal areas (especially in South and Southeast Asia):*** social, biological, technical, and policy issues of community-based coastal resources management; the Asian Fisheries Social Sciences Research Network, which supports and coordinates work in production and resource economics of capture fisheries, aquaculture, and other types of living resource management both inland and coastal.

Researchers in the University of Manitoba's canola breeding program and at the Crop Research Institute in Wuhan, China, are working to improve canola's resistance to pests and disease.

Theme 4. Information and communication for environment and development

IDRC supports concerted, systematic action to strengthen the flow, availability and use of information. Because the process cannot be passive, this theme also encompasses research on communication, including processes of information sharing and their impact on social participation.

Information and communication for environment and development has four components:

1. ***Information management:*** design and implementation of environment-related information systems and networks; issues of utilization and sustainability, including the marketing of information products and services.
2. ***Information and communication technologies:*** research and application of new technologies and software to improve management, access and use of environment-related information. A conspicuous feature will be the importance of developing strategic Canadian and international partnerships.
3. ***Information for decision-making:*** tools and mechanisms used to collect, analyze and repackage information for decision-makers; geomatics-based technologies for data acquisition, interpretation and analysis; comprehensive framework for reporting progress toward sustainable development.
4. ***Development communications:*** the role, processes and effects of communication (e.g., indigenous knowledge systems, development media and community-based communication systems); the role of mass media and community information services in promoting sustainable development.

Researchers in Memorial University's faculty of medicine operate the North American gateway for HealthNet, a satellite-linked network that receives, stores and forwards the latest medical information from journals and other sources to colleagues in Congo, Ghana, Kenya, Mozambique, Tanzania, Uganda and Zambia.

Theme 5. Health and the environment

Under this theme, IDRC funds research on disease prevention and health promotion to manage, reduce or prevent the impact of naturally occurring health risks and minimize the appearance of new environmental health risks generated by human activities.

The centre supports activities that allow communities to cope with environmental health risks and that develop pertinent public policy that supports health.

This theme has four components:

1. The impact of development and production activities on health: occupational environments (health and safety within the workplace, including small-to-medium enterprises; participatory research; occupational health of women; health problems in the informal sector); agricultural environments (health effects of rapidly proliferating rice-irrigation schemes and of other food cropping systems, livestock production schemes, and the large-scale use of agrochemicals; vector-borne diseases; pesticide poisoning; contamination of water and food by agrochemicals; gender-specific health risks); environmental health impact assessment.

2. Minimizing the health effects of environmental pollution: air pollution (relation between air pollution and health; the development and integration of remedial measures); water pollution (mercury contamination from gold mining in the Amazon; cholera in Latin America; empowerment of indigenous communities to test their own water quality).

3. Population growth: reversible antipregnancy vaccine.

4. Environmental management of vector-borne and zoonotic diseases: leishmaniasis, malaria, Chagas disease, and neurocysticercosis; integrated vector control that uses appropriate, ecologically sound, low-cost technologies.

Carleton University's department of biology has conducted toxicologic research on an Ethiopian soapberry with the Institute of Pathiobiology of Addis Ababa University, and other laboratories in the Netherlands and the United States, in the process of developing a natural pesticide to control disease-carrying molluscs.

Theme 6. Biodiversity

The biodiversity theme emphasizes research on local solutions to the problem of maintaining biodiversity that are compatible with the economic and social situation in developing countries and on the necessary supportive and facilitating policy framework at the national and international levels. IDRC will support research on adding value to existing species and habitats without destroying

them; economically viable production of minor crops; and the factors that influence the access of people to the economic benefits of local biodiversity.

Biodiversity has four components:

1. ***Biodiversity and indigenous knowledge:*** appropriate technical, social and economic interventions; indigenous knowledge networks (traditional knowledge and its application to the conservation and sustainable use of natural resources); common property management institutions (socioeconomic elements, such as land tenure, gender issues and community participation and strategies to ensure that local communities retain control of resources).
2. ***Wild biodiversity:*** community participation in protection of natural biodiversity; mechanisms to extend the economic benefits of biodiversity to local people; use, valuation and protection of natural biodiversity research (sustainable livelihood options and alternatives for forest and coastal dwellers and people living on the peripheries of protected areas); habitat protection.
3. ***Domestic biodiversity:*** on-farm, village-level, germ plasm conservation and use (breeding and conservation of domesticated species; enhancement methods, institutions and incentives; alternatives to the socioeconomic, commercial and research pressures that lead to reductions in biodiversity; home gardens; domestication of minor animal and plant species; diversification of farming systems); aquatic biodiversity (ex situ conservation of aquatic ecosystems for both wild and domesticated species).
4. ***Biodiversity and biotechnology:*** technical and policy issues (intellectual property rights; biosafety and access to biotechnology).

Programs for sustainable and equitable development

The work carried out under these programs covers a wider range of topics, but does not receive the same concentration of resources as activities within the core themes. **The budget figures indicate each program division's relative share of IDRC's overall program budget and include funds for both the core themes and the sustainable and equitable development (SED) programs.** Each division determines its own allocation of funds between core themes and SED programs.

1. ***Environment and natural resources programs:***
Budget for 1993-94: $11.1 million.

- Low-input sustainable agriculture: integrated soil fertility management, integrated pest management.
- Water resources management: global policy and methodology development, integrated river basin management, water security.

- Urban environment management: water supply, waste and food security problems and the systemic links between them; community-implemented solutions with or without the private or public sector.
- Green technologies: development and commercialization of environmentally sustainable technologies that provide income and employment to poor people and indigenous communities; production of local substitutes for imported agricultural inputs; ways to increase the value added to agricultural and natural products at the local level; identification of small and medium-sized enterprises that have a competitive advantage.

2. Health sciences programs:
Budget for 1993-94: $7.6 million.

Using health as an entry point to development, the division has two complementary objectives: to understand the determinants of health and disease, including sociobehavioral and environmental health elements, and on that basis to promote appropriate societal responses to health needs through health policies, alternative strategies and sustainable systems of community health. Communities consequently gain the power to direct their own change and development by translating knowledge into social action.

- Understanding the determinants of health: global threats to health (social change, culture and health; AIDS; malnutrition and infection; tobacco-related disease).
- Societal response to health needs: health policies, priorities and programs (policy formulation, priority setting, community-based health systems management).

3. Information sciences and systems programs:
Budget for 1993-94: $9.1 million (Note: This figure includes internal research and development activities, as well as program funds for researchers.)

- Information policy research: access to and freedom of information for planning and decision-making; development, assessment, adaptation, testing and transfer of information technologies.
- Information capacity building: standards and methods of handling information; formal education and intensive, short, practical training courses.
- Software development and applications: training in automated information management systems; development of new applications, particularly those related to IDRC-developed MINISIS software.

BEST COPY AVAILABLE

4. Social sciences programs:
Budget for 1993-94: $6.7 million.

- Social policy: globalization and social issues (social and cultural impact and viability of macro adjustment policies, social and political dimensions of integration strategies, the changing role of governments in policymaking); changing state-civil society relations (influence of civil institutions on social policy; alternative models for providing social services; successful innovations that enhance popular participation in policymaking; mechanisms for democratization and local participation); resources, access, and quality of urban services (cost-effective and innovative financing and delivery of programs and services; partnerships among public, private, nongovernment and community sectors; equitable means of cost recovery; impact of resource redistribution).
- Learning systems for change: new learning systems, methods, tools and policies that support sustainable and equitable development and strengthen the development of human resources; educational use of new information tools and of the media; identification and assessment of what works in education; enhancement of technical-vocational development; dissemination and application of innovations in learning.
- Macroeconomic policy: how to achieve or maintain a viable macroeconomic framework (balance-of-payments management, fiscal and monetary policy, banking and finance) in the evolving international environment; links between macro policies and sectoral and micro activity in a long-term development perspective; multidisciplinary methodology.
- Industrial and agricultural policy: creating an enabling environment for private-sector development and technology adoption; economic impact of new technology; search for international competitiveness while developing policies that allow labor to contribute to and benefit from industrial expansion; promotion of small-scale enterprises in the least developed countries; environmental dimension of agricultural policy; interaction in the poorest countries of agricultural policy with macroeconomic and industrial policy.
- Regional integration: macroeconomic and industrial policy components of regional integration (monetary integration, trade policy, industrial restructuring); the economic dimension (Latin America); the institutional framework (Africa); shared natural resources (Southeast Asia).

5. Corporate programs:
Budget for 1993-94: $11.9 million.

- Evaluation to improve the efficiency and effectiveness of the centre and the quality and management of research, to strengthen the use of evaluation in managing development research projects, and to promote the use of evaluation information in strategic decision-making by recipients and by IDRC and other development research organizations.

- Canadian partnerships to mobilize the strengths of the partners and complement IDRC's corporate program framework. Potential partners include the universities, learned societies, the Association of Universities and Colleges of Canada (AUCC), nongovernmental organizations and indigenous peoples, granting councils, professional associations and private-sector bodies.
- Human resource development to support capacity-building and develop Canadian expertise in international development: administering training awards financed by the centre's research programs; Young Canadian Researchers Award; the Gemini and Périscoop internships in journalism; centre internships; Pearson Fellowships.
- Gender and sustainable development: training and outreach activities to strengthen the capacity to produce gender knowledge; strengthening the use of gender knowledge for sustainable development; empowerment of women through knowledge.
- Innovation systems management to increase and improve the uptake and use by developing countries of the results of research and development. Activities concentrate on research utilization processes; research effectiveness; management and policymaking for scientific and technical change.
- Public information to provide knowledge of IDRC's research findings to government and government-related institutions, strategic partners in development and scientific communities and the broader public; and to enhance IDRC's visibility and influence.
- The research library provides information services to IDRC staff and project staff as well as to Canadians working in international development in universities and other organizations. Through its development databases service, it offers online access to IDRC's databases, including the Inter-Agency Development Research Information System (IDRIS) and databases of other international organizations. The library also provides advice and training to IDRC and project staff, to developing-country institutions, and to Canadian institutions concerned with development or training information specialists. It holds the original documents of the World Commission on Environment and Development, also known as the Brundtland Commission, and other Agenda 21 material and information related to the environment.

IDRC and the Canadian researcher

IDRC seeks enhanced partnerships with Canadian organizations and institutions. Looking beyond traditional concepts of North-South technical assistance, it is focusing on the mutual interests of Canada and developing countries.

The involvement of Canadian researchers

Canadian researchers and universities have participated in IDRC-supported projects from the very beginning, but very few saw themselves or were considered to be full members of the main research team of these projects. As technical assistance experts, Canadians filled a gap in the project, and their formal commitment was limited to that task. Canadians were involved in this fashion in over 100 projects during IDRC's first decade.

Cooperation and development

Part of IDRC's understanding of development is that it is a continuing, sustained process of social and economic change. This kind of process is difficult to sustain if a society depends on outside experts to solve specific problems. Such dependence reduces the chances of people learning necessary new skills and discovering new knowledge that fits the conditions of their own society.

However, it is difficult to sustain development without contact with other societies. People learn from each other. They will learn less if their contacts are limited. These limitations of self-reliance also reduce the ability of people to manage change.

Cooperative activities

In 1980, in response to a proposal by the United Nations Conference on Science and Technology for Development that industrialized countries apply a portion of their domestic research and development capacity to solving developing-country problems through cooperative arrangements, the Canadian government invited IDRC to become the focal point of such cooperative activities. It provided $1 million for this purpose over and above IDRC's regular budget, and allowed these funds to be used in research areas not already supported by the centre. In August 1980, IDRC set up a cooperative programs unit, which became a division in 1983.

The cooperative program: beyond technical assistance

Cooperative programs gave IDRC the opportunity to study more closely the reasons for linking Canadian researchers with researchers in the Third World. How could such links help IDRC fulfill its mission? How could such links contribute to research projects and build the ability of the Third World to do its own research and train its own researchers?

In addition to funds for research and training, institutions and researchers in developing countries need contact with other institutions and researchers to keep up to date with new ideas and to stimulate their thinking. The types and degrees of need vary from one country to another, but all can contribute to and benefit from exchanges with colleagues in more developed countries. Some exchange took place with technical assistance experts, but this was not the intent of the contact.

In 1982, the cooperative programs budget was divided; half was to be used by the cooperative programs division and half by the other program divisions for cooperative research activities in their areas. By 1989, 246 cooperative projects had been supported, and the budget for cooperative activities was about 18% of the overall program budget, or $13.5 million.

The 1991 reorganization of the centre brought a new structure to IDRC's support for cooperative activities. The programs for sustainable and equitable development include the Canadian partnerships program, which responds to offers of partnership and seeks out potential Canadian partners. Partnerships are based, not only on centre grants, but also on regard for development scholarship, the sharing of knowledge, interlocking networks and experience in a range of areas, such as research management, training and public education. Divisions and regional offices can also invite and respond to requests for Canadian partners. Although 18% of the overall program budget continues to be allocated to cooperative activities involving Canadians, these funds are not evenly distributed over the divisions and regional offices.

Collaboration of equals

IDRC believes that the best way to achieve its objectives in linking Canadian and Third World researchers is by promoting the idea of collaboration among equals. Ideally, developing country researchers should take the lead in defining and conducting a cooperative project. Canadian colleagues should be members of the research team, not visiting experts. In principle, Third World and Canadian participants in a project should be treated equally.

IDRC firmly believes in this definition of cooperation as a guiding principle. Technical assistance is not IDRC's concern. IDRC staff would refer to CIDA any project in which the Canadian participants are outside experts rather than members of the research group. At the same time, they would not consider for cooperative funding any project in which the Canadian participants do not have a specific role appropriate to their expertise.

IDRC sees this type of collaboration among equals as one way to strengthen the confidence, dignity and international profile of Third World researchers. It also offers Canadians the opportunity for experience not available in Canada and the chance to develop or enhance their international profile and that of their university.

Making contact with developing country researchers

No funds are available from IDRC to Canadian researchers to develop contacts with Third World colleagues. When developing country researchers ask IDRC to identify people who might be interested in a cooperative project, officers try to provide a list of appropriate contacts from IDRC's informal networks and suggest that the researchers write directly to them. During their regular field trips, officers may provide such information to project leaders if they believe a cooperative project would be appropriate. IDRC seeks information about online databases on Canadian capacity corresponding to its program themes and priorities and is particularly interested in learning of databases containing information on expertise that could assist regional office programming.

The AUCC's CUPID database provides information on past and current international development projects of Canadian universities that researchers can consult to identify colleagues with experience in the country or region that interests them.

Assessing the cooperative spirit

Once a contact is made, program officers assess, from their preliminary letters and discussions with the researchers, their reaction to IDRC's ideal of cooperation and the partners' commitment to each other and to the project goals. If the project looks promising, funds are available to enable partners to meet to develop it.

When the partners are developing a formal proposal, program officers observe how they get along with each other, how they contribute to discussions during planning meetings, how much time and energy they put into the project, and even how they talk about it. Is it "my project" or "our project"?

The results of partnership

After a cooperative project is approved, the program officers monitor it and provide advice and support to the partners. Evaluation of the project will take into account the nature and quality of the partnership and its contribution to the project results. IDRC expects that cooperative projects will result at least in joint publication of articles. It hopes that the projects will establish permanent ties among Canadian and Third World researchers.

Other roles for Canadian researchers

Although cooperative projects provide the most opportunities for Canadian researchers to be involved in IDRC-sponsored work, there are a few other areas in which they can play a useful role. However, it is important to understand that IDRC is particularly interested in working with researchers who are knowledgeable about development and who understand IDRC's perspective.

Assessment, evaluation and monitoring

Traditionally, IDRC has depended upon staff expertise to assess project proposals, to evaluate manuscripts, policies or programs, to review the state of research in a specific field and to monitor or coordinate information and research networks. However, its staff's growing workload is compelling it to turn to external assessors and experts, both abroad and in Canada. There may also be a need to call upon Canadian expertise to apply and adapt the results of IDRC-sponsored research.

Secondments

Canadian researchers may be seconded to IDRC to work in one of its program divisions while on leave from their faculty positions.

Technical assistance

IDRC does not normally provide project funds for consulting an "outside expert." It interprets such activity as technical assistance to be funded by aid agencies. However, on rare occasions, the centre will accede to such a request for an existing project.

Training

Although most IDRC-sponsored training takes place in Third World countries, about 200 developing country researchers working in IDRC-sponsored projects come to Canada every year for specialized training. Because the Canadian government is committed to increasing training opportunities for Third World candidates, more Canadian universities may be involved in such training in the future.

How projects are developed

Procedures

IDRC's procedure for preparing a research project proposal and presenting a formal request for funds has up to eight elements:

1. Preproposal
2. Internal discussion
3. IDRC response
4. Project identification memorandum (PIM)
5. Project development
6. Proposal preparation
7. Proposal submission
8. Project summary (PS)

The first five elements do not follow any particular order, nor are they always followed. In cooperative projects, the process is more complex as at least two researchers and two institutions are involved at every stage.

1. Preproposal

A preproposal is a short letter from a researcher to a program officer in Ottawa and to an officer in the appropriate regional office. The letter outlines the project's objectives, how long it may take, who will be involved, how they became involved, the nature and activities of the institution(s) sponsoring the project and a summary budget. This letter preferably follows informal discussions with a program officer of ideas for the project. In principle, the preproposal for a cooperative project should come from a developing country researcher. A Canadian researcher can suggest a cooperative project and include a supporting letter from the developing country colleague, but a joint letter is better.

A preproposal helps the officers judge how well the project fits into IDRC's agenda. It is much easier for IDRC and the researcher to see how a general idea might fit than to modify a full-scale project proposal. "Off-the-shelf" projects have little chance of being accepted. An Internet e-mail message followed by a short letter also saves much energy and frustration if IDRC decides it is not interested in the idea. If you do not know who to contact, write to the director general of the appropriate division and to the appropriate regional director.

2. Internal discussion

After acknowledging receipt of the preproposal, the officers discuss the project with a number of people, including their director and other division and regional office staff, perhaps the division's director general and regional director, and officers in

other divisions with related interests. Although the idea for a project may have been discussed informally, it is only after the researcher submits a preproposal that IDRC begins to consider it formally.

This stage may take some time. Program officers travel to monitor projects about three months each year. Even if an officer receiving the preproposal letter is in the office when it arrives, others who should be consulted may not be. Although an acknowledgement of receipt of the preproposal may be sent immediately, a full response can take three months, or even longer.

Project Development Flowchart

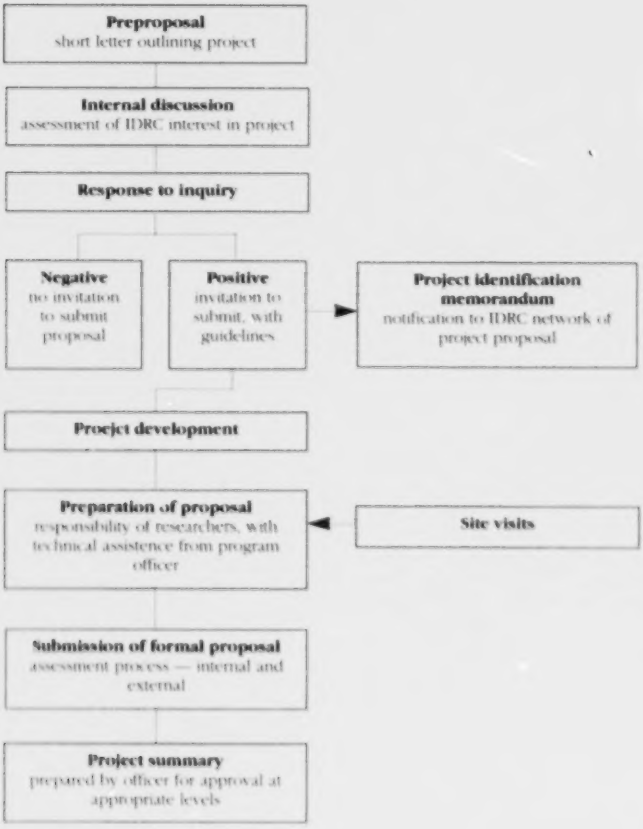

BEST COPY AVAILABLE

3. IDRC response

After receiving the reactions of other IDRC staff, the program officer responds to the inquiry. If reaction has been negative, the researcher is advised not to pursue the idea with IDRC and may be referred to another agency. If reaction has been positive, the officer invites the researcher to submit a formal proposal.

Each division of IDRC has its own program priorities. Each also has its own version of the procedure to be followed in presenting a proposal. The various styles reflect the habits and conventions of the particular fields of research for which a division is responsible.

It is, therefore, important for the researcher to work closely with the program officer to understand how IDRC's general policies are interpreted by the division concerned. The researcher also will learn where the project fits in the division's program of work, and whether it may be linked with any of the other divisions.

4. Project identification memorandum

The officer now writes a project identification memorandum, a one-page summary of the project, known at IDRC as a PIM. It is circulated within the Ottawa and regional offices as an "early warning signal." This mechanism allows staff who have not already had the chance to comment upon the project to do so before too much development takes place. In principle, it also enables staff in different divisions to coordinate projects around a general theme or issue.

5. Project development

If necessary, IDRC will provide project development funds for meetings and consultations to allow researchers to gather or share information before or after a project, for workshops or seminars on research priorities in a given region or field, and for researchers from developing countries to participate in meetings of experts anywhere in the world.

Project development funds may be used to bring together the members of the research team for proposed cooperative projects to sort out ideas, directions and roles, and to establish how the project objectives relate to IDRC's priorities. The formal proposal may be drafted during this meeting. IDRC program officers will sometimes participate in such meetings.

Support may also be provided for preliminary research to clarify issues or to review current research.

Finally, project development funds can be used to conduct a small research or information project. This type of funding can be approved quickly, because it can be done by a division or regional office.

6. Proposal preparation for cooperative projects:

Proposals for cooperative projects can be developed in two ways: by the developing country institution alone or jointly with the Canadian partner. Often, Third World researchers are the first to propose a cooperative project, although this is not always the case. IDRC staff may be asked to suggest or find Canadian partners; a Canadian may suggest a project after contact with some Third World researchers; or IDRC staff may suggest that Canadian collaboration in a project might be useful. Once the partners have agreed to the idea of a cooperative project, IDRC expects the lead to be taken by one of the developing country researchers.

The researchers prepare a formal project proposal with guidance from the IDRC program officer. The response to the preproposal (see 3, above) will provide general guidelines. As the proposal is prepared, the program officer acts as a sounding-board, making certain that IDRC policies and priorities are understood. The program officer may meet with the researchers, either in the framework of a centre-funded project development meeting or in the course of the officer's regular travel.

Canadian researchers should consult their institution's international liaison officer (ILO) when preparing a proposal. The ILO can be identified by the institution's research administration office or officer. In most cases, the ILO has a great deal of expertise in development and proposal preparation and experience with agencies such as IDRC. Researchers at institutions with no ILO may wish to consult the AUCC publication *Profile: Administrative Structures for International Cooperation at Canadian Universities* for information on ILOs elsewhere.

The proposal must:

- Explain how the project will contribute to the type of development IDRC wants to promote and how it relates to IDRC's mandate and priorities.
- Show that the project design is scientifically sound and that the participants can carry it out. It should spell out clearly the project's objectives, the problem (or hypothesis) that it will investigate (or test), the method to be used, a tentative timetable, how any required training will be organized and how it will enhance the research capacity of the developing country.
- Indicate what results are expected from the project, how they are to be used, who is likely to benefit most from them and how. In particular, the proposal should state how the results will alleviate the problems of the poor.
- Include a detailed budget, showing what contribution each participating institution is making to the project. The researcher must, therefore, work closely with the finance officer who will be responsible for administering the project funds. IDRC will accept

the budget format of the researcher's institution, as long as it includes details of: salaries, research expenses, capital equipment, conferences, consultants, training, travel, dissemination, support services (only administrative costs not directly related to research), overhead and coordination.

There is no standard application form that specifies in any further detail what information to present or how to present it. IDRC examines the following issues in appraising proposals:

- Relation of the project to the centre's objectives,
- Evaluation of previous phases (if any),
- National and regional priority and applicability,
- Methodology,
- Environmental impact,
- External factors (political or economic problems, climatic changes, weak institution, etc.),
- Impact of the project and its results,
- Novel developments and special features (if applicable),
- Ethical considerations,
- Gender considerations,
- Appraisal of institution and project personnel,
- Rationale for Canadian collaboration (if applicable),
- Collaboration within the centre or with other donors (if applicable).

7. Proposal submission

Responsibility for the final proposal submission rests with the researchers and the sponsoring institutions. Before submitting the final proposal, Canadian researchers must inform the ILO, research administration office and the vice-president of research at their institution that they are developing a project with IDRC; they must ensure that they are following their institution's procedures for dealing with the centre. The formal proposal must be signed by the project leader or leaders and by the appropriate finance officers of the institutions.

This process may take up to six months.

8. Project summary

After the researchers have prepared the project proposal, the lead IDRC program officer prepares an appraisal of the project and of the prospects for good working relations between the Canadian and developing country researchers in cooperative projects. Then the project summary (the appraisal and the proposal together) is submitted to the division director general. The decision to fund or not to fund the project is based upon these documents.

The program officer's key role in project development

Decision-making in IDRC is decentralized in many respects. Divisions and regional offices exercise considerable control over the work they do and are able to support small imaginative projects and respond quickly to new opportunities.

Program officers play a pivotal role in this process. They know who wants to approach IDRC for funds, and they advise the centre as to whom it might approach to make a proposal or review a program area.

Depending on the experience of the researcher making a proposal, program officers may be involved to some extent in designing the project and developing the project proposal. They may even work with researchers to define a problem and to decide on the specific methods to use to reach the desired objectives.

Approximately half of IDRC's program officers are stationed in the regional offices; the remainder spend close to three months of the year traveling in the field. Because they maintain close contact with researchers and institutions in developing countries, their views are important in defining the priorities of their divisions and, hence, the priorities of the centre as a whole. Their interest and expertise in the content and direction of research for development are fundamental to the centre's credibility.

In their travels and through IDRC's networks and activities, officers also identify problems that need to be researched and researchers in the Third World who could conduct projects that address these problems. If these researchers request it, or if the officer knows a Canadian with particular expertise and interest in the problem, a cooperative project may develop.

When the IDRC board of governors meets to accept, reject or ask for modifications to projects, most of their questions are answered by the directors general, but often program officers will be called upon to provide further details. They must "go back to the drawing board" with the originators of a proposal to which the governors request modifications.

The program officers may be viewed as the "gatekeepers" of IDRC. They champion projects within IDRC as they are being developed.

How IDRC decides

IDRC has three types of objectives in deciding whether to fund a project or activity. Its long-term objective is to promote development. Its medium-term objective is to provide support to researchers in developing countries and some support to Canadian researchers, as a way of influencing them to contribute to development. The immediate objective is to allocate funds as effectively as possible.

This chapter explains in greater detail the issues listed in the Proposal preparation section of the previous chapter. It outlines the kinds of questions IDRC asks in making its decisions, which combine development and technical criteria.

In March 1993, the board of governors approved the following steps for project approval. This process may have up to eight separate stages, depending upon the amount requested:

1. Internal and external assessment of a formal proposal;
2. Writing of the project summary;
3. Consideration by the program officer, for amounts up to $25,000;
4. Consideration by the senior program officer, for amounts up to $75,000;
5. Consideration by the regional directors and program directors for amounts up to $150,000;
6. Consideration by the divisional director general, for amounts up to $250,000;
7. Consideration by the Senior Management Committee, composed of the president and division directors general, for amounts up to $500,000;
8. Consideration by the board of governors, for amounts over $500,000;
9. Notification to researchers and institutions of the decision.

Stages of project approval

Assessment

Development contribution

Determining how and what the research may contribute to development is often done by the program officer in the regional office, as IDRC's expertise and intelligence about what is an appropriate development research activity is based mainly on its regional offices.

A number of questions are asked to judge whether the project responds in an appropriate way to Third World needs and contributes to IDRC's mission and objectives. What development

issue is involved in the project? How relevant is it to the place where the project is to be carried out? What is the nature of the development opportunity in the project? What effect will the project have on development? Who is likely to use and benefit from the results of the research and how?

If the proposal includes training for any participants, is the training appropriate, are the trainees suitable and will they be able to apply their new skills in the project when they have completed the training?

What is the value of the contribution that each partner will make to a cooperative project, and how appropriate will that contribution be?

Scientific merit

The scientific merit of a proposal is assessed by someone with recognized expertise in the specific field. This may be the program officer receiving the proposal, another officer in Ottawa or in a regional office, or an outside expert known to the program officer, or one suggested to the officer by others familiar with the field. Some divisions use outside experts more often than others.

Questions regarding scientific merit are intended to determine the adequacy of the proposed hypotheses and methods, as well as the project's feasibility. Does the project design meet the standards of the disciplines concerned? Are the principal researchers competent to carry out the project?

Onus is on the researcher

In addition, the cooperative program places the onus on proposers of projects to demonstrate how well they understand the likely end use of their research and how much contact they have with the intended users of the research results.

> *The faculté des sciences sociales of Université Laval and the Asociación para el Desarrollo Campesino in southern Colombia are working with peasants in participatory groups (mingas - a precolumbian form of community activity) to enable them to analyze and understand their social and material environment and to combine their efforts to solve practical problems, such as the construction of public buildings, roads, etc.*

Project summary

It is dramatic to say that a project may stand or fall on the basis of the project summary, but it is also accurate. The program officer must convey the complexity of a project, present the results of the assessment and provide a general appraisal in as few words as possible. It is a challenging task.

BEST COPY AVAILABLE

IDRC has developed a general structure for project summaries, but each division adapts it to its own style and requirements. In the appraisal section of the summary, the criteria used to judge a proposal must be interpreted in the context of the division's priorities. These criteria can be classified into four categories: development relevance, application of results, support or commitment by participants and scientific merit. Typical questions raised under each category include:

- *Development relevance* — Is the proposal consistent with development goals that have been identified by policymakers in the country or countries where the project will take place? Will the project result in better trained and more experienced researchers and more effective research institutions? Is the project likely to receive government clearance in the developing country or countries involved?
- *Application of results* — Will the results of the research help close gaps in living standards or lessen the imbalance in development between rural and urban areas? Are the methods and approaches used appropriate to the personnel and facilities available to conduct the research? Are the research findings likely to be applicable in developing countries or regions other than the one in which the research takes place?
- *Support or commitment by participants* — Do all institutions involved in the project support it and in what way? Do the participating institutions have the capacity to undertake the project? Will the project make the fullest possible use of local resources and researchers from the region? Are the Canadian and developing country researchers in a cooperative project likely to work well together?
- *Scientific merit* — Is the problem clearly identified? Are the proposed methods sound and appropriate? Is the timetable realistic?

IDRC will only consider a proposal that responds adequately to such questions, however sound it may be scientifically. Conversely, if a project does not meet fundamental standards of scientific merit, it will not be considered, however pertinent its objectives may be to IDRC's mission.

Consideration by IDRC staff

The program officer is authorized to approve projects up to $25,000. Decisions are made in consultation with the director, and are based upon the appraisal and the officer's assessment of how well the project fits into the current activities of the division or regional office. Requests for larger amounts are presented to the next level of authority.

Senior program officers can approve requests up to $75,000. They follow the same procedure as program officers.

Regional directors and program directors receive the project summary with the full proposal. Before making a decision, they will consult all IDRC staff who have a particular interest in the project's objectives. A decision can be made at any time on requests for less than $150,000.

If the amount required for a project exceeds $150,000, it must be submitted to the president or one of the division directors general. It will normally go first to the division director general, who can approve requests up to $250,000.

The president and division directors general, sitting as the Senior Management Committee, have final authority for approving projects up to $500,000. They must consider the policy implications of each project and ensure, not only that each project they approve fits within IDRC's mission and objectives, but also that all sponsored projects taken as a whole have a certain coherence. The potential contribution that a project may make to IDRC's development goals is judged in relation to the combined effects of all other sponsored projects.

Consideration by the board of governors

Projects whose budgets are over $500,000 are presented to the board of governors with a description linking the proposed activities to the relevant core theme or priority program and highlighting policy issues requiring the board's attention. In approving such projects, one of the main concerns of the board is that project results have a chance, not only of contributing to development, but also of being accepted and adopted.

Notification

Decisions regarding grant requests are announced to researchers and institutions as soon as possible after they have been made. The senior officer responsible for a rejection makes the announcement; division directors general announce rejections by the board. There is no formal appeal procedure at any stage.

When a project is approved, the grant is made to the institution, not to the researcher. IDRC notifies the researchers and the sponsoring institutions that will administer the funds by issuing a memorandum of grant conditions (MGC). Copies of the project summary (not the full proposal), the approved budget and a memorandum of understanding are attached to the MGC.

Memorandum of grant conditions
The MGC is the formal agreement between IDRC and the institutions sponsoring the project. It indicates their acceptance of the project and their agreement to help administer it. It must be signed by the appropriate officer of the administering institution

and often by the appropriate government official in the developing country. IDRC makes no payments until it receives these counter-signed MGCs. In cooperative projects, delays between project approval and return of the signed MGC can be as long as six months, and sometimes longer.

The MGC stipulates the value of the grant, the terms of its administration and the rights and obligations of all participating parties. For example, it sets out the ethical conditions governing the use of animals and the involvement of human subjects and individual participants in the project.

In cooperative projects, interim and final reports must be submitted jointly. Credit for publications and patents resulting from the project must be shared equally by the Canadian and Third World participants. The MGC allows Canadian institutions to purchase equipment and ship it to the developing country partner when that is the most practical thing to do.

The budget summary includes the local contributions of the participating institutions and indicates which budget items, if any, are to be administered by IDRC.

Memorandum of understanding
This memorandum sets out the industrial property rights in any technological information or technology that the project produces. In cooperative projects, the Canadian institution owns the developed technology and the developing country institution owns it jointly with its government.

IDRC retains a licence to use the technology itself or with another institution in the partner countries for further research and development of the technology. IDRC owns the technology in all third countries. The parties retain a nonexclusive licence in all other countries to use or manufacture (or have manufactured) the technology. Royalties are shared equally among collaborating institutions, after IDRC deducts maintenance and administration costs.

These provisions are intended to ensure protection and dissemination of the technology and reward the institution responsible for its development.

Project monitoring and evaluation

Following approval, officers may still be champions of "their" projects, but can only participate as critical observers and evaluators. They must monitor the progress of the research and of expenditures, negotiate changes in design and budget with researchers, and approve annual technical and financial reports. To do this as effectively as possible, they will try to visit each project at least once a year. At the end of the approved project period, they make recommendations on any requests for extensions.

As part of its increased emphasis on evaluation, IDRC requires its evaluation unit to develop and coordinate evaluation activities and systems and to conduct strategic evaluations that cut across divisional and regional boundaries on program and policy issues. The responsibility for specific project and program evaluation is decentralized and rests within divisions and regional offices. The evaluation unit provides coordination and technical support for these activities. It encourages researchers to incorporate evaluation in their project proposals as part of good management practice and supports the development of tools and methods for evaluating development research. It also assists the centre in applying evaluation information to improve research management.

IDRC needs both short-term project evaluation and longer-term program assessments to determine how the results of the research it sponsors contribute to development and to improve its own management practices. It does not seem quite so preoccupied with immediate practical results as other development agencies can be. It understands and shares researchers' excitement in intellectual work and discovery and adds to it a commitment to put knowledge to the service of development to help the poor.

This "research for development" is not conventional "R&D." It is not focused simply on the application of knowledge to specific technical problems. It indicates a general direction and a set of values about poverty and how knowledge can empower the poor. The concern is not with state-of-the-art research, but with research that in some way will improve the state of being of ordinary people.

Different views

IDRC and Canadian researchers may, therefore, have different views about the interests and benefits of specific projects. Most researchers are driven by the desire to pursue knowledge for its own sake. They also benefit greatly from the intellectual stimulus and the international profile and prestige that IDRC-sponsored

projects can yield. IDRC is driven by its commitment to support research appropriate to its mission, and to ensure the effective practical application of its results.

In the end, IDRC assumes that the desire to discover new knowledge in the context of developing societies will not conflict fundamentally with the search for solutions to problems that impede development. Its monitoring and evaluation of projects and programs helps it, not only to judge how well it is fulfilling its mission, but also to ensure that the tension between the quest for knowledge for itself and the need to discover practical applications of new knowledge is a productive and creative one.

Projects review committee

The president, the six directors general and the treasurer compose the Projects Review Committee. As well, two representatives each from CIDA and External Affairs and International Trade Canada are invited to attend. The committee reviews each quarter projects requiring over $500,000 and those raising policy issues which are to be considered by the board of governors.

Money and budgets

IDRC's 1992-93 program budget was $86.3 million. Of this amount, 18%, or about $15.5 million, was allocated for cooperative activities. The centre tries to distribute the cooperative program funds among partner institutions in Canada and in developing countries in ways that reflect project needs rather than by any stated formula. In 1992-93, 32 Canadian universities participated in 112 cooperative projects; the average value of a Canadian university's share of an IDRC cooperative project grant was $100,000 to $150,000.

Basic principles

IDRC's policy for funding cooperative projects is shaped by its mandate and by the international membership of its board of governors. The centre cannot give more, in kind or style, to Canadian universities and less to those in developing countries. This principle applies to funding the developing country and the Canadian components of a project.

Institutions must make a contribution to a project in which their researchers are involved. In many developing countries, this contribution usually takes the form of "overhead" or in-kind support. IDRC expects the same type of contribution from Canadian partners.

IDRC tries to be responsive in budget matters. Recipients can operate within the framework of their own fiscal year and use their own budget format, definitions, and numbering of line items, as long as the presentation is clear and relates meaningfully to the project. During the term of a project, changing line items and transferring amounts among them may be done at the discretion of the program officer.

Overhead

IDRC will contribute a maximum of 13% in overhead costs, calculated on all recipient-administered costs excluding those for capital equipment. If overhead is charged, then direct administrative costs should be deleted from the budget. Program officers negotiate the specific amount allowed for overhead during the development of each project. Therefore, it is important for researchers to involve their institution's office of research administration, financial officer or international liaison officer, in budget development and negotiations from the outset.

48

Report and payment schedules

As mentioned in the chapter *How IDRC decides*, all participants must agree to and sign the memorandum of grant conditions (MGC) before any payment is made. Securing prior agreement to a project from all appropriate institutional and governmental authorities will help prevent delays in start-up.

Payments are usually made twice a year. The first payment is usually issued within two weeks of receiving the signed MGC from all parties. The next payment, six months later, and every second payment after that is automatic and takes one week to process.

The third payment, and every alternate payment thereafter, is conditional upon receipt of satisfactory financial and technical reports, which include a financial projection for the next year. These payments are adjusted according to need on a cash-flow basis and are made within one month of receiving and analyzing the reports. If a project is ahead of schedule and needs more cash, an immediate partial payment is made and may be topped up after the request is analyzed.

In IDRC's experience, most projects have cash on hand at the end of their first year. Starting projects takes longer than expected.

If a budget is exceeded, the centre will consider supplements when the amount is justified on research grounds. On the other hand, if the project does not use all of the amount budgeted, IDRC will not pay it all out.

59

Approaching IDRC

Canadian researchers interested in approaching IDRC with project ideas should be familiar with the centre's mandate and current research interests as outlined in Empowerment Through Knowledge and Meeting the Global Challenge. The Corporate Program Framework 1993-1996 gives more detailed information on the organizing ideas underlying IDRC-funded projects.

Before making contact

Consult university sources

Before contacting IDRC, researchers should discuss their ideas with their university's international liaison officer (ILO) or the person acting in that capacity. This officer has access to a broad range of information about researchers' experiences with IDRC, both on their own campus and at others. The ILO can be identified by the research administration office or officer. Researchers at institutions with no ILO should consult the AUCC publication *Profile: Administrative Structures for International Cooperation at Canadian Universities* for information on ILOs at other institutions.

Researchers should also be sure to follow the procedures approved by the research administration office for dealing with IDRC and have the appropriate officer review and sign their proposal when it is ready for submission.

University research administration offices and ILOs can identify researchers on campus who have participated in IDRC projects or who have been contracted to assess, evaluate or monitor projects. These offices and the foreign student adviser should also have information concerning IDRC-sponsored people pursuing research or receiving specialized training at the university.

Consult AUCC's international division

Staff of the international division at AUCC are in frequent contact with IDRC staff and may be of assistance in developing projects. The division houses the CUPID database and publishes *UniWorld*, both of which furnish information about Canadian researchers and institutions and their foreign partners involved in international development projects. CUPID can conduct quick searches for projects using any combination of 12 fields: Canadian university, discipline, descriptor, partner institution, country, world region, Canadian region, funder, fiscal year, description of project, project number and name of contact person. Researchers might benefit from informing international division staff of their work and interests.

Consult researchers in developing countries

When researchers travel to developing countries, they should visit IDRC regional offices and researchers whose projects are funded by IDRC.

Consult IDRC publications

In addition to the IDRC publications noted above, researchers should examine the *Annual Report*, which lists projects approved during the fiscal year.

For more general background, researchers should read *With Our Own Hands*, *Searching* and the quarterly *IDRC Reports*.

If none of this information is available through the university library or from the university's ILO, IDRC's information officers will be pleased to provide material on request. Write to:

Information Officer, CAID
IDRC
PO Box 8500
Ottawa, Ontario
Canada K1G 3H9
Telephone: (613) 236-6163, local 2460 (English) or 2479 (English/French)
Fax: (613) 563-0815

Consult the IDRC library

IDRC-sponsored research projects
A complete list of IDRC-supported projects is contained in the IDRIS database (Inter-Agency Development Research Information System) to which most Canadian university libraries have online access. IDRIS is a cooperative effort to reduce overlap and duplication in research projects in developing countries. The bank currently contains information on research projects funded by IDRC and five other development agencies:

- Board on Science and Technology for International Development (BOSTID);
- Finnish International Development Agency (FINNIDA);
- International Foundation for Science (IFS);
- Japan International Cooperation Agency (JICA); and
- Swedish Agency for Research Cooperation with Developing Countries (SAREC).

Direct access to the IDRIS database allows extraction of project information using search parameters such as agency, region, country, discipline, researcher and subject.

Research collection
Any document created as part of an IDRC project or written by IDRC staff is placed in the corporate documents collection of the IDRC library. The BIBLIOL database allows automated access to the library's holdings of over 60,000 titles on international research and development, including those in the corporate documents collection. Searches may be made by author (including collective works), title, subject, etc. IDRC's library collection may be consulted on site at 250 Albert Street, Ottawa, on the 9th floor, Monday to Friday, from 9 a.m. to 5 p.m. It is also possible to obtain photocopies or microfiches through the interlibrary loan service.

Development databases
The IDRIS and BIBLIOL databases are part of the development databases service (DDBS). DDBS also provides access to the library catalogues of several United Nations agencies (Food and Agriculture Organization, International Labor Organization, Unesco, United Nations Industrial Development Organization and World Health Organization) and the United States Agency for International Development. These may be accessed on line at no charge to nonprofit organizations. Most Canadian university libraries use the service. Researchers who wish to use the centre's information resources or access the development databases service should contact:

IDRC Library
PO Box 8500
Ottawa, Ontario
Canada K1G 3H9

Telephone: (613) 2366163 (local 2578)
Fax: (613) 2387230
Internet: alamirande@idrc.ca
Envoy 100:IDRC LIBRARY
X.400: N=Alain Lamirande/C=CA/A=ATTMAIL/P=GC+IDRC/O=IDRC CRDI

Making contact

In their first approach to IDRC, researchers should contact the program officers (in Ottawa and in the appropriate regional office) whose discipline area most closely matches theirs. If they cannot identify a specific officer, they should contact the director general of the division whose discipline area includes theirs and the appropriate regional director. If they cannot identify a specific division, they should contact the Canadian Partnerships Program Officer in the Special Initiatives Program of the Corporate Affairs and Initiatives Division; this person will forward their request to the appropriate staff in Ottawa and the regional office with whom researchers should discuss their project ideas.

Telephone: (613) 236-61613 local 2055
Fax: (613) 563-0815

Access to IDRC by electronic messaging, either as an organization or to individual staff, is available through a number of means. The centre's Internet connection, with a domain name of IDRC.CA, gives e-mail service to the desktop of each IDRC employee. Addresses are typically made up of a person's first initial joined to their last name (e.g., John Smith's address is jsmith@idrc.ca). Researchers should verify the actual syntax with their contact.

Similarly, users of X.400-compatible messaging systems can reach IDRC personnel through its registered domain name:

C=CA;A=ATTMAIL;P=GC+IDRC;O=IDRC CRDI

For example, N=John Smith;C=CA;A=ATTMAIL;P=GC+IDRC;O=IDRC CRDI.

If researchers cannot identify an individual contact at the centre, they can send e-mail to the following general delivery electronic mail addresses:

General delivery electronic mail addresses
Ottawa headquarters

	Internet	*X.400-compatible messaging systems*
Ottawa office, general	POSTE@idrc.ca	N=MAIL.POSTE;C=CA;A=ATTMAIL;P=GC+IDRC
Environment and natural resources	ENR@idrc.ca	N=PostPerson;C=CA;A=ATTMAIL;P=GC+IDRC;O=IDRC CRDI;OU=ENR ERN
Health sciences	HS@idrc.ca	N=PostPerson;C=CA;A=ATTMAIL;P=GC+IDRC;O=IDRC CRDI;OU=HS SSA
Information sciences and systems	ISS@idrc.ca	N=PostPerson;C=CA;A=ATTMAIL;P=GC+IDRC;O=IDRC CRDI;OU=ISS SSI
Social sciences	SS@idrc.ca	N=PostPerson;C=CA;A=ATTMAIL;P=GC+IDRC;O=IDRC CRDI;OU=SS SSO
Corporate affairs and initiatives	CAI@idrc.ca	N=PostPerson;C=CA;A=ATTMAIL;P=GC+IDRC;O=IDRC CRDI;OU=CAI IAI

Regional offices

	Internet	*X.400-compatible messaging systems*
Middle East and North Africa (Cairo)	MERO@idrc.ca	N=PostPerson;C=CA;A=ATTMAIL;P=GC+IDRC;O=IDRC CRDI;OU=MERO
West and Central Africa (Dakar)	WARO@idrc.ca	N=PostPerson;C=CA;A=ATTMAIL;P=GC+IDRC;O=IDRC CRDI;OU=WARO
Eastern and Southern Africa (Nairobi)	EARO@idrc.ca	N=PostPerson;C=CA;A=ATTMAIL;P=GC+IDRC;O=IDRC CRDI;OU=EARO
Southern Africa (Johannesburg)	ROSA@idrc.ca	N=PostPerson;C=CA;A=ATTMAIL;P=GC+IDRC;O=IDRC CRDI;OU=ROSA
Latin America and the Caribbean (Montevideo)	LARO@idrc.ca	N=PostPerson;C=CA;A=ATTMAIL;P=GC+IDRC;O=IDRC CRDI;OU=LARO
Southeast and East Asia (Singapore)	ASRO@idrc.ca	N=PostPerson;C=CA;A=ATTMAIL;P=GC+IDRC;O=IDRC CRDI;OU=ASRO
South Asia (New Delhi)	SARO@idrc.ca	N=PostPerson;C=CA;A=ATTMAIL;P=GC+IDRC;O=IDRC CRDI;OU=SARO

Appendix

Readings

AUCC (Association of Universities and Colleges of Canada) 1993. *Profile: Administrative Structures for International Cooperation at Canadian Universities*. International Division, AUCC: Ottawa.

_____ periodical (three times a year). *UniWorld*. International Division, AUCC: Ottawa.

Canada, Government of, 1970. *International Development Research Centre Act* assented to 13 May 1970, Revised Statutes of Canada, 1970. 1st Supplement, Chapter 21, 765-773. Queen's Printer: Ottawa.

IDRC (International Development Research Centre), annually. *IDRC Annual Report*.

_____ quarterly. *IDRC Reports*.

_____ 1979. *Canada's Role in Science and Technology for Development*, ed. J. King Gordon. IDRC-141e: Ottawa.

_____ 1986. *With Our Own Hands: Research for Third World Development*, Canada's contribution through the International Development Research Centre. IDRC-246e: Ottawa.

_____ 1987. *Searching: Partners in Innovation*. IDRC-257e: Ottawa.

_____ 1992. *For Earth's Sake: A Report from the Commission on Developing Countries and Global Change*. IDRC: Ottawa.

_____ 1993. *IDRC Corporate Program Framework 1993-1996*. IDRC: Ottawa.

_____ 1993. *Meeting the Global Challenge: Themes and Programs of the International Development Research Centre*. IDRC: Ottawa.

_____ 1993. *Empowerment Through Knowledge: The Strategy of the International Development Research Centre*. IDRC: Ottawa.

OECD (Organisation for Economic Co-operation and Development) 1981. *The Measurement of Scientific and Technical Activities: Proposed Standard Practice for Surveys of Research and Experimental Development*. OECD: Paris. (the "Frascatti Manual")

Pearson, L.B., Boyle, E., et al., 1969. *Partners in Development: Report of the Commission on International Development*. Praeger: New York.

BEST COPY AVAILABLE

IDRC regional offices and the countries they cover

Middle East and North Africa: IDRC/CRDI, PO Box 14 Orman, Giza, Cairo, Egypt. Algeria, Cyprus, Egypt, Iran, Iraq, Jordan, Kuwait, Lebanon, Libyan Arab Jamahiriya, Malta, Morocco, Oman, Pakistan, Qatar, Saudi Arabia, Sudan, Syrian Arab Republic, Tunisia, Turkey, United Arab Emirates, Yemen, Yemen People's Democratic Republic

Tel: 011 + 20 + 2+ 738760/745419/738926/739560/623720
Telex: DEVCN UN 92520
Fax: 011 + 20 + 2 + 623720

West and Central Africa: CRDI, BP 11007, CD Annexe, Dakar, Sénégal. Benin, Burkina Faso, Cameroon, Cape Verde, Central African Republic, Chad, Congo, Côte D'Ivoire, Equatorial Guinea, Gabon, Gambia, Ghana, Guinea, Guinea-Bissau, Liberia, Mali, Mauritania, Niger, Nigeria, Sao Tome and Principe, Senegal, Sierra Leone, Togo, Zaire.

Tel: 011 + 221 + 244251/240920
Cable: RECENTRE DAKAR
Telex: 21674 RECENTRE SG
Fax: 011 + 221 + 253255

Eastern and Southern Africa: IDRC, PO Box 62084, Nairobi, Kenya. Angola, Botswana, Burundi, Comoros, Djibouti, Ethiopia, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mauritius, Mozambique, Rwanda, Seychelles, Somalia, Swaziland, Tanzania, Uganda, Zambia, Zimbabwe

Tel: 011 + 254 + 2 + 330850
Cable: RECENTRE NAIROBI
Telex: 23062 RECENTRE
Fax: 011 + 254 + 2 + 214583

Southern Africa: IDRC, Ninth Floor, Braamfontein Centre, Braamfontein, 2001 Johannesburg, Republic of South Africa. Namibia and South Africa

Tel: 011 + 27 + 11 + 403-5952
Fax: 011 + 27 + 11 + 403-1417

Latin America and the Caribbean: CIID, Casilla da Correos 6379, Montevideo, Uruguay. Antigua and Barbuda, Argentina, Bahamas, Barbados, Belize, Bolivia, Brazil, Chile, Colombia, Costa Rica, Cuba, Dominica, Dominican Republic, Ecuador, El Salvador, Grenada, Guadeloupe, Guatemala, Guyana, Haiti, Honduras,

Jamaica, Martinique, Mexico, Nicaragua, Panama, Paraguay, Peru, Saint Lucia, Saint Vincent and the Grenadines, Suriname, Trinidad and Tobago, Uruguay, Venezuela.

Tel: 011 + 598 + 2 + 92-20-31/34 & 92-20-37/41
Fax: 011 + 598 + 2 + 920223

Southeast and East Asia: IDRC, Tanglin PO Box 101, Singapore 9124, Republic of Singapore. Brunei Darussalam, Burma, China, Fiji, Hong Kong, Indonesia, Kampuchea, Kiribati, Republic of Korea, Lao People's Democratic Republic, Malaysia, Nauru, Papua New Guinea, Philippines, Samoa, Singapore, Solomon Islands, Thailand, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, Viet Nam.

Tel: 011 + 65 + 235-1344, 235-1576,235-1865
Cable: IDRECENTRE SINGAPORE
Telex: RS 21076
Fax: 011 + 65 + 235-1849

South Asia: IDRC, 11 Jor Bagh, New Delhi 110003, India. Afghanistan, Bangladesh, Bhutan, India, Maldives, Nepal, Sri Lanka.

Tel: 011 + 91 + 11 + 4619411, 4619412, 4619413
Telex: 3161536
Fax: 011 + 91 + 11 + 4622327, 4698727

IDRC governors

Current members of the board

Anne-Claude BERNARD-BONNIN (Montreal, Canada)
Keith A. BEZANSON (Ottawa, Canada)
Albert J. BUTROS (Jubeiha, Jordan)
SAISUREE Chutikul (Bangkok, Thailand)
Jocelyne CÔTÉ-O'HARA (Ottawa, Canada)
Brian A. FELESKY (Calgary, Canada)
Joan E. FOLEY (Toronto, Canada)
Niki GOULANDRIS (Kifissia, Greece)
David A. HAMBURG (New York, U.S.A.)
Walter J. KAMBA (Harare, Zimbabwe)
Huguette LABELLE (Hull, Canada)
Flora MacDONALD (Ottawa, Canada)
Lucille M. MAIR (New York, U.S.A.)
Jean-Guy PAQUET (Québec, Canada)
Vulimiri RAMALINGASWAMI (New Delhi, India)
Shridath RAMPHAL (London, England)
Marie-Angélique SAVANÉ (Dakar, Senegal)

Former governors

Manuchehr AGAH (London, England)
Allison A. AYIDA (Lagos, Nigeria)
Pierre BAUCHET (Paris, France)
John Milton BELL (Saskatoon, Canada)
John G. BENE (deceased)
C. Fred BENTLEY (Edmonton, Canada)
Louis BERLINGUET (Montreal, Canada)
Roger A. BLAIS (Montreal, Canada)
Irving BRECHER (Montreal, Canada)
Roberto de Oliveira CAMPOS (Rio de Janeiro, Brazil)
Gelia T. CASTILLO (Laguna, Philippines)
Margaret CATLEY-CARLSON (New York, U.S.A.)
Umberto P. COLOMBO (Rome, Italy)
John CRAWFORD (deceased)
Norman T. CURRIE (Etobicoke, Canada)
Frank A. DEMARCO (Windsor, Canada)
William G. DEMAS (Port of Spain, Trinidad and Tobago)
A. L. DIAS (New Delhi, India)
René J. DUBOS (deceased)
Michel DUPUY (Ottawa, Canada)
Lila E. ENGBERG (Guelph, Canada)
Liliane FILION-LAPORTE (Montreal, Canada)
Paul GÉRIN-LAJOIE (Montreal, Canada)
Ray A. GOLDBERG (Cambridge, U.S.A.)
Clarence L. GOSSE (Halifax, Canada)
Allan E. GOTLIEB (Ottawa, Canada)
Peter G. GREEN (Halifax, Canada)

Aklilu HABTE (Washington, D.C., U.S.A.)
Louis-Edmond HAMELIN (Sillery, Canada)
Jorge E. HARDOY (deceased)
Ivan Leigh HEAD (West Vancouver, Canada)
Carl-Goran HEDEN (Solna, Sweden)
Gerald K. HELLEINER (Toronto, Canada)
Felipe HERRERA (Santiago, Chile)
William David HOPPER (Washington, D.C., U.S.A.)
ILUNGA Kabongo (deceased)
Barbara Ward JACKSON (deceased)
Francis KEPPEL (Cambridge, U.S.A.)
Peter A. LARKIN (Vancouver, Canada)
David J. LAWLESS (Antigonish, Canada)
J. Maurice LECLAIR (Montreal, Canada)
Louis H. LORRAIN (Hudson, Canada)
Mokhtar LOUHIBI (Nice, France)
Alexander A. MacDONALD (Antigonish, Canada)
Donald S. MACDONALD (Toronto, Canada)
Marcel MASSÉ (Ottawa, Canada)
Robert C. McGINNIS (Winnipeg, Canada)
Ralph M. MEDJUCK (Halifax, Canada)
M.G.K. MENON (New Delhi, India)
Archie R. MICAY (Winnipeg, Canada)
Robert Stephen MILNE (Vancouver, Canada)
Yelavarthy NAYUDAMMA (deceased)
Rex Milton NETTLEFORD (Kingston, Jamaica)
Abdul Jamil NISHTAR (Islamabad, Pakistan)
Sadako OGATA (Geneva, Switzerland)
H.A. OLUWASANMI (Ile-Ife, Nigeria)
Gordon F. OSBALDESTON (London, Canada)
Lester Bowles PEARSON (deceased)
Marie-Josée PINARD (Montreal, Canada)
A.F. Wynne PLUMPTRE (deceased)
Rolland P. POIRIER (Quebec, Canada)
Louis RASMINSKY (Ottawa, Canada)
Marc SANKALÉ (Marseille, France)
Theodore William SCHULTZ (Chicago, U.S.A.)
SOEDJATMOKO (deceased)
John B. STEWART (Ottawa, Canada)
Maurice F. STRONG (Toronto, Canada)
Kenneth L. STUART (Cobham, England)
Elías Manuel ULLOA (Lima, Peru)
Puey UNGPHAKORN (London, England)
Victor L. URQUIDI (Mexico City, Mexico)
Janet M. WARDLAW (Guelph, Canada)
Geoffrey M. WILSON (Oxford, England)
William C. WINEGARD (Ottawa, Canada)
Xi Hui Da (Beijing, China)
Clara ZOMER (San Jose, Costa Rica)

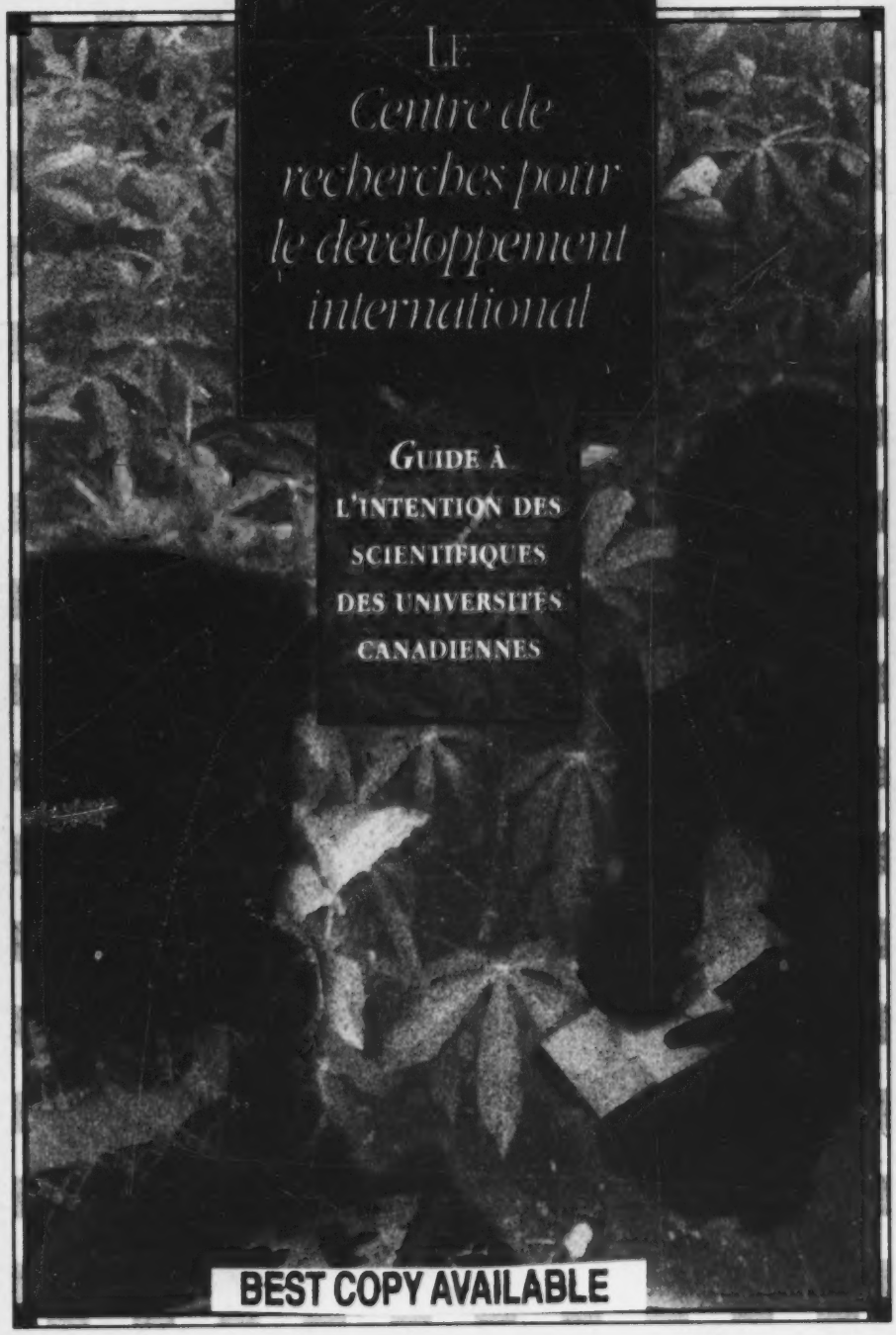

LE *Centre de recherches pour le développement international*

GUIDE À L'INTENTION DES SCIENTIFIQUES DES UNIVERSITÉS CANADIENNES

BEST COPY AVAILABLE

Association of Universities and Colleges of Canada
International Division

Association des Universités et Collèges du Canada
Division internationale

Association des Universités et Collèges du Canada

L'Association des Universités et Collèges du Canada est le porte-parole des universités canadiennes au pays et à l'étranger; l'AUCC a pour mission de favoriser les intérêts de l'enseignement supérieur. Fondée en 1911, l'AUCC est un organisme non gouvernemental, sans but lucratif, qui regroupe les universités de toutes les provinces. Ses principales activités — relations avec les gouvernements, recherche, services d'information et coopération internationale — sont financées par ses membres, lesquels sont représentés au sein des organes directeurs par leurs recteurs respectifs.

Depuis plus de 10 ans, la division internationale de l'AUCC est un point de convergence pour les représentants de pays étrangers qui veulent établir des liens avec le réseau des universités canadiennes. Par les relations et l'information dont il dispose, le personnel de la division internationale de l'AUCC est en mesure d'aider les représentants des pays étrangers —industrialisés ou en développement — à trouver au Canada les sources de financement et les spécialistes capables de faire avancer leurs projets de recherche et de coopération entre enseignants, scientifiques et techniciens.

En collaboration avec un réseau des agents de liaison internationale des universités membres de l'AUCC, la division organise des ateliers et des conférences internationales, administre des programmes associant des universités canadiennes et des établissements d'enseignement étrangers situés tant au Nord qu'au Sud, et représente la communauté universitaire canadienne lors des rencontres internationales. Nous publions la revue *UniMonde* ainsi que des répertoires et guides. Travaillant de près avec les organismes et les ministères du gouvernement canadien, l'AUCC les encourage à soutenir l'engagement international des universités canadiennes et à comprendre en quoi l'action de celles-ci renforce le Canada sur la scène internationale.

Pour obtenir un supplément de renseignements ou d'exemplaires, s'adresser à :

Association des Universités et Collèges du Canada
Division internationale
350, rue Albert, bureau 600
Ottawa (Ontario) K1R 1B1
Tél. (613) 563-1236 Télec. (613) 563-9745 Email: awasilew@aucc.ca

© 1993 AUCC, troisième édition
ISBN 0-88876-153-8
Dépot légal — La Bibliothèque nationale du Canada
Imprimé au Canada

BEST COPY AVAILABLE

Le Centre de recherches pour le développement international

Guide à l'intention des scientifiques des universités canadiennes

par George Tillman
Directrice de rédaction Anna Wasilewski
Traductrice Andrée Quesnel

Division internationale
Association des Universités
et Collèges du Canada
Réimprimé avril 1994

61

Table des matières

	Page
Préface à la troisième édition	iv
Avant-propos	v
Le CRDI en résumé	**vi**
Principales politiques et pratiques	vi
Le centre : illusions et réalité	vii
Qu'est-ce que le CRDI ?	**1**
Fondation	1
Une innovation	1
Mission	2
Pouvoirs	3
Objectifs	3
Priorités	4
Comparaison avec d'autres organisations canadiennes	4
Que fait le CRDI ?	**5**
Activités	5
Sujets de recherche	8
Anatomie du CRDI	**9**
Le conseil des gouverneurs	9
Dotation et budget	9
Organigramme	10
Bureaux	10
La nouvelle structure	12
Le CRDI et le chercheur canadien	**22**
Participation des chercheurs canadiens	22
Coopération et développement	22
Travaux de coopération	22
Le programme de coopération : plus qu'une aide technique	23
Collaboration entre égaux	23
Prendre contact avec les chercheurs des pays en développement	24
Évaluation de l'esprit de coopération	24
Résultats du partenariat	24
Autres rôles des scientifiques canadiens	24
Élaboration d'un projet	**27**
Façon de procéder	27
Rôle clé de l'administrateur de programme dans l'élaboration du projet	32
Comment le CRDI décide	**34**
Étapes de l'approbation du projet	34

62

Suivi et évaluation du projet **40**
Des points de vue différents 41
Comité d'étude des projets 41

Questions d'argent et budget **42**
Principes fondamentaux 42
Frais généraux 42
Rapports et échelonnement des versements 43

Comment aborder le CRDI **44**
Avant de prendre contact 44
Prendre contact 47

Annexe **49**
Lectures 49
Bureaux régionaux du CRDI et pays visés 50
Gouverneurs du CRDI 52

63

Préface à la troisième édition

Le guide que vous tenez est né d'une conversation entre Marc Van Ameringen et moi, un bel après-midi du printemps 1987 où nous longions la rue Yonge à Toronto, après avoir causé avec des chercheurs du Ryerson Polytechnical Institute, aujourd'hui Ryerson Polytechnical University. Nous venions de passer plusieurs heures à répondre à des questions sur tous les angles imaginables de la coopération du CRDI avec les universités canadiennes. Mais il nous restait l'impression que nos interlocuteurs croyaient que nous ne disions pas tout, que nous les mettions en quelque sorte au défi de trouver eux-mêmes le sésame qui leur ouvrirait la porte du centre.

De toute évidence, il fallait trouver le moyen d'assurer aux universités que le CRDI n'avait pas de «règles d'engagement» secrètes. Nous avons donc demandé à l'AUCC de faire pour lui ce qu'elle avait fait pour la Banque mondiale : rédiger une sorte de «mode d'emploi» à l'intention des chercheurs des universités du Canada. Plus de six ans se sont écoulés depuis et le CRDI a connu des changements. Les universités n'ont pas ménagé le soutien et la compréhension tandis que nous procédions à une importante réorganisation. Elles ont aussi voulu savoir si nous avions changé les «règles d'engagement» depuis les deux premières éditions du guide. Il importe donc de souligner que le mécanisme de coopération dans les projets qui a été la base de la collaboration entre le CRDI et les universités depuis 1980 n'a pas changé.

Il reste que le CRDI a considérablement modifié sa structure, sa procédure et ses priorités depuis deux ans. C'est pourquoi je suis heureux qu'un partenariat avec la Division internationale de l'AUCC permette au centre d'informer les chercheurs des universités canadiennes de ces changements par la publication d'une troisième édition du guide.

Christopher C. Smart
Directeur
Programme d'activités spéciales
Division des initiatives et affaires institutionnelles
CRDI

L'AUCC et les établissements membres se rallient à l'objectif du CRDI : «la création, l'entretien et le renforcement de la capacité de recherche des pays en développement, afin de répondre aux besoins qu'expriment les habitants de ces régions pour une plus grande équité et justice sociale».

Les universités canadiennes disposent d'un potentiel énorme et inexploité qui pourrait aider efficacement le centre à s'acquitter de sa mission d'affranchissement par le savoir. Le moment est bien

choisi pour publier cette troisième édition du guide, qui, en plus d'offrir un survol des activités du Centre de recherches pour le développement international, explique comment les universités canadiennes peuvent y participer.

La division remercie le CRDI pour son appui, qui a rendu possible la publication du guide, et M. George Tillman pour l'excellence de son travail dans la préparation des trois éditions. La collaboration de nombreuses personnes du CRDI comme Gisèle Morin-Labatut, de l'AUCC comme Ania Wasilewski et Andrée Quesnel, et des universités qui ont partagé leurs idées et leur expérience s'est avérée d'une valeur inestimable.

Nous espérons que ce guide continuera à convaincre les chercheurs de s'engager encore plus avant dans l'importante mission du développement international et encouragera la création de liens dynamiques autour du monde.

Eva Egron-Polak
Directrice
Division internationale
AUCC

Novembre 1993

Avant-propos

Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) offre une aide financière et consultative aux scientifiques des pays en développement qui recherchent des solutions pratiques et durables à des problèmes de développement pressants. Son apport financier les aide à se perfectionner. Il les aide à établir des contacts entre eux et avec ceux qui s'intéressent à leurs travaux et leur prête aussi main forte pour intéresser les chercheurs canadiens à leur activité.

Mieux saisir l'esprit qui anime le CRDI et ses travaux sera une aide précieuse pour tout scientifique canadien qui souhaite nouer des relations avec le Centre.

Cette publication décrit le CRDI et son optique sur le rôle de la communauté de recherche dans le contexte de ses travaux. Nous demandons aux chercheurs de la consulter avant de s'adresser au centre. S'ils veulent entrer en relation avec lui, le dernier chapitre leur suggérera une démarche en ce sens. L'annexe contient d'autres renseignements utiles sur ce plan.

Le CRDI en résumé

Principales politiques et pratiques

- Le principal objectif du CRDI consiste à aider les scientifiques des pays du Tiers-Monde à cerner des thèmes de recherche afin de trouver des solutions durables et pratiques à d'urgents problèmes de développement.

- Le CRDI finance des projets de recherche exécutés par des scientifiques du Tiers-Monde dans les pays en développement.

- Le CRDI a des bureaux régionaux en Afrique de l'Est, en Afrique de l'Ouest, en Afrique du Sud, au Moyen-Orient, en Amérique latine, en Asie du Sud et en Asie du Sud-Est.

- Les projets doivent être conçus de manière à faire autant que possible usage de matériaux locaux et de renforcer les compétences des individus et des établissements. Les critères mettent l'accent sur le partenariat pluridisciplinaire et la collaboration étroite avec les bénéficiaires visés afin que les collectivités utilisent vraiment les résultats de la recherche.

- Le CRDI soutient d'abord les chercheurs du Tiers-Monde, non les Canadiens. Toutefois, il réserve quelque 18 p. 100 de son budget annuel de programme à des projets en coopération, notamment des travaux de recherche exécutés conjointement par des établissements canadiens et de pays en développement.

- En 1992-1993, le CRDI a accordé 15 500 000 $ aux projets de coopération.

- La subvention moyenne accordée à l'université canadienne pour un projet en coopération varie entre 100 000 $ et 150 000 $.

- Le comité du programme, composé du président et des directeurs généraux des divisions, peut approuver des subventions allant jusqu'à 500 000 $.

- Le tiers des membres du conseil des gouverneurs vient de pays du Tiers-Monde.

- Chaque année, environ 200 chercheurs de pays en développement, affectés à des projets subventionnés par le CRDI, poursuivent des études supérieures dans des universités canadiennes.

- Le CRDI soutient des projets de recherche dans lesquels des chercheurs de pays en développement dirigent des travaux.

- Le CRDI est une société d'État.

Le centre : illusions et réalité

- Le CRDI n'est pas financé par l'ACDI, mais par le Parlement.
- Le CRDI n'est pas un organisme d'aide. Il a pour objet de promouvoir le développement.
- Le CRDI n'est pas une société ministérielle.
- Le CRDI n'est pas un autre conseil subventionnaire pour savants canadiens.
- Le CRDI ne verse pas de subventions aux particuliers.
- Le CRDI ne répartit pas ses fonds par région.
- Normalement, le CRDI ne subventionne pas le congé sabbatique d'un chercheur canadien mais c'est possible dans le cadre d'un projet qu'il soutient.
- Le CRDI ne verse pas d'argent aux chercheurs canadiens pour qu'ils établissent des contacts dans le Tiers-Monde.
- En général, le CRDI n'octroie des bourses à des chercheurs ou des étudiants des pays en développement que s'ils participent à des activités du CRDI. Une exception à cette règle est le Programme des bourses Pearson en administration publique.
- Le CRDI ne finance pas la construction d'édifices et de bibliothèques, ni l'achat et l'entretien de grosses pièces d'équipement ou de collections d'ouvrages.
- Le CRDI ne finance la recherche pure ou fondamentale que si elle est liée à un programme de recherche appliquée déjà en cours et le complète.
- Normalement, le CRDI ne finance pas les projets qui ne s'attaquent pas aux thèmes et programmes décrits plus loin.
- Le CRDI ne finance ni ne favorise les projets d'assistance technique ou autres dont l'entière responsabilité incombe à un spécialiste étranger.
- Le CRDI n'effectue aucun versement tant que toutes les parties concernées n'ont pas signé le protocole d'accord fixant les conditions de la subvention.

Qu'est-ce que le CRDI ?

Fondation

Le Centre de recherches pour le développement international a été créé en 1970. Lester B. Pearson, ancien premier ministre du Canada, présidait une commission qui a remis à la Banque mondiale un rapport sur ce que les pays riches pouvaient faire en vue d'aider les pays moins favorisés à se développer. Dans son rapport intitulé *Partners in Development*, la commission affirmait :

> Les pays en développement doivent fournir un grand effort pour absorber, adapter et développer leurs connaissances scientifiques et techniques. On devrait établir des instituts de recherche et des sociétés de développement dans les domaines qui présentent des possibilités de progrès.
>
> [Pearson et coll. 1969 : 21]

Au terme de longues consultations au Canada et à l'étranger, en mai 1970 le gouvernement présentait au Parlement la Loi sur le Centre de recherches pour le développement international. Il y stipulait la mission du CRDI :

> Entreprendre, encourager, soutenir et poursuivre des recherches sur les problèmes des régions du monde en voie de développement et sur les moyens d'application et d'adaptation des connaissances scientifiques, techniques et autres au progrès économique et social de ces régions.
>
> [*Loi sur le CRDI* 1970 : article 4(1)]

La loi prévoyait également que le CRDI serait directement financé par le Parlement et lui rendrait des comptes par l'entremise du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, principal ministre responsable de la politique étrangère.

Une innovation

Durant les débats sur le projet de loi, députés et sénateurs ont déclaré que le CRDI devait constituer une démarche nouvelle dans les relations avec les pays en développement. Voici en quels termes Gordon Fairweather, alors critique des progressistes-conservateurs pour les questions d'affaires étrangères, résumait leur attitude :

> Nous avons appris que nous ne pouvons pas imposer à d'autres, comme nous avions l'habitude de croire que nous le pouvions, notre culture, notre morale et nos institutions en retour de notre aide ... Nous avons appris que des façons de procéder qui peuvent être parfaitement acceptables au Canada ne sont pas nécessairement judicieuses ou valables dans d'autres pays.
>
> [*Hansard*, 1970 : 2253]

Le CRDI a été créé pour catalyser la recherche en matière de développement de son propre chef et non pour être un agent du gouvernement canadien.

Mission

Dans l'énoncé de mission de 1991, intitulé *S'affranchir par le savoir*, on peut lire :

> La recherche procure les moyens de la connaissance et, donc, du développement... Le CRDI oeuvre pour la création, l'entretien et le renforcement de la capacité de recherche des pays en développement, afin de répondre aux besoins qu'expriment les habitants de ces régions, pour une plus grande équité et justice sociale.
>
> [*S'affranchir par le savoir*, p. 6]

Le CRDI entend par «développement» que «les peuples (devraient avoir), sous l'aspect des connaissances et du savoir-faire, la possibilité de prendre en charge leur destinée et la faculté de décider ce qui est bon pour eux en connaissance de cause» (*S'affranchir par le savoir*, p. 8).

Lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED, aussi appelée Sommet Planète Terre) tenue en juin 1992, le premier ministre du Canada a annoncé que le CRDI serait l'un des organismes responsables de la réalisation d'Action 21, le plan d'action planétaire adopté à la conférence. Cette responsabilité confirme le rôle du centre dans le renforcement du développement durable et équitable, les principaux buts mis de l'avant dans Action 21.

Sa conception du développement durable et équitable s'inspire de deux définitions :

> Le développement durable est celui qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.
>
> [*Notre avenir à tous : La Commission mondiale sur l'environnement et le développement*, p. 43.]

> Le développement durable et équitable exige que l'on réponde en priorité aux besoins fondamentaux des pauvres du monde. Il met l'accent sur l'égalité sociale de tous les peuples d'aujourd'hui et sur la responsabilité envers les générations de demain.
>
> [*Le défi global*, p. 7]

Pouvoirs

Pour mener à bien sa mission, le Centre s'est vu accorder des pouvoirs très étendus :

> De s'assurer les services de scientifiques et techniciens des sciences naturelles et des sciences sociales tant du Canada que de l'étranger; ...d'aider les régions en voie de développement à se livrer à la recherche scientifique, à acquérir les techniques innovatrices et les institutions requises pour résoudre leurs problèmes; ... d'encourager en général la coordination de la recherche pour le développement international; et ... de promouvoir la coopération en matière de recherche portant sur les problèmes de développement entre les régions développées et les régions en voie de développement, à leur avantage réciproque. [*Loi du CRDI*, article 4(1)(a)]

Objectifs

Le CRDI cherche principalement à aider les scientifiques des pays en développement à mettre le doigt sur des solutions pratiques et durables à d'urgents problèmes de développement.

En deuxième lieu, il veut s'assurer que les fruits de l'activité qu'il subventionne soient utilisés et que la capacité de recherche existante soit utilisée au mieux pour résoudre des problèmes de développement.

Un troisième objectif vise à consolider les capacités de recherche des pays en développement. Parce qu'il préconise une intégration suffisante de ses activités, le CRDI ne subventionne généralement la formation que si elle entre dans le cadre des projets et programmes de recherche qu'il soutient.

Un quatrième objectif consiste à établir des liens entre les scientifiques des pays en développement et à aider ceux-ci à avoir accès aux résultats des travaux exécutés un peu partout dans le monde.

Pour y parvenir, le CRDI finance les initiatives de scientifiques qui travaillent dans des universités, des entreprises privées, des gouvernements et des organisations à but non lucratif des pays en développement et soutient dans une certaine mesure des réseaux régionaux et des établissements dans le Tiers-Monde. Il espère ainsi créer un noyau de chercheurs dans chaque pays et favoriser le développement de réseaux de personnes et d'établissements qui offriront les services nécessaires à la réalisation de projets de recherche et à l'exploitation de leurs résultats.

Priorités

Voici les politiques qui guident les travaux du CRDI :

1. Octroyer des subventions aux établissements et non aux chercheurs (sauf dans le cas des bourses de recherche);
2. Appuyer surtout des chercheurs du Tiers-Monde et non des Canadiens;
3. Soutenir des projets de recherche appliquée dont les résultats pourraient bénéficier aux habitants les plus défavorisés des pays en développement;
4. Attribuer 50 p. 100 des fonds de programme à six thèmes de base sur l'environnement et le développement : intégration des politiques environnementales, sociales et économiques; technologie et environnement; systèmes de production alimentaire menacés; information et communication pour l'environnement et le développemnt; santé et environnement; biodiversité;
5. Consacrer 40 p. 100 des fonds de programme à un éventail de programmes à l'appui du développement durable et équitable organisé en cinq catégories : environnement et ressources naturelles; sciences et systèmes d'information; sciences de la santé; sciences sociales; programmes généraux;
6. Attribuer 10 p. 100 des fonds de programme à de nouvelles initiatives;
7. Rendre tous les pays du groupe des 77 reconnus par les Nations Unies admissibles à son aide.

Dans l'optique de ces directives, le CRDI a surtout financé des projets exécutés dans des pays en développement et à leur intention, par des scientifiques de ces mêmes pays. Ainsi, il a contribué à plus de 5 000 projets auxquels ont participé au-delà de 10 000 chercheurs de 2 000 établissements répartis dans plus de 100 pays.

Comparaison avec d'autres organisations canadiennes

A l'instar de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le CRDI a pour mandat de promouvoir le développement du Tiers-Monde, mais il n'est pas à strictement parler un organisme d'aide.

Le CRDI ressemble aux conseils de recherche canadiens qui offrent des bourses de recherche en raison de son mandat, dont le but est de soutenir la recherche, de son conseil d'administration, dont les membres sont surtout choisis pour leurs connaissances et leur expérience de la nature du mandat et de son personnel, qui cumule une compétence équivalente. Il diffère des conseils en ce qu'il subventionne principalement des établissements du Tiers-Monde, dont le personnel effectue de la recherche appliquée. Il tient avant tout à favoriser l'affranchissement des êtres humains en faisant progresser le savoir.

Que fait le CRDI ?

Quelles activités le CRDI finance-t-il pour réaliser ses objectifs ? Quels sont les sujets de recherche qui l'intéressent le plus ?

Activités

Recherche : pure ou appliquée?

Le CRDI concentre ses efforts sur les projets de recherche appliquée dont les résultats promettent d'améliorer le sort de la population des pays du Tiers-Monde. Il appuie également des projets de recherche pure qui complètent les précédents lorsque ceux-ci se heurtent à des obstacles que seule la recherche, et non d'autres méthodes, peut surmonter.

Le CRDI parraine deux formes de recherche sur les problèmes de la pauvreté dans le Tiers-Monde :

- *la recherche appliquée*, c'est-à-dire « une investigation originale visant l'acquisition de connaissances nouvelles... avec pour but premier une application concrète et précise »; et
- *le développement expérimental*, à savoir « un travail systématique, basé sur les connaissances acquises par la recherche et sur l'expérience pratique, qui vise la mise au point de nouveaux matériaux, de nouveaux produits et de nouveaux appareils, l'implantation de nouveaux procédés, systèmes et services ou une amélioration substantielle de ceux qui sont déjà produits ou implantés ». [*L'évolution des activités scientifiques et techniques, norme proposée d'évaluation par sondage de la recherche et du développement expérimental*, 1979, OCDE.]

Cette politique ne restreint cependant pas la recherche à l'étude de problèmes évidents en vue de résultats prévisibles et pratiques. Le CRDI admet qu'il est difficile de prévoir ce qui pourra être accompli par la recherche et reconnaît que l'esprit d'innovation de même que la créativité inhérents à toute recherche qui se respecte sont des facteurs aussi imponderables qu'intangibles. **Il s'efforce d'aider les chercheurs às'insérer dans un processus grâce auquel les collectivités résoudront leurs problèmes.**

Des chercheurs du département de chimie de la Simon Fraser University et de la Fundacion de la Universidad de Costa Rica para la Investigacion (FUNDEVI) essaient, avec la coopérative agricole costaricaine Coopeipeca, de mettre au point un procédé d'extraction de deux alcaloïdes de la racine d'ipéca et une méthode pour purifier l'un d'eux, pour les besoins de l'industrie pharmaceutique. Une unité pilote est en voie de création avec la collaboration de petits entrepreneurs locaux, des cultivateurs d'ipéca et des exportateurs.

Le CRDI veut que les résultats des projets de recherche soient adoptés et mis en pratique. Il soutient la participation de représentants des populations locales et des gouvernements nationaux à la détermination du type de recherche nécessaire et, autant que possible, à la recherche même. Il favorise particulièrement la participation des décideurs gouvernementaux à la conception de projets de recherche sur les objectifs. Le centre contribue en outre au financement du suivi, par exemple des tests, la construction d'installations pilotes et la recherche sur l'innovation et l'efficacité d'application.

Des chercheurs du département de biologie de l'University of New Brunswick et du département de génie chimique de l'Université Cheikh Anta Diop, au Sénégal, travaillent avec des fonctionnaires de Pêches et Océans Canada et du ministère de l'Éducation nationale du Sénégal à l'amélioration des méthodes de récolte et de transformation d'une algue de type «hypnea» pour la production de kappa carrazhénane semi-raffinée. Les résultats seront communiqués au secteur de production.

Consolidation des capacités de recherche

La recherche, c'est avant tout pouvoir cerner les besoins et entreprendre des projets de son propre chef; évaluer, adapter et appliquer les résultats des travaux en vue de l'usage local; créer un milieu stimulant pour empêcher l'exode des scientifiques vers d'autres pays; diffuser les résultats de la recherche et en promouvoir l'utilisation, et coopérer à l'effort de recherche international.

Le CRDI offre des bourses d'étude aux scientifiques du Tiers-Monde dans le cadre des projets qu'il parraine. En règle générale, la formation est de courte durée et a lieu le plus près possible de l'établissement d'où vient le scientifique.

Un groupe multidisciplinaire du département d'économie rurale de de l'University of Alberta et de l'University of Zimbabwe met au point des méthodes de quantification des profits et coûts des arbres dans les petits systèmes agricoles du sud et de l'est de l'Afrique. Les travaux comprennent la formation d'étudiants en économique des ressources, en foresterie rurale et autres domaines connexes. Les résultats seront communiqués aux technocrates, ce qui influera sur l'usage des ressources renouvelables de la région.

Réseaux

Le CRDI appuie un certain nombre de réseaux sur le développement international et fournit des fonds aux chercheurs associés à des projets qu'il subventionne pour des séminaires, des assemblées ainsi que des voyages personnels susceptibles de maintenir et d'élargir les liens entre les groupes de recherche de

différents pays. Il est arrivé que des réseaux d'information deviennent des réseaux de recherche.

Des chercheurs du laboratoire de recherche sur les biopesticides de l'Université McGill effectuent avec ceux de l'Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides (ICRISAT), du Centre international d'amélioration du maïs et du blé (CIMMYT) au Mali et au Niger et d'instituts de recherche nationaux du Burkina Faso et du Niger des relevés d'infestations de Striga dans des régions sélectionnées d'Afrique occidentale. Ils isoleront des organismes causaux, évalueront le potentiel de pathogènes de Striga sélectionnés pour la lutte biologique, élaboreront des techniques de production et d'application à la portée de l'agriculteur qui cultive pour ses propres besoins et les mettront à la disposition des agriculteurs.

Secrétariats

Avec le concours d'autres donateurs, le centre abrite plusieurs secrétariats qui coordonnent et administrent le développement global de la recherche et des programmes de diffusion de la recherche :

1. L'initiative en matière de micronutriments (IM) a trois grands objectifs : aider les pays à déterminer leurs déficiences en micro-éléments, analyser et articuler les besoins, formuler des propositions et établir la collaboration avec des bailleurs de fonds éventuels; sensibiliser la planète et obtenir des engagements; enfin, devenir un point de convergence pour la collecte de fonds, l'information et le dialogue international.
2. Le secrétariat WETV coordonne et administre la mise sur pied de WETV, un service de télévision alternative d'envergure mondiale parrainé par un consortium d'organisations nationales et non gouvernementales, de diffuseurs, de producteurs indépendants, etc. WETV transmettra de façon équilibrée les vues du Sud et du Nord sur des questions d'environnement et de développement durable.
3. La stratégie pour la recherche sur les pêches dans le monde (SRPM) est une initiative internationale visant à faciliter la coordination des dons pour le développement de la pêche et d'augmenter l'aide à la recherche sur la pêche dans les pays en développement.

Chaque secrétariat a un comité directeur qui supervise ses travaux et un groupe consultatif technique externe qui le guide.

On trouvera d'autres détails sur les initiatives que le CRDI a subventionnées dans la publication de 1986 intitulée *Selon nos idées*, dans ses rapports annuels, dans le trimestriel *CRDI Explore*, dans *Le défi global*, publié en 1993, dans sa base de données IDRIS, à laquelle la plupart des bibliothèques universitaires ont accès, dans le magazine *UniMonde* de l'AUCC et dans la base de données CUPID de l'AUCC.

Sujets de recherche

Tous les programmes du CRDI s'orientent clairement vers le développement durable et équitable. Près de la moitié de ses ressources alimenteront six thèmes de base reliant l'environnement et le développement. Le reste ira à une vingtaine de programmes essentiels au développement durable et équitable, dont certains sont liés de très près aux thèmes de base. À l'intérieur de cette orientation générale, le CRDI insiste de plus en plus sur une démarche pluridisciplinaire et interdivisionnaire en recherche et en solution de problèmes et sur l'utilisation efficace et efficiente des résultats de recherche.

Les six thèmes de base sont :

1. Intégration des politiques environnementales, sociales et économiques
2. Technologie et environnement
3. Systèmes de production alimentaire menacés
4. Information et communication pour l'environnement et le développement
5. Santé et environnement
6. Biodiversité

Les 20 programmes sont regroupés dans cinq divisions :

1. Environnement et richesses naturelles
2. Sciences de la santé
3. Sciences et systèmes d'information
4. Sciences sociales
5. Initiatives et affaires institutionnelles

On trouvera une description plus détaillée des thèmes et divisions dans la prochaine section.

Anatomie du CRDI

À l'instar d'autres sociétés d'État, le CRDI oeuvre de façon indépendante du gouvernement. Cependant, contrairement à elles, il n'est pas une agence du gouvernement mais plutôt une entité autonome devant la loi.

Le conseil des gouverneurs

Le conseil des gouverneurs a pour tâches d'interpréter le mandat confié au centre de par la loi qui le régit et de veiller à ce que ses activités s'y conforment. Ses membres sont choisis pour leur intérêt et leur savoir-faire en ce qui concerne les questions relatives au développement. Lors de ses réunions trimestrielles, le conseil examine toute l'activité du centre et prend des décisions sur les projets dont le coût est supérieur à 500000$.

Les 21 gouverneurs sont désignés par décret, par le gouvernement du Canada (c'est-à-dire par le cabinet), mais seuls les titulaires de la présidence et de la vice-présidence et neuf autres membres doivent être de nationalité canadienne. En pratique, sept gouverneurs sont des scientifiques de pays en développement de réputation internationale. Les trois derniers viennent de pays industrialisés. À la présidence, le mandat est d'au plus cinq ans; celui des autres gouverneurs ne dépasse pas quatre ans.

La nature cosmopolite du conseil est importante pour le CRDI. Plus précisément, la présence de gouverneurs de pays en développement a aiguisé la sensibilité du CRDI et a confirmé son engagement à contribuer au développement du Tiers-Monde. Ces scientifiques ont également joué un rôle décisif dans la décision de privilégier les projets de coopération plutôt que l'assistance technique pour assurer la participation des chercheurs de l'hémisphère Nord.

Dotation et budget

Pour 1993-1994, le CRDI compte 450 postes, dont 320 au siège social à Ottawa et 130 aux bureaux régionaux. Le personnel professionnel vient de la communauté scientifique du Canada et d'ailleurs dans le monde, y compris de nombreux pays en développement.

Le Parlement a affecté au CRDI des crédits de 117100000$ pour 1993-1994, soit 4,28 p. 100 des 2,733 milliards du programme d'aide publique au développement (APD). Le centre a aussi reçu 80000000$ de sources contractuelles et autres. Le budget réservé à ses programmes s'élevait à 863000000$ dont il a affecté environ 18 p. 100 à des projets en coopération auxquels participaient des établissements canadiens. Les crédits du centre pour 1993-1994 totalisent 115000000$.

Organigramme

En novembre 1991, le CRDI a procédé à une restructuration afin de décentraliser le processus décisionnel et de rationaliser l'approbation des projets. Le diagramme de la page qui suit illustre la nouvelle structure. Il y a cinq divisions de programme : initiatives et affaires institutionnelles (DIAI); environnement et richesses naturelles (ERN); sciences de la santé (SSa); sciences et systèmes d'information (SSI) et sciences sociales (SSo), dont chacune est dirigée par un directeur général qui rend compte au président, comme le fait le directeur général des finances et de l'administration (FA). Pour 1993-1994, les cinq divisions se partagent 46 400 000 $ pour leurs programmes.

Le président, qui est le chef de la direction du CRDI et membre d'office du conseil des gouverneurs, peut être un non-Canadien; il est nommé pour cinq ans.

Bureaux

Le CRDI compte huit bureaux : le siège social, à Ottawa, et sept autres qui desservent diverses régions du Tiers-Monde :

- Le Caire, Égypte (pour le Moyent-Orient et l'Afrique du Nord);
- Dakar, Sénégal (pour l'Afrique centrale et occidentale);
- Nairobi, Kenya (pour l'Afrique australe et orientale);
- Johannesburg, Afrique du Sud (pour la Namibie et l'Afrique du Sud)
- Montévidéo, Uruguay (pour l'Amérique Latine et les Antilles);
- Singapour (pour l'Asie du Sud-Est, l'Asie de l'Est et le Pacifique);
- New Delhi, Inde (pour l'Asie du Sud).

Bureaux régionaux

Les directeurs des bureaux régionaux relevent du comité de la haute direction. Chaque bureau planifie ses propres programmes et priorités dans le cadre de la mission et des objectifs du CRDI et du Programme institutionnel. Les bureaux régionaux organiseront en 1993-1994 des tables rondes où le centre demandera des avis sur les meilleurs moyens de mettre en oeuvre Action 21. Les tables rondes grouperont des technocrates supérieurs, des chercheurs et des responsables de la communauté (y compris des organisations non gouvernementales).

Chaque bureau administre son budget. Pour 1993-1994, leurs programmes disposeront de 28 100 000 $ au total. Les directeurs régionaux peuvent autoriser des projets d'une valeur maximale de 150 000 $.

Les agents professionnels des bureaux régionaux relevent du directeur régional. En plus de leurs fonctions dans la région, ils assurent la liaison avec les divisions d'Ottawa, établissent et maintiennent des contacts avec des organismes de développement.

77

Organigramme du CRDI

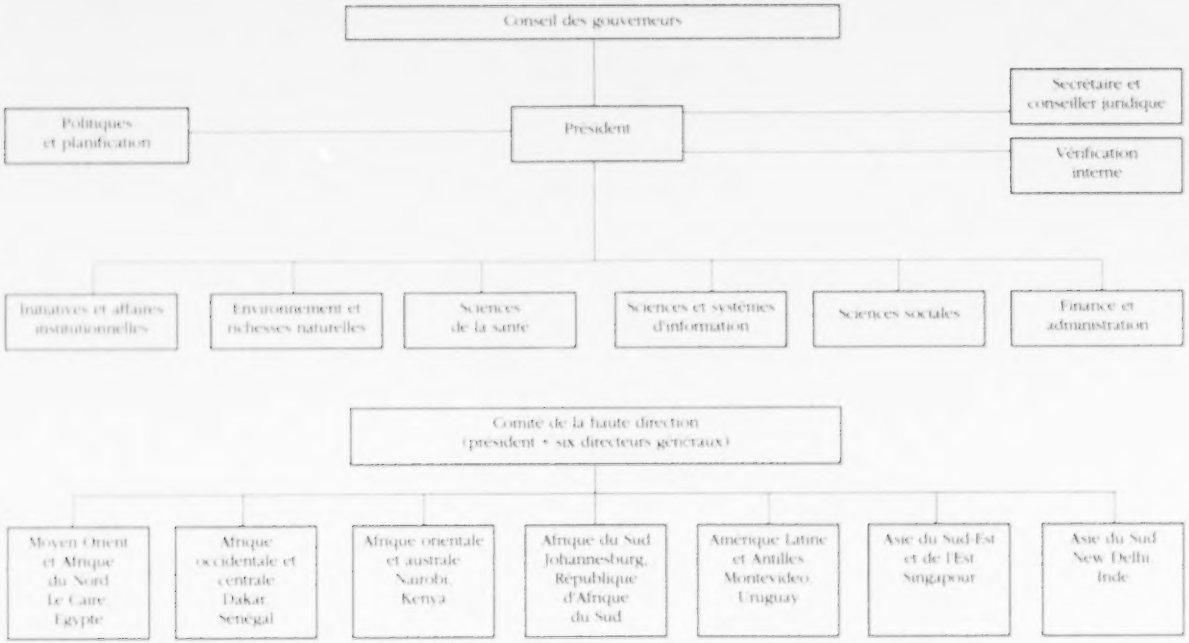
Conseil des gouverneurs
Secrétaire et conseiller juridique
Politiques et planification
Président
Vérification interne
Initiatives et affaires institutionnelles
Environnement et richesses naturelles
Sciences de la santé
Sciences et systèmes d'information
Sciences sociales
Finance et administration
Comité de la haute direction (président + six directeurs généraux)
Moyen Orient et Afrique du Nord Le Caire, Egypte
Afrique occidentale et centrale Dakar, Sénégal
Afrique orientale et australe Nairobi, Kenya
Afrique du Sud Johannesburg, République d'Afrique du Sud
Amérique Latine et Antilles Montevideo, Uruguay
Asie du Sud-Est et de l'Est Singapour
Asie du Sud New Delhi, Inde

des établissements de recherche et des scientifiques, participent à l'élaboration de projets et surveillent les projets financés par le CRDI ainsi que les tendances relatives au développement de la recherche. Ils entretiennent également des liens étroits avec les organismes nationaux et multilatéraux de développement. L'évaluation de la pertinence et de la faisabilité des projets de recherche proposés est un de leurs principaux rôles.

La nouvelle structure

Parce qu'il a été désigné organisme canadien de pointe dans la réalisation d'Action 21 au Sommet de la Terre àRio, le CRDI a réorienté son activité pour cibler encore mieux l'environnement et le développement durable. La moitié au moins des ressources de programmes seront affectées à six thèmes de base en environnement et développement; le reste ira à vingt programmes àcaractère plus général pour le développement durable et équitable. Dans ce cadre, le CRDI a décidé d'affecter pour les trois prochaines années 23 p. 100 des fonds àl'intégration des politiques environnementales, sociales et économiques, 18 p. 100 au thème technologie et environnement, 20 p. 100 aux systèmes de production alimentaire menacés, 16 p. 100 à l'information et à la communication pour l'environnement, 13 p. 100 au thème santé et environnement et 10 p. 100 à la biodiversité.

Thèmes de base sur l'environnement et le développement

Thème 1 : Intégration des politiques environnementales, sociales et économiques

Sur ce thème, le CRDI finance la recherche et l'activité connexe qui serviront à éclairer la prise de décisions et à promouvoir l'intégration des politiques environnementales, sociales et économiques dans trois secteurs clés :

- ***Améliorer la somme des connaissances*** pertinentes en matière de politiques dont pourraient disposer les pays en voie de développement;
- ***Accroître dans le Sud le nombre des spécialistes des sciences sociales*** capables d'intégrer les impératifs environnementaux dans leurs travaux;
- ***Habiliter les décideurs des PVD à reformuler leurs conceptions***, au niveau national et local, pour parvenir à un développement durable et équitable.

Le thème comporte quatre éléments :

1. ***La recherche sur les problèmes*** *:* les conséquences environnementaux des politiques économiques et inversement, les effets des politiques environnementales sur l'économie; la recherche de nouveaux modèles et de méthodes innovatrices qui minimiseront les répercussions néfastes de la croissance sur l'environnement et la recherche de politiques favorisant à la fois la

promotion de la croissance et l'atténuation de la dégradation du milieu.

2. ***L'évaluation des instruments de politique existants et l'élaboration de nouveaux outils :*** instruments de politiques publiques et de planification qui faciliteront l'intégration des politiques environnementales, sociales et économiques; création et gestion de systèmes d'information efficaces pour soutenir l'établissement de politiques.

3. ***L'évaluation et la diffusion des processus de prise de décision efficaces :*** processus mis au point localement qui faciliteront l'intégration déjà mentionnée des politiques et qui prévoient des rôles pour des partenaires non traditionnels (p. ex. des organisations non gouvernementales et des groupes vulnérables), la prise de décisions en commun par les parties intéressées et d'autres mécanismes de résolution des conflits.

4. ***La création des compétences*** est à la fois un ajout aux trois autres éléments et un suivi. Le centre cherchera à s'assurer que les divers travaux se complètent et qu'ils produisent des résultats qui fortifient la capacité des chercheurs et des décideurs à intégrer les politiques environnementales, sociales et économiques.

La faculté d'études de l'environnement de la York University et le département d'urbanisme et d'aménagement régional de l'University of Nairobi analysent les politiques sociales et les programmes gouvernementaux et non-gouvernementaux de soulagement de la pauvreté au Kenya, les moyens que prennent les pauvres des villes face à l'évolution des conditions économiques et sociales et l'effet de leurs stratégies de survie sur l'environnement et sur le bien-être de la population. Les résultats serviront à élaborer des politiques viables sur le plan environnemental, social et économique, en tirant parti autant que possible des stratégies de la population.

Thème 2. Technologie et environnement

Sur ce thème, le centre soutient la recherche et la création de techniques dans plusieurs secteurs clés de technologie «verte» ou «propre» (gestion de la qualité de l'eau, télédétection, intrants biologiques en agriculture et gestion des déchets industriels).

Le CRDI insiste beaucoup sur le développement des capacités humaines et institutionnelles requises pour diffuser les techniques qu'il soutient au-delà de l'étape initiale des projets pilotes. Il préconise la création et l'application de techniques qui réduiront la dégradation de l'environnement et amélioreront la gestion des ressources, tout en offrant des possibilités d'atténuer la pauvreté et de créer de l'emploi.

Le thème comporte cinq éléments :

1. ***Développement et diffusion de techniques :*** création de techniques saines pour l'environnement, diffusion ou commercialisation de techniques, et innovations institutionnelles pour promouvoir la diffusion des techniques.
2. ***Améliorer l'information sur les besoins et les ressources en technologie :*** création et évaluation de systèmes d'information sur la technologie, études de marché pour des techniques particulières; recherche d'autres sources et filières pour la transmission de techniques (y compris la transmission non commerciale); désignation des domaines prioritaires pour la recherche future et l'élaboration de techniques; définition et application guidée de critères et de méthodologies pour évaluer les besoins et cerner les techniques opportunes.
3. ***Promouvoir l'accès au savoir-faire :*** évaluation des innovations institutionnelles dans la transmission, la création et la diffusion des techniques; recherche sur les liens entre l'accès à la technologie et l'éducation et la formation; nouveaux types de structures et de mécanismes pour breveter les techniques; promotion de réseaux de type technique entre les Canadiens et leurs partenaires des PVD.
4. ***Évaluation et conception de politiques :*** options politiques (subventions, encouragements fiscaux, collaboration entre les secteurs public et privé en recherche) visant à promouvoir la transmission, l'adoption et la création de nouvelles techniques; réforme des institutions de recherche du secteur public; évaluation des effets de la réforme des politiques sur le comportement des entreprises à l'égard du savoir-faire; nouvelles options pour la protection de la propriété intellectuelle.
5. ***Perfectionnement des capacités de gestion et d'innovation technique des PME et des organes intermédiaires :*** évaluer et améliorer la formation et le perfectionnement des ressources humaines; promouvoir la propagation à plus grande échelle de techniques particulières dans des domaines comme la biotechnologie, la géomatique, la gestion des déchets et les produits à base de ressources naturelles; créer des instruments pour diagnostiquer les «meilleures pratiques» afin d'évaluer la gestion des techniques écologiquement souhaitables.

La faculté des sciences appliquées de l'Université de Sherbrooke et celle de l'Université nationale du Rwanda ont mis au point une nouvelle technique, plus efficace, pour la fabrication de briques. Le groupe rwandais qui utilise la technique a des commandes pour plus de 800 000 briques.

Thème 3. Systèmes de production alimentaire menacés

Le CRDI soutiendra la recherche pluridisciplinaire et systémique sur les systèmes de production alimentaire des régions écologiquement fragiles afin de cerner les stratégies propres aux ménages et aux

collectivités et d'arriver à des ententes et des politiques qui facilitent l'accès à la nourriture et améliorent la santé et la nutrition sans contribuer davantage à dégrader le milieu.

Le CRDI concentre ses efforts sur trois écorégions où l'insécurité alimentaire et la dégradation du milieu présentent les problèmes les plus urgents : les régions qui souffrent d'un processus de désertification, les hautes terres à écologie fragile et les régions côtières.

1. ***Désertification (surtout en Afrique) :*** gestion par les collectivités des écosystèmes fragiles d'Afrique occidentale (modèles de gestion des ressources; régénération des terres épuisées; création de compétences au profit des organisations communautaires d'autodéveloppement); transformation du Réseau pour l'Afrique orientale sur les terres arides et la gestion des ressources (ALARM) en un réseau panafricain; denrées «conviviales» (moins nuisibles pour le milieu et les habitants); gestion et développement durables des richesses naturelles dans les écosystèmes menacés; gestion de l'eau et de la désertification dans une région où s'intensifie la culture irriguée industrialisée.
2. ***Hautes terres fragiles*** (Andes, Himalayas, Indochine et Afrique orientale et centrale) : régénération des terres dégradées; intensification stable des systèmes agricoles (y compris la recherche d'autres options pour apporter une valeur ajoutée aux produits de la terre); régime foncier; gestion par les collectivités des ressources qui sont propriété commune.
3. ***Régions côtières*** (particulièrement en Asie du Sud et du Sud-Est) : questions sociales, biologiques, techniques et politiques touchant la gestion des ressources côtières par les collectivités; financement du Réseau asiatique de recherche en sciences sociales pour les pêches, qui soutient et coordonne des travaux sur la production et l'économie des ressources pour les pêches classiques, l'aquiculture et l'aménagement des autres ressources biologiques, tant à l'intérieur des terres que dans les régions côtières.

Des chercheurs du programme d'amélioration du colza canola de l'University of Manitoba et leurs confrères de l'Institut de recherche sur les cultures de Wuhan, en Chine, travaillent à améliorer la résistance de cette plante aux parasites et aux maladies.

Thème 4. Information et communication pour l'environnement et le développement

Le CRDI soutient l'action concertée et systématique pour amplifier la circulation, la disponibilité et l'utilisation de l'information. Le processus ne pouvant être passif, le thème englobe donc la recherche sur la communication, y compris les processus de partage de l'information et leurs effets sur la participation sociale.

Le thème comporte quatre éléments :

1. ***Gestion de l'information :*** conception et mise en œuvre de systèmes et de réseaux d'information sur l'environnement; recherche sur les problèmes d'utilisation et de durabilité, y compris la commercialisation des produits et services d'information.
2. ***Techniques d'information et de communication :*** recherche et applications de nouvelles techniques et de nouveaux logiciels pour l'amélioration de la gestion, de l'accès et de l'utilisation de l'information sur l'environnement. Une caractéristique marquante sera la création de partenariats stratégiques aussi bien canadiens qu'internationaux.
3. ***L'information au service de la prise de décisions :*** outils et mécanismes pour le regroupement, l'analyse et le reconditionnement de l'information en fonction des différents types de décideurs; techniques inspirées de la géomatique pour l'acquisition, l'interprétation et l'analyse de données; schéma exhaustif pour mesurer la réalisation des buts de développement durable.
4. ***Communications pour le développement :*** le rôle, les procédés et les effets de la communication (c.-à-d. systèmes de savoir autochtones, médias du développement et systèmes de communications communautaires); le rôle des médias de masse et des services d'information communautaires dans la promotion du développement durable.

Des chercheurs de la faculté de médecine de la Memorial University exploitent le centre de transit nord-américain de HealthNet, un réseau relié par satellite qui reçoit, mémorise et transmet les plus récentes informations médicales tirées des revues savantes et d'autres sources, aux confrères du Congo, du Ghana, du Kénya, du Mozambique, de Tanzanie, d'Ouganda et de Zambie.

Thème 5. Santé et environnement

Le CRDI subventionne la recherche sur la prévention de la maladie et la promotion de la santé en vue de gérer, réduire et prévenir l'incidence des risques à caractère naturel et réduire au minimum l'apparition de nouveaux risques que l'activité humaine ferait courir à la salubrité du milieu.

Le centre soutient les activités par lesquelles les collectivités peuvent faire face aux menaces à la salubrité de l'environnement et formuler des politiques pertinentes favorables à la santé publique.

Le thème comporte quatre éléments :

1. ***Impact des activités de développement et de production sur la santé :*** environnements professionnels (santé et sécurité sur

BEST COPY AVAILABLE

les lieux du travail, notamment les PME; recherche participative; santé des travailleuses; problèmes de santé dans le secteur non structuré de l'économie); environnements agricoles (effets sanitaires de l'adoption rapide des méthodes d'irrigation des rizières et d'autres systèmes de cultures vivrières, des régimes de production du bétail et de l'utilisation à grande échelle de produits agrochimiques; maladies à vecteur; empoisonnement par les pesticides; contamination de l'eau et des aliments par les substances agrochimiques; risques pour la santé propres à l'un ou l'autre sexe; évaluation des impacts sur la salubrité de l'environnement.

2. ***Réduction des effets sur la santé de la pollution environnementale :*** pollution de l'air (relation entre celle-ci et la santé; élaboration et intégration de mesures correctrices); pollution de l'eau (contamination par le mercure propagée par les chercheurs d'or en Amazonie; épidémie de choléra en Amérique latine; habilitation des communautés autochtones à analyser elles-mêmes la qualité de leur eau).

3. ***Croissance démographique :*** vaccin anti-grossesse réversible.

4. ***Gestion environnementale des maladies à vecteur et des zoonoses :*** leishmaniose, paludisme, maladie de Chagas et neurocysticercose; lutte intégrée contre les vecteurs par des méthodes pertinentes peu coûteuses et sans danger pour le milieu.

> *La Carleton University a effectué des essais de toxicité sur la cerise gommeuse éthiopienne avec l'Institut de pathobiologie de l'Université d'Addis Ababa et des laboratoires des Pays-Bas et des États-Unis ; on pourrait en tirer un pesticide naturel contre des mollusques vecteurs.*

Thème 6. Biodiversité

On met ici l'accent sur la recherche de solutions locales pour la préservation de la biodiversité qui soient compatibles avec la situation économique et sociale des PVD et sur le cadre général de politiques de soutien et de facilitation aux niveaux national et international. Le CRDI soutiendra la recherche sur la possibilité d'une valeur ajoutée aux espèces et habitats existants sans danger pour eux; sur la production de cultures sur surfaces réduites viables sur le plan économique et sur les facteurs qui jouent dans l'accès des populations locales aux avantages économiques de la biodiversité de leur région.

Le thème comporte quatre éléments :

1. ***Biodiversité et savoir indigène :*** interventions pertinentes sur les plans technique, social et économique; réseaux de savoir autochtone (le savoir traditionnel et son application aux mesures de conservation et d'utilisation durable des richesses naturelles);

organismes de gestion des biens en propriété commune (éléments socio-économiques comme le régime foncier, questions touchant les sexes; participation communautaire et stratégie pour conserver aux communautés locales le contrôle sur leurs ressources).

2. ***Biodiversité dans l'habitat naturel :*** participation communautaire à la protection de la biodiversité naturelle; mécanismes pouvant amplifier les avantages économiques de la biodiversité au profit des populations locales; utilisation, valeur ajoutée et protection de la biodiversité (recherche d'options de gagne-pain durable pour les habitants des régions forestières et côtières et ceux de la périphérie des zones protégées); protection des habitats.

3. ***Biodiversité des espèces domestiquées :*** conservation sur place (ferme, village) et utilisation des germoplasmes (culture et conservation des espèces domestiquées, mise en valeur, institutions et encouragement; options de rechange pour contrer les pressions socio-économiques, commerciales et de recherche qui entraînent une réduction de la biodiversité; recherche sur les jardins potagers, sur la domestication d'espèces animales et végétales mineures, diversification des systèmes de culture); biodiversité aquatique (conservation hors-site d'écosystèmes aquatiques, pour les espèces sauvages et pour les espèces domestiquées).

4. ***Biodiversité et biotechnologie :*** problèmes techniques et d'orientation (droits de propriété intellectuelle, biosécurité et accès à la biotechnologie).

Programmes à l'appui du développement durable et équitable (DDE)

Les travaux effectués en vertu de ces programmes couvriront une gamme de sujets plus étendue que les thèmes de base mais ne recevront pas la même concentration de ressources. **Les données budgétaires indiquent la part relative du budget de programme global que reçoit chaque division et comprennent et les fonds des thèmes de base et ceux des programmes de DDE.** Chaque division décide comment répartir les fonds entre les thèmes et les programmes.

1. **Programmes en environnement et richesses naturelles :** Budget 1993-1994 : 11 100 000 $

- Agriculture durable à faibles intrants : gestion intégrée de la fertilité des sols, action phytosanitaire intégrée.
- Gestion des ressources en eau : formulation de politiques et d'une méthodologie à l'échelle du monde, gestion intégrée des bassins hydrographiques, sécurité des approvisionnements en eau.
- Gestion de l'environnement urbain : approvisionnement en eau, problèmes de déchets et de sécurité alimentaire et évaluation des liens systémiques entre eux; solutions mises en œuvre par les collectivités, avec ou sans le concours du secteur privé ou du secteur public.

S5

- Techniques vertes : élaboration et commercialisation de techniques écologiquement saines créant des revenus et de l'emploi pour les pauvres et les communautés autochtones; production de substituts locaux aux intrants agricoles importés; accroissement de la valeur ajoutée aux produits agricoles et naturels au niveau local; inventaire des PME qui possèdent un avantage concurrentiel en gestion de l'environnement.

2. Programmes des sciences de la santé
Budget 1993-1994 : 7 600 000 $

En prenant la santé comme point d'entrée dans le développement, la division vise deux objectifs complémentaires : comprendre les déterminants de la santé et des maladies, y compris les éléments socio-comportementaux et environnementaux, et, sur cette base, promouvoir les actions sociétales pertinentes aux besoins de santé, au moyen de politiques, de stratégies de recherche et de programmes sanitaires communautaires viables. C'est ainsi que des communautés acquièrent le pouvoir de prendre leur évolution en main en traduisant le savoir acquis en action sociale.

- Comprendre les déterminants de la santé : menaces planétaires à la santé (changements sociaux, culture, et santé; SIDA; malnutrition et infection; maladies reliées à l'usage du tabac).
- Réponses sociétales aux besoins de santé : politiques, priorités et programmes sanitaires (formulation de politiques, définition de priorités, gestion des systèmes de santé à base communautaire).

3. Programmes des sciences et systèmes d'information
Budget 1993-1994 : 9 100 000 $ (note : la somme comprend les travaux de recherche interne et de développement ainsi que les fonds de programme destinés aux chercheurs).

- Recherche sur les politiques d'information : accès à l'information et liberté d'information pour planifier et prendre des décisions; élaboration, évaluation, adaptation, mise à l'essai et transmission des techniques de l'information.
- Création de compétences en matière d'information : normes et méthodes de traitement de l'information; éducation de type classique et stages de formation pratiques, intensifs et de courte durée.
- Élaboration et application de logiciels : formation aux systèmes automatisés de gestion de l'information; élaboration de nouvelles applications, surtout en ce qui concerne le logiciel MINISIS mis au point par le CRDI.

4. Programmes en sciences sociales
Budget 1993-1994 : 6 700 000 $

- Politiques sociales : la mondialisation et les problèmes sociaux (impact social et culturel et viabilité des politiques de restructuration macro-économique; dimensions sociales et

politiques des stratégies d'intégration et rôle en pleine évolution des gouvernements en matière de formulation des politiques); modification des relations entre l'État et la société civile (influence des institutions civiles sur la politique sociale; nouveaux modèles pour la prestation des services sociaux; innovations qui encouragent la participation populaire; mécanismes favorisant la démocratisation et la participation locale); ressources, accessibilité et qualité des services urbains (modes de financement rentables et innovateurs pour la prestation des services urbains; partenariat entre les secteurs public, privé, non gouvernemental et communautaire; moyens équitables de recouvrement des coûts; impact de la redistribution des ressources).

- Systèmes d'apprentissage pour le changement : recherche de systèmes, de méthodes, d'outils et de politiques d'apprentissage appuyant le DDE; utilisation pédagogique des nouveaux outils d'information et des médias; identifier et évaluer ce qui marche en éducation; enrichir le perfectionnement des systèmes et programmes techniques et professionnels;
- Politiques macro-économiques : comment établir ou maintenir une structure macro-économique viable (gestion de la balance des paiements, politique fiscale et monétaire, banque et financement) dans l'environnement international en mutation; liens entre les politiques macro-économiques et la micro-activité sectorielle dans une optique de développement à long terme; méthodologie pluridisciplinaire.
- Politiques industrielles et agricoles : créer un environnement dans lequel le secteur privé puisse s'adapter et adopter le savoir-faire; retombées économiques du nouveau savoir-faire; recherche de capacité concurrentielle tout en élaborant des politiques sociales afin que les travailleurs puissent contribuer à l'expansion industrielle et en profiter; promotion de la petite entreprise dans les pays moins développés; dimension environnementale des politiques agricoles; interaction entre les politiques agricoles et les politiques macro-économiques et industrielles dans les pays les plus pauvres.
- Intégration régionale : éléments des politiques macro-économiques et industrielles de l'intégration régionale (intégration monétaire, politique commerciale, restructuration industrielle); la dimension économique (Amérique latine); le cadre institutionnel (Afrique); le partage des richesses naturelles (Asie du Sud-Est).

5. Programmes des initiatives et affaires institutionnelles
Budget 1993-1994 : 11 900 000 $

- L'évaluation, afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience du centre et la qualité et la gestion de la recherche, de renforcer l'usage de l'évaluation dans la gestion des projets de recherche et de promouvoir l'usage de l'information qui en découle pour les décisions stratégiques des bénéficiaires et celles du CRDI et d'autres organismes de recherche axée sur le développement.
- Des partenariats canadiens visant à mobiliser les points forts des partenaires et à compléter le programme institutionnel du centre. Les partenaires possibles sont les universités, les sociétés

savantes, l'Association des Universités et Collèges du Canada (AUCC), les organisations non gouvernementales et celles des populations autochtones, les conseils de dotation, les associations professionnelles et des entités du secteur privé.

- Le développement des ressources humaines, en vue de développer les compétences et le savoir-faire des Canadiens en développement international : administration de bourses de formation financées par les programmes de recherche du centre; Prix des jeunes chercheurs canadiens; stages de formation en journalisme Gemini et Périscoop; stages internes du centre; programme de la bourse Pearson.
- Le genre et développement durable : formation et vulgarisation pour renforcer la capacité à produire un savoir sur les hommes et les femmes; renforcement des utilisations du savoir sur le genre dans l'optique du développement durable; affranchissement des femmes par le savoir.
- Gestion des systèmes d'innovation en vue d'améliorer le captage et l'utilisation par les PVD des résultats de la recherche et du développement. L'activité sera concentrée sur les processus d'utilisation de la recherche, sur l'efficacité de la recherche et sur la gestion et les décisions politiques à l'appui du changement scientifique et technique.
- L'information publique fait connaître les réalisations de recherche du CRDI aux gouvernements et administrations publiques, à ses partenaires stratégiques du monde du développement et des milieux scientifiques ainsi qu'au grand public; il y gagne aussi visibilité et influence.
- La bibliothèque de recherche offre des services de renseignements au personnel du Centre et des projets ainsi qu'aux Canadiens oeuvrant pour le développement international, dans les universités et d'autres organismes. Par son service de données sur le développement, elle offre l'accès direct aux banques de données du CRDI, notamment au système inter-organismes d'information sur la recherche pour le développement (IDRIS) et aux banques de données d'autres organismes internationaux.

La bibliothèque donne également des conseils et de la formation aux employés du CRDI et au personnel des projets subventionnés par le centre, aux établissements des pays en développement et aux établissements canadiens qui s'intéressent au perfectionnement ou à la formation de spécialistes en information. Elle possède les documents originaux de la Commission mondiale de l'environnement et du développement (Commission Brundtland) et des documents et informations d'Action 21 ayant trait à l'environnement.

Le CRDI et le chercheur canadien

Le CRDI cherche à resserrer le partenariat avec des organismes et établissements canadiens. Allant au-delà des concepts traditionnels d'aide technique Nord-Sud, il focalise les intérêts communs du Canada et des PVD.

Participation des chercheurs canadiens

Scientifiques et universités ont participé aux projets parrainés par le CRDI dès la création de celui-ci, mais très peu se voyaient ou étaient perçus comme des membres à part entière de l'équipe de recherche principale. En tant que conseillers techniques, ils comblaient un besoin et officiellement, là s'arrêtait leur engagement. Les Canadiens ont participé ainsi à plus de 100 projets durant les 10 premières années d'existence du CRDI.

Coopération et développement

Dans une certaine mesure, le CRDI voit dans le développement une forme constante et durable d'évolution sociale et économique. Évolution difficile à soutenir lorsque la société doit faire appel à des spécialistes étrangers pour résoudre des problèmes précis. Cette dépendance empêche les habitants d'acquérir les aptitudes nécessaires et d'étendre leurs connaissances en fonction des besoins particuliers de leur pays.

D'autre part, il est difficile d'étayer le développement sans avoir de contacts avec d'autres sociétés. Les humains apprennent les uns des autres. Si les contacts sont limités, l'apprentissage est plus lent. Cette entrave à l'autosuffisance nuit aussi à leur aptitude à s'adapter aux changements.

Travaux de coopération

En 1980, le gouvernement a demandé le concours du CRDI, à la suite d'une proposition émise à la conférence des Nations Unies sur les sciences et la technologie pour le développement, voulant que les pays industrialisés consacrent une partie de leurs capacités de recherche et de développement à la solution de problèmes dans les PVD, au moyen d'ententes de coopération. À cette fin, il lui octroyait 1 000 000 $ en sus de son budget ordinaire et lui permettait de les injecter dans les secteurs de recherche qu'il ne soutenait pas déjà. En août 1980, le CRDI créait une section de programmes de coopération qui allait devenir une division en 1983.

Le programme de coopération : plus qu'une aide technique

L'expérience acquise avec les programmes de coopération a permis au CRDI d'examiner de plus près les raisons d'établir des liens entre les chercheurs canadiens et leurs homologues du Tiers-Monde. De quelle manière ces liens pouvaient-ils aider le CRDI à remplir sa mission ? Comment pouvaient-ils contribuer aux projets de recherche et aider le Tiers-Monde à exécuter lui-même la recherche et à former des chercheurs ?

Outre les fonds destinés à la recherche et à la formation, les établissements et les chercheurs des pays en développement ont besoin de contacts avec d'autres établissements et chercheurs, ne serait-ce que pour suivre le courant des idées et stimuler leur réflexion. La nature et l'importance des contacts varient d'un pays à l'autre mais chacun d'eux peut contribuer aux échanges avec les scientifiques des pays plus avancés et en bénéficier. Une partie des échanges s'est effectuée avec des spécialistes de l'aide technique, mais ce n'était pas le but essentiel du contact.

En 1982, le budget des programmes de coopération a été scindé en deux, la moitié allant à la Division des programmes de coopération et l'autre moitié a été répartie entre les autres divisions pour les travaux de recherche en coopération propres à leurs spécialités. En 1989, on avait financé 246 projets de coopération et le budget de l'ensemble des travaux à ce titre s'élevait à environ 18 p. 100 du budget global des programmes, soit 13 500 000 $.

En 1991, une réorganisation a doté le centre d'une nouvelle structure pour le soutien de la coopération. Les programmes de DDE comprennent le programme de partenariat canadien, qui accueille des offres de partenariat et cherche des partenaires canadiens. Il ne s'agit pas que de subventions; les alliances reposent aussi sur la connaissance du développement, le partage du savoir, le maillage de réseaux, et l'expérience d'un éventail de domaines, par exemple la gestion de la recherche, la formation et l'enseignement public. Les divisions et les bureaux régionaux peuvent aussi accueillir des demandes de partenariat avec des Canadiens et donner suite. Bien qu'on affecte encore 18 p. 100 du budget des programmes à la coopération avec des Canadiens, les fonds ne sont pas distribués également entre les divisions et les bureaux régionaux.

Collaboration entre égaux

Le CRDI est convaincu que le meilleur moyen de réaliser ses objectifs par l'établissement de liens entre les chercheurs du Canada et ceux du Tiers-Monde consiste à promouvoir l'idée d'une collaboration entre égaux. Idéalement, les chercheurs des pays en

développement devraient prendre l'initiative de définir et de diriger un projet. Leurs homologues canadiens feraient partie intégrante de l'équipe et non des spécialistes de passage. En principe, les participants, qu'ils soient du Tiers-Monde ou du Canada, devraient être traités sur un pied d'égalité.

Le CRDI considère sérieusement cette définition de la coopération comme un principe directeur et ne s'intéresse pas à l'aide technique. Son personnel transmet plutôt à l'ACDI les projets où les participants canadiens jouent le rôle de spécialistes extérieurs sans vraiment participer aux travaux. Parallèlement, il n'envisage pas de subventionner des projets au sein desquels les participants canadiens ne jouent pas un rôle convenant précisément à leur savoir-faire.

Le CRDI estime qu'une association à parts égales est une bonne façon d'aider les scientifiques du Tiers-Monde à accroître leur confiance en eux-mêmes tout en préservant leur dignité et en rehaussant leur réputation internationale. De leur côté, les Canadiens ont la chance d'élargir leur expérience comme il leur serait impossible de le faire au Canada et peuvent établir ou soutenir leur réputation internationale de même que celle de leur université.

Prendre contact avec les chercheurs des pays en développement

Le CRDI n'accorde pas de fonds pour aider les chercheurs du Canada et ceux du Tiers-Monde à entrer en contact. Les administrateurs de programme essaient de dresser une liste de chercheurs canadiens à partir de réseaux non officiels du CRDI lorsque des chercheurs des PVD leur demandent qui pourrait s'intéresser à un projet en coopération et leur suggèrent de s'adresser directement à eux. Lors de leurs visites régulières sur le terrain, les agents peuvent en faire autant pour des chefs de projets locaux s'ils estiment que la coopération donnerait de bons résultats. Le CRDI cherche des renseignements sur des banques de données à accès direct sur les compétences canadiennes correspondant à ses thèmes et priorités et voudrait particulièrement en connaître qui contiennent des données sur des spécialistes capables de concourir à la programmation des bureaux régionaux.

La base de données CUPID de l'AUCC renseigne sur les projets de développement réalisés ou en cours des universités canadiennes auxquelles des chercheurs peuvent s'adresser pour trouver des confrères possédant l'expérience du pays ou de la région qui les intéresse.

Évaluation de l'esprit de coopération

Une fois le contact établi, des administrateurs de programme évaluent, en se fondant sur leur correspondance et leurs entretiens avec les chercheurs, la façon dont ces derniers interprètent l'idéal du CRDI en matière de coopération de même que leur engagement les uns envers les autres et à l'égard des objectifs du projet. Si le projet semble prometteur, on met des fonds à la disposition des partenaires pour qu'ils puissent se rencontrer afin de l'élaborer plus avant.

Pendant que les partenaires élaborent la proposition en bonne et due forme, les administrateurs observent comment ils s'entendent, comment ils contribuent à la discussion lors des rencontres de planification, le temps et l'énergie qu'ils consacrent au projet, et même leur façon d'en parler. Disent-ils «mon projet» ou «notre projet»?

Résultats du partenariat

Une fois le projet approuvé, les administrateurs de programme suivent le déroulement offrant au besoin aide et conseils aux partenaires. L'évaluation du projet tient compte de la nature et de la qualité de la relation ainsi que de ce qu'elle apporte aux résultats du projet. Le CRDI espère que les projets de coopération déboucheront au moins sur la publication d'articles en commun. Il espère aussi que les travaux contribueront à créer des liens durables entre les chercheurs canadiens et ceux du Tiers-Monde.

Autres rôles des scientifiques canadiens

Quoique les projets de coopération réunissent la plupart des possibilités de collaboration aux travaux du CRDI pour les chercheurs canadiens, ils peuvent mettre la main à la pâte dans quelques autres domaines. Il importe toutefois de retenir que le centre s'intéresse surtout aux chercheurs qui connaissent le développement et comprennent l'approche du CRDI.

Évaluation et contrôle

Le CRDI a toujours fait appel à la compétence de son personnel pour évaluer des propositions de projets, des manuscrits, des politiques ou des programmes, apprécier l'état de la recherche dans un domaine précis, suivre ou coordonner des réseaux d'information et de recherche. Mais la somme de travail croissante amène le CRDI à recourir à des évaluateurs et des spécialistes de l'extérieur, à l'étranger et au Canada. On peut aussi devoir faire appel à des spécialistes canadiens pour appliquer et adapter des résultats de recherches subventionnées par le centre.

Détachements

Des scientifiques canadiens peuvent être détachés pour travailler dans l'une des divisions de programmes du CRDI par la faculté à laquelle ils appartiennent.

Assistance technique

Normalement, le CRDI ne donne pas de fonds pour consulter un «expert indépendant», considérant que cela s'insère dans l'assistance technique qui est du ressort des organismes d'aide. Il arrive néanmoins qu'il le fasse sur demande, pour un projet en cours.

Formation

Bien que la plupart des programmes de formation parrainés par le CRDI se déroulent dans le Tiers-Monde, quelque 200 scientifiques de PVD attachés aux travaux subventionnés viennent chaque année se perfectionner au Canada. Le gouvernement canadien s'étant engagé à étendre les possibilités de formation pour le Tiers-Monde, plus d'universités canadiennes pourraient être appelées à y prendre part dans l'avenir.

Élaboration d'un projet

Façon de procéder

La procédure du CRDI pour la préparation d'une proposition de projet et la présentation d'une demande de financement en bonne et due forme peut comprendre jusqu'à huit éléments :

1. proposition préalable
2. discussion interne
3. réponse du CRDI
4. note d'identification de projet (NIP)
5. élaboration du projet
6. préparation de la proposition
7. présentation de la proposition
8. résumé de projet (RP)

Les cinq premières étapes ne se suivent pas dans un ordre particulier et d'ailleurs, ne sont pas toujours exécutées. Le processus est plus complexe dans le cas des projets de coopération car il exige la participation d'au moins deux chercheurs et deux établissements à chacune des étapes.

1. Proposition préalable

La proposition préalable est une brève lettre qu'un chercheur adresse à un administrateur de programme à Ottawa et à un agent du bureau régional compétent. Il y précise les objectifs et la durée du projet, ses participants, comment ceux-ci ont été amenés à y participer, la nature et les activités de l'établissement qui parraine le projet ainsi qu'un aperçu du budget. La lettre a été précédée, de préférence, d'un entretien sans formalité avec un agent de programme, durant lequel auront été émises des idées sur le projet. En principe, la proposition préalable à un projet de coopération doit venir d'un chercheur d'un PVD. Un chercheur canadien peut proposer un projet de coopération et y joindre une lettre pertinente de son homologue du pays en développement mais une lettre signée par les deux est préférable.

La proposition préablable aide les administrateurs à déterminer dans quelle mesure le projet cadre avec les intentions du CRDI. Il est beaucoup plus facile pour le CRDI et les chercheurs de voir dans quelle mesure une idée générale peut convenir que de modifier une proposition détaillée. D'autre part, un modèle de projet prêt-à-porter a peu de chances d'être accepté. L'envoi d'un message par Internet, suivi d'une courte lettre, peut économiser beaucoup d'énergie et de frustration lorsque le CRDI décide de ne pas retenir l'idée. Si vous ne savez pas à qui vous adresser, écrivez au directeur général de la division compétente et au directeur du bureau de votre région.

2. Discussion interne

Après avoir accusé réception de la proposition préalable, les administrateurs parlent du projet avec d'autres personnes, dont leur directeur et d'autres membres de la division et du bureau régional compétent, voire avec le directeur général de la division et le directeur régional ainsi qu'avec les administrateurs de programme d'autres divisions ayant des intérêts apparentés. Même si l'embryon de projet a fait l'objet d'entretiens non officiels, ce n'est qu'après la réception de la proposition préalable du chercheur que le CRDI commence à envisager officiellement de donner suite.

Organigramme du développement d'un projet

Proposition préalable
brève lettre décrivant le projet
Discussion
intérêt du CRDI dans le projet
Réponse à la demande
Négative :
pas d'invitation à présenter une proposition
Positive :
invitation à présenter une proposition
Notification sur l'identification de projet
indication d'un projet éventuel aux membres du réseau du CRDI
Élaboration du projet
Préparation de la proposition
responsabilité des scientifiques avec l'aide technique de l'administrateur de programme
Visites sur les lieux
Présentation de la proposition officielle
évaluation interne et externe
Résumé de projet
préparé par l'administrateur pour approbation aux échelons appropriés

Cette étape peut prendre un certain temps. Les administrateurs de programmes vont visiter les lieux de projets à peu près trois mois par année. Même si un administrateur est à son bureau lorsqu'arrive la lettre préalable, d'autres personnes qu'il doit consulter peuvent être absentes. On peut envoyer immédiatement un accusé de réception, mais la réponse définitive peut prendre jusqu'à trois mois pour arriver et parfois plus.

3. Réponse du CRDI

Après avoir sondé d'autres membres du personnel, l'administrateur de programme répond à la demande. Si la réaction a été négative, il conseille au chercheur de ne pas poursuivre ses démarches auprès du CRDI et peut lui recommander de s'adresser à un autre organisme. Dans le cas contraire, l'administrateur le convie à soumettre une proposition en bonne et due forme.

Chaque division du CRDI a ses propres priorités en matière de programme. Chacune d'elles suit également une procédure particulière pour la présentation d'une proposition de projet. Ces divers styles reflètent les usages et les conventions propres au secteur de recherche dont la division assume la responsabilité.

Pour ces raisons, il est important que le chercheur collabore étroitement avec l'administrateur de programme afin de comprendre comment la division concernée interprète les politiques générales du CRDI. Le chercheur apprendra aussi de quelle manière son projet s'inscrit dans le programme de travaux de la division et s'il a des affinités avec les intérêts d'une autre division.

4. Note d'identification de projet

L'administrateur de programme rédige ensuite une note d'identification de projet que le CRDI appelle NIP, sommaire d'une page du projet qu'il fait circuler au siège social et dans les bureaux régionaux en guise d'alerte. Les agents qui n'ont pas encore commenté le projet peuvent ainsi le faire avant que l'élaboration ne soit trop avancée. En principe, cette note permet également au personnel de différentes divisions de coordonner les projets en fonction d'un thème ou d'un problème général.

5. Élaboration d'un projet

Au besoin, le CRDI affectera des fonds d'élaboration de projet au coût des réunions et des consultations dont les chercheurs ont besoin pour recueillir ou partager de l'information avant ou après la réalisation d'un projet, des ateliers et des séminaires sur les priorités de recherche dans une région ou un domaine donné, et de la participation des chercheurs des pays en développement à des rencontres de spécialistes ailleurs dans le monde.

Les fonds d'élaboration de projet peuvent servir à rassembler les membres de l'équipe de recherche d'éventuels projets de coopération pour faire le point sur les idées, les orientations et les rôles et déterminer comment les objectifs du projet s'inscrivent dans le mandat du CRDI. On peut à cette occasion rédiger une proposition en bonne et due forme. Il arrive que les administrateurs de programmme participent à ces réunions.

On peut aussi subventionner des travaux préliminaires visant à clarifier certaines questions ou examiner l'état d'une recherche.

Enfin, les fonds d'élaboration de projet peuvent servir à l'exécution de petits projets de recherche ou d'information. Ce genre de financement est susceptible d'être approuvé rapidement car une division ou un bureau régional peut le faire.

6. Préparation de la proposition de projet de coopération

La proposition peut être élaborée de deux façons : par l'établissement du PVD seul ou de concert avec le partenaire canadien. Souvent, les chercheurs du Tiers-Monde sont les premiers à proposer un projet de coopération, mais pas toujours. On peut demander au personnel du CRDI de suggérer ou de trouver des partenaires canadiens; un Canadien peut proposer un projet à la suite de contacts avec des chercheurs du Tiers-Monde ou encore, le personnel du centre peut suggérer qu'une collaboration canadienne à tel ou tel projet serait utile.

Les chercheurs rédigent la proposition de projet en bonne et due forme avec l'aide de l'administrateur de programme du CRDI. La réponse à la proposition préalable (voir 5, ci-dessus) fournit de grandes lignes directrices à ce sujet. Au cours de la préparation de la proposition, l'administrateur de programme fait des recommandations et s'assure que les politiques et les priorités du CRDI sont bien comprises. L'administrateur de programme peut rencontrer les chercheurs lors d'une réunion d'élaboration de projet ou à l'occasion de ses déplacements habituels.

Les chercheurs canadiens devraient consulter l'agent de liaison internationale de leur établissement (ALI) au moment de rédiger une proposition. Le service ou l'agent d'administration de la recherche le leur indiquera. La plupart du temps, l'ALI est très versé en développement et en préparation de propositions, sans parler de son expérience des organismes comme le CRDI. Les chercheurs des établissements qui n'ont pas d'ALI pourraient consulter une publication de l'AUCC intitulée *Profil : Structures administratives pour la coopération internationale dans les universités canadiennes* pour savoir où trouver un ALI.

La proposition de projet doit :

- Expliquer comment le projet contribuera à la forme de développement que préconise le CRDI et comment il se rapporte à son mandat et à ses priorités.
- Montrer que le projet est scientifiquement valable et que les participants peuvent le mener à bien. Elle devrait établir clairement les objectifs du projet, le problème (l'hypothèse) à examiner (à vérifier), la méthodologie, un calendrier approximatif, comment s'organisera toute formation qui peut s'avérer nécessaire et comment le projet contribuera à consolider les capacités de recherche du pays en développement.
- Préciser les résultats probables du projet, comment ceux-ci seront mis en application, qui en bénéficiera le plus probablement et de quelle manière. On doit dire en particulier comment les résultats permettront d'atténuer les difficultés des pauvres.
- Comprendre un budget détaillé précisant la contribution au projet de chaque établissement participant. Le chercheur doit donc travailler en étroite collaboration avec l'agent financier qui gérera les fonds attribués au projet. Le CRDI acceptera la présentation budgétaire de l'établissement du moment qu'elle comprendra les détails de la rémunération, des frais de recherche, des immobilisations, des colloques, des conseillers, de la formation, des déplacements, des services de soutien (seulement les frais administratifs non directement reliés à la recherche), les frais généraux et la coordination.

Il n'existe pas de formulaire de demande précisant davantage le genre de renseignements nécessaires ou la manière de les présenter. Le CRDI évalue les propositions en regard des paramètres suivants :

- Rapport du projet avec les objectifs du centre,
- Évaluation des phases précédentes (s'il y a lieu),
- Priorité et applicabilité à l'échelle nationale et régionale,
- Méthodologie,
- Effets sur l'environnement,
- Facteurs externes (problèmes politiques ou économiques, variations climatiques, partenaire faible, etc.),
- Répercussions et résultats du projet,
- Éléments nouveaux ou spéciaux (s'il y a lieu),
- Considérations morales,
- Questions de condition des sexes,
- Évaluation de l'établissement et du personnel attaché au projet,
- Raison d'être de la collaboration canadienne (s'il y a lieu),
- Collaboration avec le centre ou avec d'autres donateurs (s'il y a lieu).

7. Présentation de la proposition

La présentation de la proposition finale demeure la responsabilité des chercheurs et des établissements parrains. Avant de présenter une proposition définitive, les chercheurs canadiens doivent informer l'ALI, le service d'administration de la recherche et le vice-recteur, recherche, de leur université qu'ils préparent un projet avec le CRDI; ils doivent veiller à suivre la procédure que l'université a adoptée pour ses rapports avec le centre. La proposition en bonne et due forme doit être signée par le ou les chargés de projet et les agents financiers compétents des établissements.

Ce processus peut prendre jusqu'à six mois.

8. Résumé de projet

Une fois la proposition en bonne et due forme rédigée, le principal administrateur de programme du CRDI dresse une appréciation du projet et des perspectives de bonnes relations de travail entre les chercheurs canadiens et ceux du PVD. Le résumé de projet (appréciation et proposition conjugués) est soumis au directeur général de la division. On fondera sur ces documents la décision de financer ou non le projet.

Rôle clé de l'administrateur de programme dans l'élaboration du projet

Sous de nombreux aspects, le processus décisionnel du CRDI est décentralisé. Les divisions et les bureaux régionaux jouissent d'une latitude considérable dans leurs activités et peuvent aussi bien subventionner de petits projets novateurs que répondre rapidement à de nouvelles possibilités qui s'offrent.

Le système dans son ensemble a pour pivot l'administrateur de programme. En effet, ce dernier sait qui désire obtenir l'aide du centre et il est en mesure d'indiquer au centre à qui s'adresser pour faire une proposition ou procéder à l'analyse d'un secteur de programme.

L'administrateur participe plus ou moins à la conception du projet et à l'élaboration de la proposition, selon le degré d'expérience du chercheur. Il lui arrive même d'aider celui-ci à cerner un problème et à choisir la méthode propre à atteindre les objectifs souhaités.

La moitié à peu près des administrateurs sont affectés à un bureau régional. Les autres passent près de trois mois par année à parcourir le terrain. Parce qu'ils entretiennent des contacts étroits avec les chercheurs et les établissements des pays en développement, leur avis est important lorsque vient le moment de déterminer les priorités des divisions et, par conséquent, du centre

dans son ensemble. La crédibilité même du centre repose sur l'intérêt que les administrateurs de programme prennent à la teneur et à l'orientation des recherches sur le développement et sur leur savoir-faire dans ce domaine.

Au cours de leurs déplacements et par l'entremise des réseaux et des travaux du CRDI, les administrateurs peuvent cerner les problèmes qui nécessitent de la recherche et repérer les scientifiques du Tiers-Monde qui pourraient diriger des initiatives à cette fin. Si un chercheur le demande ou si l'administrateur connaît un Canadien ayant des connaissances spécialisées et de l'intérêt pour le sujet, un projet de coopération peut voir le jour.

Lorsque le conseil des gouverneurs du CRDI se réunit pour accepter ou refuser un projet, ou demander qu'on le modifie, ce sont les directeurs généraux qui répondent à la plupart des questions, mais les administrateurs de programme sont souvent appelés à fournir des précisions supplémentaires. Ce sont eux qui reverront avec les chercheurs une proposition à laquelle les gouverneurs demandent qu'on apporte des modifications.

L'administrateur de programme est un peu le « gardien » du CRDI. C'est lui qui défend un projet au centre tout le long de son élaboration.

100

Comment le CRDI décide

Le CRDI poursuit trois objectifs différents en choisissant les projets ou les activités qu'il entend subventionner. Son objectif à long terme est de promouvoir le développement. À moyen terme, le CRDI désire venir en aide aux chercheurs des pays en développement et, dans une certaine mesure, à ceux du Canada, pour les inciter à contribuer au développement. Enfin, il a pour objectif immédiat de répartir les fonds le plus efficacement possible.

Nous verrons ici avec plus de détails les éléments énumérés à la section Préparation de la proposition du chapitre précédent, de même que le genre de questions que se pose le CRDI pour prendre ses décisions. Ces questions peuvent avoir trait au développement ou à des critères techniques.

En mars 1993, le conseil des gouverneurs a approuvé un mécanisme d'approbation comportant jusqu'à neuf étapes, selon le montant de la subvention demandée :

1. Appréciation interne et externe de la proposition en bonne et due forme;
2. Préparation du résumé de projet;
3. Examen par l'administrateur de programme pour les subventions ne dépassant pas 25 000 $;
4. Examen par l'administrateur de programme principal pour les subventions ne dépassant pas 75 000 $;
5. Examen par le directeur régional et le directeur de programme pour les subventions ne dépassant pas 150 000 $;
6. Examen par le directeur général de la division pour les subventions ne dépassant pas 250 000 $;
7. Examen par le comité de la haute direction, composé du président et des directeurs généraux des divisions, pour les subventions allant jusqu'à 500 000 $;
8. Examen par le conseil des gouverneurs pour les subventions de plus de 500 000 $;
9. Communication de la décision aux chercheurs et aux établissements.

Étapes de l'approbation d'un projet

Appréciation

Contribution au développement

La manière dont le projet peut contribuer au développement et la mesure dans laquelle il peut le faire sont souvent évaluées par l'administrateur de programme au bureau régional, car le CRDI tire principalement des bureaux régionaux sa compréhension de ce qu'est une activité de recherche susceptible de contribuer au développement et son savoir-faire en la matière.

101

Diverses questions servent à juger si le projet répond aux besoins du Tiers-Monde et va dans le sens de la mission et des objectifs du CDRI. À quel problème relatif au développement le projet s'attaque-t-il? Est-ce pertinent pour le lieu où doit se dérouler le projet? Quelles sont les possibilités de développement offertes par le projet? Quelles répercussions le projet aura-t-il sur le développement? À qui les résultats de la recherche profiteront-ils? De quelle manière?

Si le projet exige la formation de certains participants, celle-ci est-elle adéquate? Les stagiaires conviennent-ils et seront-ils en mesure d'appliquer leurs nouvelles aptitudes dans le cadre du projet, une fois la formation terminée?

Quelle est la contribution de chaque partenaire d'un projet de coopération et dans quelle mesure est-elle pertinente?

Valeur scientifique

La valeur scientifique d'un projet est établie par une personne possédant une compétence dans la discipline pertinente. Il peut s'agir de l'administrateur de programme qui reçoit la proposition ou d'un autre administrateur de programme en poste à Ottawa ou dans un bureau régional, ou d'un spécialiste indépendant que connaît l'administrateur de programme ou qui lui est recommandé par des personnes qui connaissent bien le domaine. Certaines divisions font plus souvent que d'autres appel à des spécialistes indépendants.

Les questions relatives à la valeur scientifique du projet servent à déterminer la pertinence de l'hypothèse avancée et des méthodes envisagées, de même que la faisabilité du projet. Le projet est-il conçu selon les normes en usage dans la discipline concernée? Les chercheurs principaux ont-ils la compétence voulue pour mener le projet à bien?

Responsabilité du chercheur

En outre, les chercheurs qui proposent un projet doivent préciser comment ils voient l'utilité finale probable de leurs travaux de recherche, les contacts qu'ils entretiennent avec les utilisateurs visés, ainsi que la manière dont ils comptent s'assurer de la diffusion et de l'utilisation des résultats de la recherche.

La faculté des sciences de l'Université Laval et l'Asociacion para el Desarollo Campesino, dans le sud de la Colombie, travaillent auprès de groupes paysans appelés mingas (une forme précolombienne d'action communautaire) pour les amener à pouvoir analyser et comprendre leur environnement social et matériel et à conjuguer leurs efforts pour résoudre des problèmes pratiques, par exemple la construction d'édifices publics, de routes, etc.

Résumé de projet

Dire que le sort d'un projet repose entièrement sur le résumé de projet peut sembler grave, mais c'est exact. L'administrateur de programme doit faire comprendre la complexité du projet, présenter les résultats de son analyse et donner une appréciation générale d'une façon aussi succincte que possible. Cette tâche est pour le moins exigeante.

Le CRDI a élaboré un modèle général pour les résumés de projet, mais chaque division l'adapte en fonction du style et des exigences qui lui sont propres. Les critères d'après lesquels sera jugée la proposition, dans la section « appréciation » du résumé, doivent être interprétés dans le contexte des priorités de la division. Ces critères peuvent être répartis en quatre catégories : pertinence en matière de développement, application des résultats, soutien ou engagement des participants et mérite scientifique. Voici quelques questions typiques susceptibles d'être posées dans chacune des catégories :

- *Pertinence en matière de développement* — La proposition va-t-elle dans le sens des objectifs de développement définis par ceux qui formulent les politiques du ou des pays où se déroulera le projet? Le projet contribuera-t-il à la formation et au perfectionnement des chercheurs, ainsi qu'à une plus grande efficacité des établissements de recherche? Le projet recevra-t-il l'autorisation du gouvernement du ou des pays en développement concernés?
- *Application des résultats* — Les résultats de la recherche contribueront-ils à faire disparaître les écarts dans le niveau de vie ou à rétablir l'équilibre entre les milieux ruraux et urbains en ce qui concerne le développement? La méthode et la démarche retenues conviennent-elles au personnel et aux installations dont on dispose pour effectuer la recherche? Les résultats pourront-ils être appliqués à d'autres régions ou pays en développement que le pays où se déroulera le projet?
- *Soutien ou engagement des participants* — Toutes les organisations engagées dans le projet soutiennent-elles celui-ci? Comment? Ont-elles la capacité d'exécuter le projet? Le projet exploitera-t-il au maximum les ressources locales et fera-t-il le plus possible appel aux chercheurs de la région? Dans le cas d'un projet de coopération, les chercheurs du Canada et ceux du pays en développement vont-ils bien s'entendre?
- *Valeur scientifique* — Le problème a-t-il été bien cerné? Les méthodes sont-elles valables et adéquates? Le calendrier d'exécution est-il réaliste?

Le CRDI n'envisagera que les propositions pour lesquelles une réponse appropriée peut être donnée àces questions, peu importe le bien-fondé du projet du point de vue scientifique. Inversement, si un projet ne répond pas aux exigences fondamentales en ce qui concerne le mérite scientifique, il ne sera pas retenu, quelle que soit la pertinence de ses objectifs eu égard àla mission du CRDI.

Examen par le personnel du CRDI

L'administrateur de programme peut approuver les projets d'un montant d'au plus 25 000 $. Les décisions sont prises en consultation avec le directeur et se fondent sur l'appréciation, ainsi que sur l'évaluation que fait l'administrateur de programme de la manière dont le projet s'inscrit dans les activités courantes de la division ou du bureau régional. Les demandes de subventions d'un montant plus élevé sont transmises à l'échelon supérieur.

L'administrateur de programme principal peut approuver l'octroi de subventions ne dépassant pas 75 000 $. La façon de procéder est la même que pour l'administrateur de programme.

Le directeur régional et le directeur de programme reçoivent le résumé de projet et l'ensemble de la proposition. Avant de prendre une décision, ils consultent tous les agents du CRDI qui portent un intérêt particulier aux objectifs du projet. Ils peuvent prendre une décision en tout temps pour l'octroi de subventions ne dépassant pas 150 000 $.

Lorsque la valeur d'une proposition dépasse 150 000 $, celle-ci doit être soumise au président ou à l'un des directeurs généraux de division. En règle générale, elle est d'abord transmise au directeur de la division, qui peut autoriser des subventions allant jusqu'à 250 000 $.

Le président et les directeurs généraux des divisions, constitués en comité du programme, ont le dernier mot quant à l'autorisation de projets d'une valeur d'au plus 500 000 $. Ils doivent tenir compte des incidences de chaque projet en matière de politiques et non seulement s'assurer que ceux qu'ils approuvent cadrent avec la mission et les objectifs du CRDI, mais aussi veiller à ce que l'ensemble des projets subventionnés présente une certaine cohérence. Pour cela, il s'agit d'examiner l'éventuelle contribution du projet à la réalisation des objectifs du CRDI en matière de développement par rapport aux effets combinés de tous les autres projets subventionnés par le Centre.

Examen par le conseil des gouverneurs

Un projet dont le budget dépasse 500 000 $ est présenté au conseil des gouverneurs auquel on explique comment les activités projetées s'insèrent dans le thème de base ou le programme de priorité pertinent, en attirant l'attention de ses membres sur des points de politique qui demandent son attention. Lorsqu'il autorise ce genre de projet, le conseil veille surtout à ce que les résultats visés puissent non seulement contribuer au développement, mais soient aussi susceptibles d'être acceptés et adoptés.

Communication de la décision

Les décisions relatives aux demandes de subvention sont communiquées aux chercheurs et aux universités dans les plus brefs délais. L'administrateur de programme principal qui rejette une proposition communique lui-même sa décision; les directeurs généraux de division se chargent des projets rejetés par le conseil des gouverneurs. Aucun mécanisme d'appel n'est prévu à quelque étape que ce soit.

Lorsqu'un projet est approuvé, la subvention est versée à l'établissement et non au chercheur. Le CRDI avise ce dernier et l'(les) entité(s) chargée(s) d'administrer les fonds au moyen du Protocole d'accord fixant les conditions de la subvention (PACS), auquel sont jointes des copies du résumé de projet (mais non de l'ensemble de la proposition), du budget approuvé et d'un protocole d'entente.

Protocole d'accord fixant les conditions de la subvention
Le PACS est l'entente officielle entre le CRDI et les entités qui parrainent le projet. C'est par ce document qu'elles acceptent le projet et indiquent qu'elles sont disposées à en faciliter l'administration. Le PACS doit être signé par l'agent compétent de l'université administratrice et souvent aussi par un représentant approprié du gouvernement du pays en développement. Le CRDI n'effectue aucun versement tant qu'il n'a pas reçu le PACS dûment signé. Dans le cas des projets de coopération, il faut compter jusqu'à six mois, parfois plus, entre l'approbation du projet et la réception du document dûment signé.

Le protocole stipule le montant de la subvention, les conditions liées à son administration, de même que les droits et les obligations de tous les participants. Par exemple, il précise les aspects déontologiques relatifs aux expériences sur des animaux et aux projets faisant appel à la participation de sujets humains et de particuliers.

Les rapports provisoires et final des projets de coopération doivent être présentés conjointement. En outre, les publications et brevets émanant du projet doivent être attribués d'une manière égale aux participants du Canada et à ceux du Tiers-Monde. Le PACS permet aux universités canadiennes d'acheter de l'équipement et de l'expédier à leur partenaire du pays en développement quand cette solution s'avère la plus pratique.

Le sommaire budgétaire précise la contribution des participants et, le cas échéant, les postes budgétaires administrés par le CRDI.

Protocole d'entente
Ce protocole détermine qui détiendra les droits de propriété industrielle relatifs à l'information technologique et aux techniques issues des projets. Dans le cadre des projets de coopération, le partenaire canadien est propriétaire du savoir-faire mis au point et le partenaire du pays en développement en est propriétaire conjointement avec le gouvernement de son pays.

Le CRDI conserve une licence lui permettant d'utiliser le nouveau savoir-faire seul ou avec une autre organisation des pays partenaires en vue d'activités de recherche et de développement visant à le perfectionner. Le CRDI est propriétaire du savoir-faire dans tous les autres pays. Les parties conservent une licence non exclusive leur permettant d'utiliser, de fabriquer ou de faire fabriquer l'objet de la licence dans tous les autres pays. Les redevances sont partagées également entre les organisations collaboratrices, après déduction des frais d'entretien et d'administration du CRDI.

Ces dispositions ont pour fin d'assurer la protection et la diffusion du savoir-faire et de récompenser l'organisation qui l'a mise au point.

106

Suivi et évaluation du projet

Une fois le projet approuvé, l'administrateur de programme peut continuer de le défendre, mais il ne peut y participer qu'à titre d'observateur critique ou d'évaluateur. Il doit suivre l'avancement des travaux et les dépenses, négocier les modifications à la conception de la recherche et au budget avec les chercheurs et approuver les rapports techniques et financiers annuels. Pour le faire de la façon la plus efficace possible, l'administrateur de programme essaie de se rendre sur les lieux au moins une fois par année. À la fin de la période approuvée pour la durée du projet, il peut formuler des recommandations relativement à toute demande de prorogation.

Depuis qu'il met davantage l'accent sur l'évaluation, le CRDI demande à son service d'évaluation de concevoir et d'évaluer des initiatives et systèmes d'évaluation et d'effectuer des évaluations stratégiques de questions touchant programmes et politiques sans égard aux frontières entre les régions et les divisions. Décentralisée, la responsabilité de l'évaluation de projets et programmes particuliers est confiée aux divisions et aux bureaux régionaux. Le service d'évaluation assure la coordination et le soutien technique. Il invite les chercheurs à faire la part de l'évaluation dans leurs propositions en tant que bonne pratique de gestion et favorise la conception d'outils et de méthodes pour l'évaluation de la recherche sur le développement. En outre, il aide le centre à mettre en application l'information issue des évaluations pour améliorer la gestion de la recherche.

Le CRDI a besoin tant de l'évaluation à court terme des projets que de l'évaluation à plus long terme des programmes pour déterminer comment les résultats des travaux de recherche qu'il finance contribuent au développement et aussi pour améliorer ses propres méthodes de gestion. Il comprend l'excitation que suscitent chez les chercheurs le travail intellectuel et la découverte, et il partage cette fièvre avec eux, mais en s'engageant toutefois à ce que les nouvelles connaissances soient mises au service du développement, afin de venir en aide aux plus pauvres.

Cette notion de « recherche au service du développement » n'est pas synonyme de « recherche et développement » au sens classique du terme. Il ne s'agit pas de travaux se concentrant seulement sur l'application des connaissances à des problèmes techniques précis. Le centre donne plutôt une orientation générale aux travaux et établit un ensemble de valeurs en ce qui concerne la pauvreté et la façon dont le savoir affranchit les populations pauvres. Le but n'est pas d'être à la fine pointe de la recherche, mais d'exécuter des travaux qui amélioreront d'une manière ou d'une autre les conditions de vie des gens ordinaires.

Des points de vue différents quant à la valeur des projets

Il est donc possible que le CRDI et les chercheurs perçoivent différemment l'intérêt et les avantages de certains projets. Beaucoup de scientifiques sont animés par le désir de chercher le savoir pour le savoir. Ils profitent aussi considérablement du stimulus intellectuel ainsi que du prestige et de l'image de marque qui sont rattachés, sur le plan international, aux activités financées par le CRDI. De son côté, le CRDI est motivé par le fait qu'il s'est engagé à soutenir des travaux de recherche qu'il juge compatibles avec sa mission et à veiller à l'application pratique de leurs résultats.

En fin de compte, le CRDI présume que le désir de faire progresser la science dans le contexte des sociétés en développement ne s'oppose pas fondamentalement à la recherche de solutions aux problèmes qui entravent le développement. La surveillance et l'évaluation qu'il fait des projets et des programmes l'aident non seulement à juger dans quelle mesure il remplit sa mission, mais aussi à s'assurer que la tension qui existe entre la quête des connaissances comme une fin en soi et le besoin de découvrir des applications pratiques du nouveau savoir s'avère productive et créatrice.

Comité d'étude des projets

Le président, les six directeurs généraux et le trésorier composent le comité. On invite en outre deux représentants de l'ACDI et deux d'Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada à assister à ses réunions. Le comité examine chaque trimestre les projets d'une valeur de plus de 500 000 $ et ceux qui soulèvent des problèmes en matière de politiques et dont doit être saisi le conseil des gouverneurs.

Questions d'argent et budget

En 1992-1993, le budget des programmes s'élevait à 86 300 000 $, dont 18 p. 100, ou près de 15 500 000 $, allaient aux travaux de coopération. Le centre essaie de répartir les fonds des programmes de coopération entre les partenaires canadiens et ceux des pays en développement en fonction des besoins des projets plutôt que d'une formule fixe. En 1992-93, 32 universités canadiennes ont pris part à 112 initiatives de coopération; la valeur moyenne de la part que l'université canadienne retire d'une subvention à ce titre allait de 100 000 $ à 150 000 $.

Principes fondamentaux

La politique budgétaire du CRDI en matière de projets de coopération dérive de son mandat et de la nature cosmopolite du conseil des gouverneurs. Le centre ne peut accorder une aide plus importante, en nature ou en forme, aux universités canadiennes qu'aux pays en développement. Le principe vaut pour le financement des deux volets, étranger et canadien, d'un projet.

L'établissement doit contribuer aux projets auxquels participent ses chercheurs. Dans beaucoup de pays en développement, cette contribution prend habituellement la forme d'un soutien en nature ou de l'absorption des «frais généraux». Le CRDI s'attend au même genre de contribution de la part des partenaires canadiens participant à des projets de coopération.

Le CRDI essaie de faire preuve de souplesse en ce qui a trait au budget. Les bénéficiaires peuvent évoluer dans le cadre de leur propre exercice financier, utiliser la présentation budgétaire qui leur convient et conserver leur propre définition et numérotation des postes budgétaires, tant que la présentation reste claire et a un rapport significatif avec le projet. Pendant la durée du projet, il est possible de modifier des postes budgétaires et de transférer des sommes entre eux, à la discrétion de l'administrateur de programme.

Frais généraux

Le CRDI contribue pour un maximum de 13 p. 100 aux frais généraux, calculés d'après tous les coûts administrés par le bénéficiaire, à l'exclusion des dépenses en immobilisations. S'il y a des frais généraux, on doit rayer les coûts administratifs directs du budget. Les administrateurs de programme négocient les sommes exactes affectées aux frais généraux lors de l'élaboration de chaque projet. Il est donc important que le chercheur obtienne la

participation du bureau d'administration de la recherche, de l'agent financier ou de l'agent de liaison internationale de l'établissement à l'établissement et à la négociation du budget dès le début.

Rapports et échelonnement des versements

Tel que mentionné dans le chapitre Comment le CRDI décide, tous les participants doivent s'entendre et signer le protocole fixant les conditions de la subvention (PACS) avant que la moindre somme soit versée. Pour éviter tout délai, il est bon d'obtenir au préalable l'accord des autorités et des établissements concernés.

En règle générale, les versements sont effectués deux fois l'an. Le versement initial a habituellement lieu dans les deux semaines qui suivent la réception du PACS dûment signé par toutes les parties concernées. Le second versement survient automatiquement six mois plus tard, tout comme le quatrième, etc. Le traitement demande une semaine.

Le troisième versement et tous les deux versements suivants dépendent de la présentation de rapports financiers et techniques satisfaisants, y compris de prévisions financières pour l'année subséquente. Au besoin, ces versements sont corrigés selon les liquidités et sont effectués dans le mois qui suit la réception et l'analyse des rapports. Lorsqu'un projet brûle les étapes et exige plus d'argent, on procède immédiatement à un versement partiel, le solde pouvant être versé après analyse de la demande.

L'expérience montre que le budget d'un projet est rarement utilisé en entier la première année. Le démarrage d'un projet demande toujours plus de temps que prévu.

Si le budget est insuffisant, le centre peut envisager une aide supplémentaire dans la mesure où les travaux de recherche le justifient. D'un autre côté, si la somme budgétée n'est pas entièrement dépensée, le centre ne versera pas la partie inutilisée.

110

Comment aborder le CRDI

Les scientifiques canadiens qui voudraient présenter un sujet de coopération au CRDI doivent connaître son mandat et ses intérêts actuels en matière de recherche tels qu'ils sont exposés dans S'affranchir par le savoir et Le défi global. Le Programme institutionnel 1993-1996 donne plus de détails sur les notions d'organisation qui sous-tendent les projets financés par le CRDI.

Avant de prendre contact

Consultez des sources universitaires

Avant d'entrer en contact avec le CRDI, les chercheurs devraient discuter de leur projet avec l'agent de liaison internationale (ALI) de leur université ou la personne qui en tient lieu car ceux-ci ont accès à une documentation abondante sur les expériences des chercheurs avec le CRDI, tant à l'université qu'ailleurs. Le service ou l'agent d'administration de la recherche peut leur indiquer qui est l'ALI. Les chercheurs des établissements qui n'ont pas d'ALI devraient consulter la publication de l'AUCC intitulée *Profil: Structures administratives pour la coopération internationale dans les universités canadiennes* pour trouver les ALI d'autres établissements.

Les chercheurs devraient aussi s'assurer de suivre la procédure que le service d'administration de la recherche a établie pour les relations avec le CRDI et faire revoir et signer leur proposition par l'agent compétent lorsqu'elle est prête à être présentée.

Les services d'administration de la recherche et les ALI des universités peuvent vous indiquer des chercheurs du campus qui ont pris part à des projets du CRDI ou àqui on a confié l'évaluation ou la surveillance de projets. Ces services et le conseiller des étudiants étrangers devraient également pouvoir vous renseigner sur les personnes ayant reçu une bourse du CRDI pour effectuer de la recherche ou suivre des cours spécialisés à l'université.

Consultez la division internationale de l'AUCC

Le personnel de la division internationale entretient de fréquents contacts avec les agents du CRDI et pourra vous aider à élaborer un projet. La division entretient la base de données CUPID et publie UniMonde, deux sources de renseignements sur les chercheurs et établissements canadiens et sur leurs partenaires étrangers dans les projets de développement international. CUPID

peut effectuer rapidement des recherches sur des projets au moyen de n'importe quel ensemble de douze champs : université canadienne, discipline, descripteur, établissement partenaire, pays, région du monde, région du Canada, bailleur de fonds, année financière, description du projet, numéro du projet et nom de la personne-contact. Les chercheurs auraient intérêts à informer le personnel de la division internationale de leurs travaux et de leurs intérêts.

Consultez des chercheurs des pays en développement

Les chercheurs qui se rendent dans des pays en voie de développement devraient visiter les bureaux régionaux du CRDI et des chercheurs dont le centre subventionne les projets.

Consultez les publications du CRDI

Outre les publications mentionnées plus haut, les chercheurs devraient consulter le *Rapport annuel*, qui donne la liste des projets approuvés au cours de l'année financière.

On trouvera des renseignements d'ordre plus général dans *Selon nos idées*, *Quête d'avenir* et le trimestriel *CRDI Explore*.

Si vous ne trouvez rien de tout cela à la bibliothèque de l'université ou chez l'ALI, les agents d'information du CRDI se feront un plaisir de vous envoyer de la documentation sur demande. Écrivez à l'adresse suivante:

Agent d'information
CRDI
C.P. 8500
Ottawa (Ontario)
Canada K1G 3H9
Téléphone: (613) 236-6163, poste 2460 (anglais) ou 2479 (anglais et français)
Télécopieur: (613) 563-0815

Consultez la bibliothèque du CRDI

Projets de recherche subventionnés par le CRDI
La base de données IDRIS (système inter-organismes de renseignements sur la recherche pour le développement) à laquelle la plupart des bibliothèques des universités canadiennes ont accès directement contient la liste complète des projets subventionnés par le centre. IDRIS est une initiative de coopération visant à réduire le chevauchement et le double emploi dans les projets de recherche au Tiers-Monde. La banque contient actuellement des

renseignements sur des projets de recherche financés par le CRDI et cinq autres organismes de développement :

- Board on Science and Technology for International Development (BOSTID);
- Finnish International Development Agency (FINNIDA);
- Fondation internationale pour la science (FIS);
- Japan International Cooperation Agency (JICA); et
- Swedish Agency for Research Cooperation with Developing Countries (SAREC).

L'accès direct à la base IDRIS permet d'extraire des renseignements à partir de paramètres de recherche tels que l'agence, la région, le pays, la discipline, le chercheur et le sujet.

Collection sur la recherche
Tout document créé dans le cadre d'un projet du CRDI ou rédigé par le personnel du CRDI est placé dans la collection générale de la bibliothèque du centre. La base de données BIBLIOL permet l'accès automatique au fonds de plus de 60 000 titres de la bibliothèque sur les recherche et le développement international y compris ceux de la collection générale. La recherche peut se faire par auteur (y compris les ouvrages collectifs), titre, sujet, etc. On peut consulter la collection du CRDI sur place, au 250 de la rue Albert à Ottawa, au 9e étage, du lundi au vendredi, de 9h à 17h. On peut aussi obtenir des photocopies ou des microfiches du service de prêts entre bibliothèques.

Bases de données sur le développement
Les bases de données IDRIS et BIBLIOL font partie du service de base de données sur le développement SBDD. Le service donne également accès aux catalogues des bibliothèques de plusieurs organes des Nations-Unies (Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation internationale du travail, Unesco, Organisation pour le développement industriel et Organisation mondiale de santé) ainsi que l'Agence de développement international des États-Unis. L'accès est direct et sans frais pour les organisations à but non lucratif. La plupart des bibliothèques des universités canadiennes y ont recours. Les chercheurs qui veulent se servir des ressources de renseignements du centre ou avoir accès au service de bases de données sur le développement doivent s'adresser à la:

Bibliothèque du CRDI
C.P. 8500
Ottawa (Ontario)
Canada K1G 3H9

Téléphone : (613)236-6163 (poste 2578)
Télécopieur : (613)238-7230
Internet : alamirande@idrc.ca
Envoy 100 : IDRC.LIBRARY
X.400 : N=Alain Lamirande/C=CA/A=ATTMAIL/P=
GC+IDRC/O=IDRCCRDI

Prendre contact

Comme démarche initiale auprès du CRDI, les chercheurs devraient communiquer avec les administrateurs de programmes (à Ottawa et au bureau régional compétent) dans le domaine le plus apparenté au leur. Faute d'identifier un agent en particulier, ils devraient communiquer avec le directeur général de la division dont le domaine de discipline correspond au leur et le directeur régional compétent. S'ils ne peuvent repérer une division en particulier, ils devraient communiquer avec l'Administrateur de programmes des partenariats canadiens du Programme d'activités spéciales de la Division des initiatives et affaires institutionnelles; cette personne transmettra leur demande aux agents compétents, à Ottawa et au bureau régional, avec lesquels les chercheurs devraient discuter de leur projet de travaux.

Téléphone : (613)236-6163, poste 2055
Télécopieur : (613)563-0815

L'accès au CRDI par messagerie électronique, soit général soit une personne en particulier, est possible par divers moyens. La liaison Internet, sous le nom IDRC.CA, adresse des messages électroniques au terminal de chaque employé du centre. En général, l'adresse est formée de la première initiale de la personne, jointe àson nom de famille (p.ex., l'adresse de Louis Lebon serait llebon@IDRC.CA). Les chercheurs devraient toutefois vérifier en prenant contact.

D'autre part, les usagers des réseaux de messagerie compatibles avec la passerelle X.400 peuvent communiquer avec le personnel du CRDI au moyen du nom déposé :

C=CA;A=ATTMAIL;P=GC+IDRC;O=IDRC CRDI

Par exemple, N=Louis Lebon; C=CA;A=ATTMAIL;P=GC+IDRC;O=
IDRC CRDI

Si le chercheur ne peut repérer un contact individuel au centre, il peut envoyer un message électronique aux adresses générales suivantes :

Adresses générales de courrier électronique

Siège d'Ottawa

	Internet	*Réseaux de messagerie compatibles avec X.400*
Ottawa, générale	POSTE@idrc.ca	N=MAIL.POSTE;C=CA;A=ATTMAIL;P=GC+IDRC
Environnement et richesses naturelles	ENR@idrc.ca	N=agent;C=CA;A=ATTMAIL;P=GC+IDRC;O=IDRC.CRDI;OU=ENR.ERN
Sciences de la santé	HS@idrc.ca	N=agent;C=CA;A=ATTMAIL;P=GC+IDRC;O=IDRC.CRDI;OU=HS.SSa
Sciences et systèmes d'information	ISS@idrc.ca	N=agent;C=CA;A=ATTMAIL;P=GC+IDRC;O=IDRC.CRDI;OU=ISS.SSI
Sciences sociales	SS@idrc.ca	N=agent;C=CA;A=ATTMAIL;P=GC+IDRC;O=IDRC.CRDI;OU=SS.SSo
Initiatives et affaires institutionnelles	CAI@idrc.ca	N=agent;C=CA;A=ATTMAIL;P=GC+IDRC;O=IDRC.CRDI;OU=CAI.IAI

Bureaux régionaux

	Internet	*Réseaux de messagerie compatibles avec X.400*
Moyen Orient et Afrique du Nord (Le Caire)	MERO@idrc.ca	N=agent;C=CA;A=ATTMAIL;P=GC+IDRC;O=IDRC.CRDI;OU=MERO
Afrique occidentale et centrale (Dakar)	WARO@idrc.ca	N=agent;C=CA;A=ATTMAIL;P=GC+IDRC;O=IDRC.CRDI;OU=WARO
Afrique orientale et australe (Nairobi)	EARO@idrc.ca	N=agent;C=CA;A=ATTMAIL;P=GC+IDRC;O=IDRC.CRDI;OU=EARO
Afrique du Sud (Johannesburg)	ROSA@idrc.ca	N=agent;C=CA;A=ATTMAIL;P=GC+IDRC;O=IDRC.CRDI;OU=ROSA
Amérique Latine et Antilles (Montevideo)	LARO@idrc.ca	N=agent;C=CA;A=ATTMAIL;P=GC+IDRC;O=IDRC.CRDI;OU=LARO
Asie du Sud-Est et de l'Est (Singapore)	ASRO@idrc.ca	N=agent;C=CA;A=ATTMAIL;P=GC+IDRC;O=IDRC.CRDI;OU=ASRO
Asie du Sud (New Delhi)	SARO@idrc.ca	N=agent;C=CA;A=ATTMAIL;P=GC+IDRC;O=IDRC.CRDI;OU=SARO

Annexe

Lectures

Association des Universités et Collèges du Canada, 1993. *Profil : Structures administratives pour la coopération internationale dans les universités canadiennes*. Division internationale, AUCC : Ottawa.

_____, périodique (trois fois par année). *UniMonde*. Division internationale, AUCC : Ottawa.

Canada, Gouvernement du, 1970. *Loi sur le Centre de recherches pour le développement international* sanctionnée le 13 mai 1970, Statuts révisés du Canada, 1970. 1er supplément, Chapitre 21, 765-773. Imprimeur de la Reine : Ottawa.

CRDI (Centre de recherches pour le développement international), annuel. *Rapport Annuel du CRDI*.

_____, trimestriel. *CRDI Explore*.

CRDI, 1979. Canada's Role in Science and Technology for Development, éd. J. King Gordon. IDRC-141e: Ottawa.

_____, 1986. *Selon nos idées : La recherche au service du Tiers Monde*, le Centre de recherches pour le développement international et la contribution du Canada. CRDI-246f : Ottawa.

_____, 1987. *Quête d'avenir : Partenaires en innovation*. CRDI-257f : Ottawa.

_____, 1992. *Pour l'amour de la terre : Rapport de la Commission sur les pays en développement et les changements de l'environnement planétaire*. *CRDI : Ottawa*.

_____, 1993. *Programme institutionnel du CRDI 1993–1996*. CRDI : Ottawa.

_____, 1993. *Le défi global. Thèmes et programmes du Centre de recherches pour le développement international*. CRDI : Ottawa.

_____, 1993. *S'affranchir par le savoir : La stratégie du Centre de recherches pour le développement international*. CRDI : Ottawa.

OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques), 1981. L'évaluation des activités scientifiques et techniques : *Norme proposée d'évaluation par sondage de la recherche et du développement expérimental*. OCDE : Paris. (le «manuel Frascatti»)

Pearson, L.B., Boyle, E., et coll., 1969. *Partners in Development: Report of the Commission on International Development*. Praeger: New York.

Bureaux régionaux du CRDI et pays visés :

Moyen-Orient et Afrique du Nord : IDRC-CRDI, C.P. 14 Orman, Giza, Le Caire, Égypte. Algérie, Chypre, Égypte, Iran, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, la Jamahiriya arabe lybienne, Malte, Maroc, Oman, Pakistan, Qatar, Arabie saoudite, Soudan, République arabe syrienne, Tunisie, Turquie, Émirats arabes unis, Yémen, République démocratique du Yémen.

Tél : 011 + 20 + 2+ 738760/735419/738926/739560/623720
Télex : DEVCN UN 92520
Télec : 011 + 20 + 2 + 623720

Afrique centrale et occidentale : CRDI, B.P. 11007, CD Annexe, Dakar, Sénégal. Bénin, Burkina-Faso, Cameroun, le Cap Vert, République centrafricaine, Congo, Côte-D'Ivoire, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sao Tome-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Tchad, Togo, Zaïre.

Tél : 011 + 221 + 244231/240920
Câble : RECENTRE DAKAR
Télex : 21674 RECENTRE SG
Télec : 011 + 221 + 253255

Afrique orientale et australe : IDRC. P.O. Box 62084, Nairobi, Kenya. Angola, Botswana, Burundi, Comores, Djibouti, Éthiopie, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Rwanda, Seychelles, Somalie, Swaziland, Tanzanie, Ouganda, Zambie, Zimbabwe.

Tél : 011 + 254 + 2 + 330850
Câble : RECENTRE NAIROBI
Télex : 23062 RECENTRE
Tél : 011 + 254 + 2 + 214583

Afrique du Sud : IDRC, Ninth Floor, Braamfontein Centre, Braamfontein, 2001 Johannesburg, République d'Afrique du Sud. Namibie et Afrique du Sud.

Tél : 011 + 27 + 11 + 403-3952
Télec : 011 + 27 + 11 + 403-1417

Amérique Latine et Antilles : CIID, Casilla da Correos 6379, Montevideo, Uruguay. Antigua et Barbuda, Argentine, Bahamas, Barbade Bélize, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Dominique, République dominicaine, Equateur, El Salvador, la Grenade, Guadeloupe, Guatémala, Guyane, Haïti, Honduras, Jamaïque, Martinique, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, le Suriname, la Trinité-et-Tobago, Uruguay, Vénézuela.

Tél : 011 + 598 + 2 + 92-20-31/34 & 92-20-37/41
Télec : 011 + 598 + 2 + 920223

Asie du Sud-Est et de l'Est : IDRC, Tanglin P.O. Box 101, Singapour 9124, République de Singapour. Brunei Darussalam, Birmanie, Chine, Fidji, Hong Kong, Indonésie, Kampuchéa, Kiribati, République de Corée, République démocratique du Laos, Malaisie, Nauru, Papouasi-Nouvelle-Guinée, Philippines, Samoa, Singapour, Îles Salomon, Thaïlande, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, Viêt-Nam.

Tél : 011 + 65 + 235-1344, 235-1576,235-1865
Câble : IDRECENTRE SINGAPORE
Télex : RS 21076
Télec : 011 + 65 + 235-1849

Asie du Sud : IDRC, 11 Jor Bagh, New Delhi 110003, Inde. Afghanistan, Bangladesh, Bhutan, Inde, Maldives, Népal, Sri Lanka.

Tél : 011 + 91 + 11 + 4619411, 4619412, 4619413
Télex : 3161536
Télec : 011 + 91 + 11 + 4622327, 4698727

Gouverneurs du CRDI

Membres actuels du conseil

Anne-Claude BERNARD-BONNIN (Montréal, Canada)
Keith A. BEZANSON (Ottawa, Canada)
Albert J. BUTROS (Jubeiha, Jordanie)
Saisuree CHUTIKUL (Bangkok, Thaïlande)
Jocelyne CÔTÉ-O'HARA (Ottawa, Canada)
Brian A. FELESKY CCalgary, Canada)
Joan E. FOLEY (Toronto, Canada)
Niki GOULANDRIS (Kifissia, Grèce)
David A. HAMBURG (New York, É.-U.)
Walter J. KAMBA (Harare, Zimbabwe)
Huguette LABELLE (Hull, Canada)
Flora MacDONALD (Ottawa, Canada)
Lucille M. MAIR (New York, É.-U.)
Jean-Guy PAQUET (Québec, Canada)
Vulimiri RAMALINGASWAMI (New Delhi, Inde)
Shridath RAMPHAL (Londres, Angleterre)
Marie-Angélique SAVANÉ (Dakar, Sénégal)

Anciens membres du conseil

Manuchehr AGAH (Londres, Angleterre)
Allison A. AYIDA (Lagos, Nigéria)
Pierre BAUCHET (Paris, France)
John Milton BELL (Saskatoon, Canada)
John G. BENE (décédé)
C. Fred BENTLEY (Edmonton, Canada)
Louis BERLINGUET (Montréal, Canada)
Roger A. BLAIS (Montréal, Canada)
Irving BRECHER (Montreal, Canada)
Roberto de Oliveira CAMPOS (Rio de Janeiro, Brésil)
Gelia T. CASTILLO (Laguna, Philippines)
Margaret CATLEY-CARLSON (New York, É.-U.)
Umberto P. COLOMBO (Rome, Italie)
John CRAWFORD (décédé)
Norman T. CURRIE (Etobicoke, Canada)
Frank A. DEMARCO (Windsor, Canada)
William G. DEMAS (Port of Spain, la Trinité-et-Tobago)
A. L. DIAS (New Delhi, Inde)
René J. DUBOS (décédé)
Michel DUPUY (Ottawa, Canada)
Lila E. ENGBERG (Guelph, Canada)
Liliane FILION-LAPORTE (Montréal, Canada)
Paul GÉRIN-LAJOIE (Montréal, Canada)
Ray A. GOLDBERG (Cambridge, É.-U.)
Clarence L. GOSSE (Halifax, Canada)
Allan E. GOTLIEB (Ottawa, Canada)

119

Peter G. GREEN (Halifax, Canada)
Aklilu HABTE (Washington, D.C., É.-U.)
Louis-Edmond HAMELIN (Sillery, Canada)
Jorge E. HARDOY (décédé)
Ivan Leigh HEAD (Vancouver Ouest, Canada)
Carl-Goran HEDÉN (Solna, Suède)
Gerald K. HELLEINER (Toronto, Canada)
Felipe HERRERA (Santiago, Chili)
William David HOPPER (Washington, D.C., É.-U.)
ILUNGA Kabongo (décédé)
Barbara Ward JACKSON (décédée)
Francis KEPPEL (Cambridge, É.-U.)
Peter A. LARKIN (Vancouver, Canada)
David J. LAWLESS (Antigonish, Canada)
J. Maurice LECLAIR (Montréal, Canada)
Louis H. LORRAIN (Hudson, Canada)
Hadj Mokhtar LOUHIBI (Nice, France)
Alexander A. MacDONALD (Antigonish, Canada)
Donald S. MACDONALD (Toronto, Canada)
Marcel MASSÉ (Ottawa, Canada)
Robert C. McGINNIS (Winnipeg, Canada)
Ralph M. MEDJUCK (Halifax, Canada)
M.G.K. MENON (New Delhi, Inde)
Archie R. MICAY (Winnipeg, Canada)
Robert Stephen MILNE (Vancouver, Canada)
Yelavarthy NAYUDAMMA (décédé)
Rex Milton NETTLEFORD (Kingston, Jamaïque)
Abdul Jamil NISHTAR (Islamabad, Pakistan)
Sadako OGATA (Genève, Suisse)
H. A. OLUWASANMI (Ile-Ife, Nigéria)
Gordon F. OSBALDESTON (London, Canada)
Lester Bowles PEARSON (décédé)
Marie-Josée PINARD (Montréal, Canada)
A. F. Wynne PLUMPTRE (décédé)
Rolland P. POIRIER (Québec, Canada)
Louis RASMINSKY (Ottawa, Canada)
Marc SANKALÉ (Marseille, France)
Theodore William SCHULTZ (Chicago, É.-U.)
SOEDJATMOKO (décédé)
John B. STEWART (Ottawa, Canada)
Maurice F. STRONG (Toronto, Canada)
Kenneth L. STUART (Cobham, England)
Elias Manuel ULLOA (Lima, Pérou)
Puey UNGPHAKORN (Londres, Angleterre)
Victor L. URQUIDI (Mexico, Mexique)
Janet M. WARDLAW (Guelph, Canada)
Geoffrey M. WILSON (Oxford, Angleterre)
William C. WINEGARD (Ottawa, Canada)
XI Hui Da (Beijing, Chine)
Clara ZOMER (San José, Costa Rica)